

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 17 avril 2019*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2018**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2018;  
vu la décision du rectorat de l'Université de Genève, du 11 mars 2019,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers consolidés de l'Université de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers consolidés 2018 »;
- le « rapport de l'organe de révision du 11 mars 2019 ».

Les états financiers de l'Université de Genève pour l'exercice 2018 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 653 558 915 F contre 648 799 403 F aux comptes 2017 retraités;
- le résultat d'exploitation se monte à 30 039 210 F contre -8 723 858 F en 2017. Il se trouve grandement influencé par une donation d'un montant exceptionnel (40'000'0000 F) en lien avec l'acquisition d'un immeuble qui sera destiné à la Section de mathématiques de la Faculté des sciences.

Au niveau des états financiers individuels de l'Université de Genève, le résultat d'exploitation s'élève à 32 874 497 F. Il se compose d'un résultat excédentaire de 28 555 910 F au niveau des fonds provenant de l'extérieur, soit les fonds institutionnels principalement dédiés à la recherche, et d'un résultat excédentaire de 4 318 587 F (déduction faite de la rétrocession de 25% à l'Etat de Genève) sur les fonds provenant de l'Etat, soit principalement des collectivités publiques (Etat de Genève, Confédération et autres cantons).

- le résultat net présente un bénéfice de 4 225 938 F contre un bénéfice de 31 585 917 F en 2017;

Le résultat net est réduit par rapport au résultat d'exploitation en raison du résultat financier négatif de 25 813 270 F, marqué par des pertes latentes importantes (-40 120 002 F) sur le portefeuille mobilier dû à la baisse conséquente des valeurs des titres sur le marché boursier. Par ailleurs, le résultat financier comprend les gains réalisés sur le portefeuille de titres de 10 289 867 F et sur les immeubles de placement de 2 856 865 F, auxquels s'ajoutent les gains latents sur les immeubles de placement de 1 160 000 F.

- la part de subvention non dépensée revenant à l'Etat s'élève à 1 439 529 F.

Conformément à la convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et l'Université pour les années 2016 à 2019, le résultat comptable du fonds Etat est réparti comme suit :

- Une dette reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part s'élève à 25% du résultat annuel.
- Le solde du résultat annuel est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.
- Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties de la même façon. A l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » est restitué à l'Etat.

La variation nette des liquidités est de 4 151 320 F contre - 13 083 127 F en 2017.

Le total des fonds propres est de 424 820 123 F contre 420 594 185 F aux comptes 2017 retraités.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport financier de l'année 2018 comprenant le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2019*

## Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20
3.2 Principes et méthodes comptables	21
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Jugement et estimations	21
3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Débiteurs	24
3.2.6 Stocks	24
3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9 Immobilisations incorporelles	25
3.2.10 Immeubles de placement	26
3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12 Actifs éventuels	26
3.2.13 Créanciers et emprunts	27
3.2.14 Provisions et passifs éventuels	27
3.2.15 Fonds	27
3.2.16 Revenus	27
3.2.17 Subventions	28
3.2.18 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.19 Contrats de location	29
3.2.20 Évaluation des risques	29
3.3 Annexes aux états financiers	29
3.3.1 Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	29
3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés	31
3.3.3 Information sectorielle	36
3.3.4 Information budgétaire	41
3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités	47
3.3.6 Placements financiers	47
3.3.7 Débiteurs	50

## Table des matières

3.3.8	Comptes de régularisation actifs	53
3.3.9	Stocks	54
3.3.10	Immeubles de placement	54
3.3.11	Immeubles d'exploitation	58
3.3.12	Immobilisations corporelles et incorporelles	59
3.3.13	Subventions d'investissement constatées d'avance	60
3.3.14	Autres actifs financiers	61
3.3.15	Créanciers	62
3.3.16	Comptes de régularisation passifs	63
3.3.17	Fonds affectés à la recherche	63
3.3.18	Emprunts hypothécaires	65
3.3.19	Instruments financiers	67
3.3.20	Gestion des risques financiers	69
3.3.21	Provisions	73
3.3.22	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	76
3.3.23	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	77
3.3.24	Part subvention non dépensée	77
3.3.25	Fonds d'innovation et de développement	77
3.3.26	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	79
3.3.27	Subventions reçues	80
3.3.28	Taxes universitaires	84
3.3.29	Autres écolages	85
3.3.30	Prestations de service et ventes	85
3.3.31	Dédommagements de tiers	87
3.3.32	Charges de personnel	87
3.3.33	Biens, services et marchandises	89
3.3.34	Subventions accordées	90
3.3.35	Information relative à la mise à disposition de moyens	90
3.3.36	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	91
3.3.37	Information relative au tableau de flux de trésorerie	93
3.3.38	Principaux dirigeants	96
3.3.39	Information relative aux parties liées	97
3.3.40	Contrats de leasing	99
3.3.41	Informations sur les actifs éventuels	99
3.3.42	Événements postérieurs à la clôture	99
4.	Retraitement des états financiers 2017	
	Bilan	103
	Compte d'exploitation	105
	Tableau de flux de trésorerie	106
	Tableau de variation des fonds propres	107
5.	Rapport de l'organe de révision	111
6.	Autres informations	
6.1	Statistiques des étudiants	115

## Table des matières

6.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	115
6.1.2	Accord intercantonal universitaire	115
<b>6.2</b>	<b>Personnel de l'Université</b>	<b>116</b>
6.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	116
6.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	116
6.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	117
6.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	117
<b>6.3</b>	<b>Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds</b>	<b>118</b>
<b>6.4</b>	<b>Compte de fonctionnement budget « État »</b>	<b>119</b>
6.4.1	Université	119
6.4.2	Autorités universitaires	124
6.4.3	Faculté des sciences	128
6.4.4	Faculté de médecine	131
6.4.5	Faculté des lettres	134
6.4.6	Faculté d'économie et de management	136
6.4.7	Faculté des sciences de la Société	138
6.4.8	Faculté de droit	140
6.4.9	Faculté de théologie	142
6.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	144
6.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	146
<b>6.5</b>	<b>Investissements</b>	<b>148</b>
6.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	148
6.5.2	Investissements « État » par faculté	148







# 1. Le mot du Recteur

Les comptes 2018 sont à l'équilibre. Trois faits marquants sous-tendent un constat au demeurant très réjouissant. Hors donation exceptionnelle par son montant, le premier est un déficit d'exploitation légèrement supérieur à celui enregistré en 2017. Le second concerne une donation d'un montant exceptionnel en lien avec l'acquisition d'un immeuble qui sera dédié à la Section de mathématique de la Faculté des sciences. Il influence grandement le résultat d'exploitation. Le dernier est une année boursière marquée par une baisse conséquente des valeurs des titres induisant d'importantes pertes latentes.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un léger excédent de revenu (CHF 4'225'938). Ce résultat est moins favorable qu'en 2017 (détérioration de CHF 27'359'979) et s'explique par des pertes latentes massives sur le portefeuille de titres mobiliers du groupe « Université » atténuées (CHF 40'120'002) par les effets de la donation d'une fondation privée genevoise (CHF 40'000'000). Je tiens à relever qu'en termes de liquidités, sans s'écarter d'une politique de placement privilégiant la préservation du capital et des objectifs de rendement axés sur le long terme, les portefeuilles mobiliers et immobiliers ont généré des produits nets réalisés plus importants en 2018 (CHF 3'736'595). Cet apport de cash « bienvenu » dans le ménage universitaire résulte exclusivement des portefeuilles mobiliers en raison, d'une part, de l'augmentation des intérêts et dividendes versés (CHF 2'048'442) et, d'autre part, des produits des opérations de vente (CHF 1'821'970) témoin des gains latents enregistrés dans le passé. En neutralisant le décaissement lié à l'acquisition du bâtiment sis à la rue du Conseil général et son financement, les portefeuilles mobiliers et immobiliers ont amélioré la trésorerie du groupe « Université » (CHF 6'552'978) et couvert entièrement les flux de trésorerie des activités d'exploitation et d'investissement (CHF 6'250'598).

Sans la donation exceptionnelle, sans que cela puisse être interprété comme un signal d'alarme, le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 9'960'790) d'une ampleur légèrement plus importante par rapport à l'exercice 2017 (14 %). Sa décomposition par catégorie de bailleur de fonds marque une fois de plus une mise à contribution des réserves cumulées de notre institution, notamment du Fonds d'innovation et de développement et de la réserve stratégique du Rectorat. Avec la reprise du financement de la Convention d'objectif, grâce aussi à l'augmentation de la subvention fédérale de base et des produits de l'Accord intercantonal universitaire, le recours à nos réserves a pu toutefois être réduit et la décapitalisation inversée. Être en capacité de répondre à des sollicitations extraordinaires et aux besoins d'innovation et de développement plaident pour la constitution de réserves au sein de l'Université et pour une autonomie dans leur gestion dans un cadre transparent. Je saisis cette opportunité pour remercier la clairvoyance des autorités cantonales puisqu'elles nous ont accordé ce mode « agile » de gestion. Je profite aussi de cette tribune pour remercier

## Le mot du Recteur

---

chaleureusement toute la Communauté universitaire soutenant les réussites de notre établissement tant en termes d'enseignement que de recherche. Je souhaite enfin mettre en exergue la générosité de la Cité, ses autorités politiques mais aussi les fondations publiques et privées, qui démontre année après année que la formation tertiaire est l'une de leurs priorités phares.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2018 affichent un excédent de revenu après rétrocession à l'État (CHF 4'318'587). Ce résultat net est certes plus faible que celui enregistré en 2017 (-18 %). Cela reste néanmoins une excellente nouvelle car le Fonds d'innovation et de développement obtient immédiatement une dotation additionnelle (60 % du résultat net) et le solde sera attribué au terme de la Convention d'objectif. Par rapport au budget, ce résultat est plus favorable. Avant rétrocession du bénéfice à l'État, il s'explique par des revenus supérieurs (CHF 4'827'866) principalement en lien avec l'amélioration de la subvention fédérale de base et des produits de l'Accord intercantonal universitaire et par une sous-utilisation marginale des dotations budgétaires (CHF 930'250). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99,7 %. Ce taux remarquable démontre les efforts consentis par notre communauté pour améliorer le pilotage « fin » des moyens mis à disposition. Des marges d'amélioration existent et nous avons individuellement et collectivement la responsabilité de se rapprocher davantage d'un principe de sincérité lors de l'élaboration des budgets. Par ailleurs, en tant que pierre angulaire, la transparence doit être cultivée pour que la gestion budgétaire soit « agile » de bout en bout, que les difficiles arbitrages du Rectorat soient réalisés en parfaite connaissance de cause, que les méallocations de moyens soient réduites au maximum. Enfin, et au risque de me répéter, j'aimerais souligner une nouvelle fois que, pour notre gouvernance financière, il serait indispensable de recevoir, beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui, des informations du Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation concernant notre subvention fédérale de base car il n'est plus concevable de laisser planer jusqu'au mois d'octobre de l'exercice en cours une aussi grande incertitude concernant ce montant. Sur ce point, je ne peux que m'associer à la frustration de notre communauté qui enregistre en fin d'année de bons résultats financiers qui font suite à des arbitrages budgétaires très serrés réalisés au cours du mois d'août, à la lumière des informations disponibles à ce moment de l'année.

La relation des universités avec les sociétés qui les hébergent est souvent l'objet de controverses. Pour certains, les académiques ont tendance à être « déconnectés du réel », les formations proposées en décalage par rapport aux besoins du marché du travail et les recherches menées pas directement applicables « dans la vraie vie ». Pour d'autres, la gouvernance des universités pousse les académiques à « courir derrière les modes », incite les chercheuses et chercheurs à céder aux sirènes de fonds privés qui orientent la recherche et à développer des enseignements trop rapidement obsolètes.

Il faut donc trouver un équilibre, toujours changeant, toujours subtil, entre le trop et le trop peu, pour éviter ces deux écueils : s'enfermer dans une tour d'ivoire ou perdre de vue le long terme et la vision globale. Il faut convaincre les uns que nos formations sont un atout dans la recherche d'emploi, les autres que nous donnons à nos étudiantes et étudiants des outils qu'ils utiliseront toute leur vie.

Cela est d'autant plus vrai pour une université publique telle que la nôtre dont le financement repose très majoritairement sur les collectivités publiques. Cela nous enjoint à être durablement utile pour notre canton et notre pays. Nous ne sommes pas soumis à une exigence de retour sur investissement comme le secteur privé, mais nous sommes cependant redevables de rendre compte de l'utilisation de nos ressources et d'accroître le bien-être à long terme de la communauté qui nous soutient.

## Le mot du Recteur

---

J'aimerais illustrer ce propos avec deux domaines dans lesquels l'Université souhaite se développer dans les années à venir : le numérique et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces deux domaines sont en train de bouleverser nos sociétés. Le numérique entraîne des changements profonds de nos manières de travailler, de communiquer, de voyager, de connaître notre monde et même de tomber amoureux. Les ODD sont une feuille de route pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous. Ils dessinent un programme sur des sujets aussi variés que le climat, la pauvreté ou l'égalité.

Pour que nos étudiantes et étudiants puissent être acteurs de la société de demain, ils doivent comprendre ces transformations et leurs implications dans leur futur métier, ainsi que dans leur vie. Pour prendre l'exemple d'une discipline, le droit, les questions ouvertes sont nombreuses : quelle est l'efficacité des recherches de jurisprudence basées sur l'intelligence artificielle ? Les données des clients peuvent-elles être gardées dans le cloud ? Comment mettre en place une politique de responsabilité sociale et environnementale au sein d'un cabinet d'avocat ou d'une institution judiciaire ?

Mais au-delà de ces impacts sur la manière de travailler, l'Université se doit aussi d'interroger plus fondamentalement ces transformations, comme par exemple, la protection des données personnelles, le droit d'internet, l'extraterritorialité des échanges, la place des droits à l'environnement au sein des droits fondamentaux ou encore la compatibilité du droit national avec des objectifs transnationaux.

A travers ces exemples, je souhaite souligner qu'il est sans cesse nécessaire de faire des allers-retours entre des préoccupations pratiques et des enjeux plus généraux, entre le court et le long terme, entre l'attention aux détails et la prise de hauteur, entre le trop et le trop peu. Et dans ce travail, le dialogue avec la société est toujours fertile. Cela fait partie de notre ADN et l'Université de Genève entend s'y atteler résolument dans les années à venir pour contribuer à fournir à notre région et à ses citoyennes et citoyens tous les atouts nécessaires pour affronter les défis auxquels notre société est confrontée.



Yves Flückiger  
Recteur



## 2. Les états financiers consolidés



## États financiers consolidés

## 2.1 Bilan

au 31 décembre 2018

2018

2017r *Note Page*

## Actifs

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	22'378'134	18'226'814	5	47
	Placements financiers	351'845'972	386'020'277	6	48
	Débiteurs avec contrepartie	26'945'979	26'817'898	7	51
	Débiteurs sans contrepartie	12'341'685	11'401'655	7	53
	Compte de régularisation actifs	6'917'493	7'783'067	8	53
	Stocks	639'237	627'223	9	54
<b>Total actifs circulants</b>		<b>a</b>	<b>421'068'500</b>	<b>450'876'933</b>	
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	174'837'060	137'526'001	10	56
	Immeubles d'exploitation	39'922'806	41'363'614	11	58
	Immobilisations corporelles	70'746'500	75'137'479	12	59
	Immobilisations incorporelles	3'716'803	5'828'176	12	59
	Immobilisations en cours	553'286	-	12	59
	Subvention investissement constatée d'avance	-67'037'038	-72'074'139	13	60
	Autres actifs financiers	9'750'998	10'141'340	14	61
	<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>b</b>	<b>232'490'415</b>	<b>197'922'470</b>
<b>Total actifs</b>		<b>c=a+b</b>	<b>653'558'915</b>	<b>648'799'404</b>	

## Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21'572'521	20'649'393	15	62	
	Créanciers sans contrepartie	819'726	922'284	15	63	
	Compte de régularisation passifs	3'465'944	3'713'535	16	63	
	Fonds affectés à la recherche	173'483'525	174'712'556	17	63	
	Provisions - part à court terme	135'198	175'395	21	74	
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1'646'700	293'500	18	65	
	<b>Total fonds étrangers à court terme</b>		<b>d</b>	<b>201'123'613</b>	<b>200'466'663</b>	
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'324'133	1'256'831	15	62	
	Provisions - part à long terme	486'252	539'882	21	74	
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12'911'250	14'557'950	18	65	
Impôts différés	9'203'889	9'133'767	10	58		
Part subvention à restituer à échéance COB	3'689'655	2'250'126	23	77		
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>		<b>e</b>	<b>27'615'179</b>	<b>27'738'556</b>		
<b>Total fonds étrangers</b>		<b>f=d+e</b>	<b>228'738'792</b>	<b>228'205'218</b>		
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	6'007'424	4'463'998	25	78	
	Autres fonds propres affectés	250'092'654	246'495'286	26	79	
	Part subvention non dépensée	4'427'586	2'700'151	24	77	
	Autres fonds propres libres	164'292'458	166'934'749	26	80	
	<b>Total fonds propres</b>		<b>g</b>	<b>424'820'123</b>	<b>420'594'185</b>	
<b>Total passifs</b>		<b>h=f+g</b>	<b>653'558'915</b>	<b>648'799'404</b>		

## 2.2 Compte d'exploitation

2018

2017

Note Page

au 31 décembre 2018

Produits d'exploitation	Subventions reçues	739'637'757	692'379'143	27	84
	Taxes universitaires	12'181'495	12'045'252	28	84
	Autres écolages	19'497'572	18'560'018	29	85
	Prestations de services et ventes	33'596'125	34'384'181	30	86
	Dédommagement de tiers	6'621'639	5'827'083	31	87
	Recettes diverses	2'213'383	1'433'969		
	Dissolution de provision	12'500	240'990	21	74
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>a</b>	<b>813'760'471</b>	<b>764'870'637</b>	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	600'243'850	591'338'526	32	88
	Biens, services, marchandises	123'993'528	121'143'216	33	89
	Amortissements	31'643'100	31'839'628	11/12	59
	Pertes sur débiteurs	112'099	-6'134	7	52
	Subventions accordées	26'779'898	28'208'552	34	90
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>b</b>	<b>782'772'475</b>	<b>772'523'788</b>	
Consolidation	<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>c</b>	<b>-948'787</b>	<b>-1'070'707</b>	
<b>Résultat net d'exploitation</b>		<b>d=a-b+c</b>	<b>30'039'210</b>	<b>-8'723'858</b>	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	16'744'013	10'234'849	36	92
	Gains latents portefeuille mobilier	-	29'060'180	36	92
	Produits immeubles de placement	5'598'663	5'553'475	10	56
	Gains latents immeubles de placement	1'160'000	1'839'459	10	56
<b>Produits financiers</b>		<b>e</b>	<b>23'502'675</b>	<b>46'687'964</b>	
Charges financières financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	6'091'408	3'452'656	36	92
	Pertes latentes portefeuille mobilier	40'120'002	-	36	92
	Frais de gestion portefeuille mobilier	362'738	163'536	36	93
	Charges immeubles de placement	2'741'798	2'761'996	10	56
<b>Charges financières</b>		<b>f</b>	<b>49'315'946</b>	<b>6'378'188</b>	
<b>Résultat financier</b>		<b>g=e-f</b>	<b>-25'813'271</b>	<b>40'309'776</b>	
<b>Résultat net</b>		<b>h=d+g</b>	<b>4'225'938</b>	<b>31'585'917</b>	



## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2018

		2018	2017r	Note	Page
<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice	4'225'938	31'585'917	2	14
	+/- charges & revenus non monétaires	45'566'179	-23'487'658	37	94
	+/- charges & produits financiers	-13'216'853	-9'581'851	37	94
	<b>Capacité d'autofinancement</b> a	<b>36'575'264</b>	<b>-1'483'591</b>		
	Variation des actifs d'exploitation ( <i>diminution</i> )	-460'418	3'937'829	37	95
	Variation des passifs d'exploitation ( <i>augmentation</i> )	850'779	7'623'845	37	95
	<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b> b	<b>390'361</b>	<b>11'561'673</b>		
	<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b> c=a+b	<b>36'965'625</b>	<b>10'078'082</b>		
<b>Activités d'investissement</b>	Dépenses d'investissement	-24'253'225	-31'237'526	11/12	59
	Recettes d'investissement	21'037'002	27'706'674	13	60
	<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b> d	<b>-3'216'223</b>	<b>-3'530'853</b>		
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers	22'342'676	15'788'325	37	94
	Charges financières	-9'125'822	-6'206'474	37	94
	Variation des actifs financiers ( <i>diminution/augmentation</i> )	-45'021'435	581'292	37	96
	Apports / Retraits	2'500'000	-29'500'000	37	96
	Variation emprunts hypothécaires ( <i>diminution</i> )	-293'500	-293'500	18	65
	<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b> e	<b>-29'598'082</b>	<b>-19'630'357</b>		
	<b>Variation nette des liquidités</b> f=c+d+e	<b>4'151'320</b>	<b>-13'083'127</b>		
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période g	18'226'814	31'309'941	5	47
	Liquidités en fin de période h=g+f	22'378'134	18'226'814	5	47

## 2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2018

2018		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
		Fonds d'innovation et de développement	4'463'998		1'543'427	6'007'424	25
	Fonds universitaires avec chartes	144'160'491		676'945	144'837'437	26	79
	Autres Fonds propres affectés	102'334'796		2'920'422	105'255'217	26	80
	<b>Fonds propres affectés</b>	<b>250'959'285</b>	<b>-</b>	<b>5'140'794</b>	<b>256'100'078</b>		
	Part de subvention État non dépensée	2'700'151	4'318'587	-2'591'152	4'427'586	24	77
	Autres Fonds propres libres	166'934'749	-92'649	-2'549'642	164'292'458	26	80
	<b>Fonds propres libres</b>	<b>169'634'900</b>	<b>4'225'938</b>	<b>-5'140'794</b>	<b>168'720'045</b>		
	<b>Total Fonds propres</b>	<b>420'594'185</b>	<b>4'225'938</b>	<b>-</b>	<b>424'820'123</b>		

2017 retraité		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
		Fonds d'innovation et de développement	7'365'916		-2'901'919	4'463'998	25
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182		9'594'309	144'160'491	26	79
	Autres Fonds propres affectés	92'387'972		9'946'824	102'334'796	26	80
	<b>Fonds propres affectés</b>	<b>234'320'070</b>	<b>-</b>	<b>16'639'214</b>	<b>250'959'285</b>		
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151	24	77
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749	26	80
	<b>Fonds propres libres</b>	<b>154'688'198</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-16'639'215</b>	<b>169'634'900</b>		
	<b>Total Fonds propres</b>	<b>389'008'268</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-</b>	<b>420'594'185</b>		

### 3. Les notes relatives aux états financiers consolidés



## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l'Université déterminent les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2016 à 2019 (L 2028).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs de fonds sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

L'Université accueille 16'287 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2018, dont 36.8 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 156 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 9'690 étudiants-es. L'Université compte 6'620 collaborateurs-trices, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangai, l'Université occupe le 59<sup>ème</sup> rang en 2018, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 11 mars 2019, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

### 3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 19 décembre 2018 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

## 3.2. Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2018. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

### 3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.10 Immeubles de placement » et « 3.3.21 Provisions ».

### 3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

### 3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

---

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

### Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

### Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

### Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque

l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

### 3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

### 3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### 3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans

- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

### 3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

### 3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe « Université ».

### 3.2.13 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

### 3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écologies sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

### 3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

### 3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-ées de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenu (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actifs-ives et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie

comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

### 3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.20 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants-es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. Validée en novembre 2015, la cartographie des risques comporte 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Enfin, le Rectorat a revu la cartographie des risques en décembre 2018, ainsi que le suivi de mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques résiduels.

## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Avec le bouclage des comptes 2018 et la volonté d'harmoniser le traitement comptable des subventions d'investissement reçues, deux opérations distinctes ont été réalisées. Selon la norme IPSAS 3, ces changements impliquent un traitement rétrospectif de l'information comptable « Restatement » des chiffres comparatifs. Ces opérations sont les suivantes.

Premièrement, le traitement comptable des financements utilisés à l'acquisition d'une immobilisation (subventions d'investissement) est, jusqu'en 2017, différencié en fonction de la source de financement. Dans le cas des subventions d'investissement de l'État, des dotations budgétaires spécifiques sont allouées. Elles prennent la forme d'un crédit d'investissement d'ouvrage ou de renouvellement. Elles sont enregistrées selon le principe des subventions constatées d'avance en actifs négatifs et reprises dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée. Pour les autres bailleurs de fonds de l'Université, les subventions d'investissement ne sont pas spécifiées ex ante mais intégrées dans une somme globale finançant indistinctement des charges d'exploitation et des immobilisations. Elles sont comptabilisées en produits dans le compte d'exploitation et ajustées pour les rattacher aux charges d'amortissement qu'elles sont censées compenser. Ces subventions constatées d'avance sont présentées au passif dans les fonds affectés à la recherche.

Deuxièmement, lorsque l'Université acquiert une immobilisation avec ses fonds propres, ce financement n'entre pas dans le schéma d'une reprise systématique au fur et à mesure que le bien

## Notes relatives aux états financiers consolidés

est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cadre des travaux de reclassification des fonds entre les catégories « fonds étrangers » et « fonds propres » réalisés lors du bouclage des comptes 2012, l'Université avait adopté la règle de gestion que pour les immobilisations acquises avec un financement panaché « fonds étrangers » / « fonds propres », la part prépondérante du financement déterminait la catégorie dans laquelle l'enregistrement des valeurs nettes comptables était effectué. Ce choix avait été décidé en raison de contraintes techniques étant donné que l'information comptable n'était accessible que par catégorie de biens et non par source de financement. Cette information est maintenant disponible et permet ainsi d'opérer un reclassement entre les fonds propres et les fonds étrangers. Cela implique de retraiter les fonds propres pour en extraire le solde des valeurs nettes comptables des immobilisations acquises grâce aux autres bailleurs de fonds de l'Université. Par rapport aux états financiers publiés en 2017, cette opération réduit le volume des « autres fonds propres affectés » (CHF 8'176'403) au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2017 et augmente d'un montant identique celui des fonds étrangers « Fonds affectés à la recherche ». Elle ne modifie pas le total du bilan. Elle n'a aucun impact sur le compte d'exploitation. Elle modifie les flux de trésorerie par type d'activités et le tableau de variation des fonds propres.

Dans une perspective d'amélioration de la présentation de ses états financiers et pour adopter un schéma comptable cohérent avec celui de l'État, l'Université a décidé d'adopter un seul traitement comptable des subventions d'investissement reçues aligné sur celui appliqué aux subventions d'investissement de l'État. Cela implique de revoir l'enregistrement des subventions reçues des autres bailleurs de fonds en opérant un transfert entre les comptes de passifs « Fonds affectés à la recherche » et « Subventions d'investissement constatées d'avance » (diminution de CHF 11'778'554 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de CHF 11'376'289 au 31 décembre 2017). Dans la mesure où ce dernier est présenté en actifs négatifs, cela induit une diminution du total du bilan de l'Université. Cette opération n'a aucun impact sur le compte d'exploitation. Elle modifie les flux de trésorerie par type d'activité, se traduisant par une amélioration du flux lié aux activités d'investissement (augmentation des recettes d'investissement de CHF 6'379'301) et une détérioration d'un montant identique du flux lié aux activités d'exploitation se décomposant en une diminution de la capacité d'autofinancement (CHF 6'781'567) et une augmentation de la variation de l'actif d'exploitation net (CHF 402'265).

Les tableaux ci-dessous présentent les changements. Pour de plus amples informations, les retraitements sont présentés dans la partie 4 « Retraitements des états financiers 2017 ».

Bilan	Retraitements		Retraitements			
	Solde au 01.01.2017 publié	Solde au 01.01.2017 retraité	Solde au 31.12.2017 publié	Solde au 31.12.2017 retraité		
Subvention investissement constatée d'avance	-49'713'535	-19'954'957	-69'668'492	-52'521'449	-19'552'691	-72'074'139
Fonds affectés à la recherche	177'295'380	-11'778'554	165'516'826	186'088'845	-11'376'289	174'712'556
Autres fonds propres affectés	235'130'557	-8'176'403	226'954'154	254'671'689	-8'176'403	246'495'286
<b>Total Actifs / Passifs</b>	630'106'522	-19'954'957	610'151'565	668'352'094	-19'552'691	648'799'403



## Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation	2017 publié	Retraitements	2017 Retraité
Allocations fédérales pour la recherche	127'235'991	-4'325'992	122'909'999
Subventions cantonales de fonctionnement	384'968'054	-	384'968'054
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	18'741'599	-926'106	17'815'493
Subvention de fonctionnement «Autres subventions et dons»	37'171'735	-2'214'136	34'957'599
Mandats avec tiers	10'477'273	-604'524	9'872'748
Produits différés subventions d'investissement	18'519'459	8'070'758	26'590'217
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>764'870'637</b>	<b>-</b>	<b>764'870'637</b>

Tableau de flux de trésorerie	2017 publié	Retraitements	2017 Retraité
Revenus non monétaires	-48'589'382	-6'781'567	-55'370'948
Variation des passifs d'exploitation	7'221'580	402'265	7'623'845
Recettes d'investissement	21'327'373	6'379'301	27'706'674
<b>Total</b>			<b>-</b>

Tableau de variation des fonds propres	Solde au 01.01.2017 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2017 retraité	Solde au 31.12.2017 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2017 retraité
Autres fonds propres affectés	100'564'374	-8'176'403	92'387'972	110'511'198	-8'176'403	102'334'796
<b>Total fonds propres</b>	<b>397'184'671</b>	<b>-8'176'403</b>	<b>389'008'268</b>	<b>428'770'587</b>	<b>-8'176'403</b>	<b>420'594'185</b>

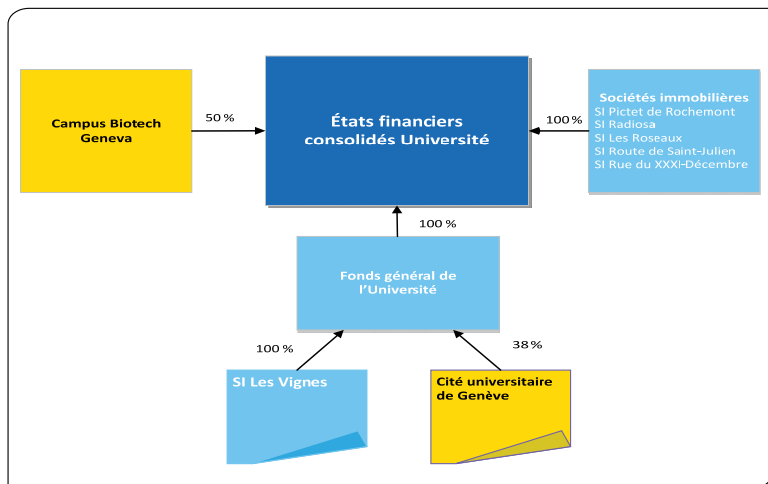
### 3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à celui de l'année 2017.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :

## Notes relatives aux états financiers consolidés



En vertu des exigences des normes IPSAS, les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2018	2017
Actifs circulants	14'778'725	17'508'745
Actifs immobilisés	13'930'914	14'545'843
<b>Total actifs</b>	<b>28'709'639</b>	<b>32'054'588</b>
Fonds étrangers	16'568'433	18'027'545
Fonds propres	12'141'206	14'027'043
<b>Total passifs</b>	<b>28'709'639</b>	<b>32'054'588</b>

	2018	2017
Produits d'exploitation	20'655'566	28'600'775
Charges d'exploitation	22'534'559	30'732'289
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-1'878'993</b>	<b>-2'131'515</b>
Produits financiers	-6'313	85
Charges financières	531	2'306
<b>Résultat financier</b>	<b>-6'845</b>	<b>-2'221</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-1'885'838</b>	<b>-2'133'736</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan des exercices 2018 et 2017.

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2018	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
<b>Actifs</b>						
Liquidités	15'834'011	6'544'122	22'378'134	-	-	22'378'134
Placements financiers	32'176'648	32'510'374	354'276'859	-	2'430'887	351'845'972
Débiteurs avec contrepartie	26'712'457	233'523	26'945'979	-	-	26'945'979
Débiteurs sans contrepartie	12'063'241	278'443	12'341'685	-	-	12'341'685
Compte de régularisation actifs	6'691'956	225'538	6'917'493	-	-	6'917'493
Stocks	639'237	-	639'237	-	-	639'237
<b>Total actifs circulants</b>	<b>383'707'388</b>	<b>39'791'999</b>	<b>423'499'387</b>	<b>-</b>	<b>2'430'887</b>	<b>421'068'500</b>
Immubles de placement	71'327'060	58'750'000	130'077'060	44'760'000	-	174'837'060
Immubles d'exploitation	39'922'806	-	39'922'806	-	-	39'922'806
Immobilisations corporelles	70'746'500	44'760'000	115'506'500	-	44'760'000	70'746'500
Immobilisations incorporelles	3'716'803	-	3'716'803	-	-	3'716'803
Immobilisations en cours	553'286	-	553'286	-	-	553'286
Subvention d'investissement constatée d'avance	-67'037'038	-	-67'037'038	-	-	-67'037'038
Autres actifs financiers	1'314'074	8'461'924	9'775'998	-	25'000	9'750'998
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>120'543'491</b>	<b>111'971'924</b>	<b>232'515'415</b>	<b>44'760'000</b>	<b>44'785'000</b>	<b>232'490'415</b>
<b>Total actifs</b>	<b>504'250'879</b>	<b>151'763'923</b>	<b>656'014'802</b>	<b>44'760'000</b>	<b>47'215'887</b>	<b>653'558'915</b>
<b>Passifs</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21'569'221	3'301	21'572'521	-	-	21'572'521
Créanciers sans contrepartie	720'612	99'114	819'726	-	-	819'726
Compte de régularisation passifs	3'355'854	110'089	3'465'944	-	-	3'465'944
Fonds affectés à la recherche	173'483'525	-	173'483'525	-	-	173'483'525
Provisions - part à court terme	135'198	-	135'198	-	-	135'198
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	1'576'500	1'646'700	-	-	1'646'700
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>199'334'610</b>	<b>1'789'004</b>	<b>201'123'613</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>201'123'613</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'324'133	-	1'324'133	-	-	1'324'133
Provisions - part à long terme	486'252	-	486'252	-	-	486'252
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'263'600	14'078'537	15'342'137	2'430'887	-	12'911'250
Impôts différés	-	9'203'889	9'203'889	-	-	9'203'889
Part subvention à restituer à échéance COB	3'689'655	-	3'689'655	-	-	3'689'655
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>6'763'640</b>	<b>23'282'426</b>	<b>30'046'066</b>	<b>2'430'887</b>	<b>-</b>	<b>27'615'179</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>206'098'249</b>	<b>25'071'430</b>	<b>231'169'679</b>	<b>2'430'887</b>	<b>-</b>	<b>228'738'792</b>
Fonds d'innovation et de développement	6'007'424	-	6'007'424	-	-	6'007'424
Autres fonds propres affectés	165'314'293	53'522'568	218'836'861	-	31'255'793	250'092'654
Part subvention non dépensée	4'427'586	-	4'427'586	-	-	4'427'586
Autres fonds propres libres	122'403'326	73'169'925	195'573'251	31'280'793	-	164'292'458
<b>Total fonds propres</b>	<b>298'152'630</b>	<b>126'692'493</b>	<b>424'845'123</b>	<b>31'280'793</b>	<b>31'255'793</b>	<b>424'820'123</b>
<b>Total passifs</b>	<b>504'250'879</b>	<b>151'763'923</b>	<b>656'014'802</b>	<b>33'711'680</b>	<b>31'255'793</b>	<b>653'558'915</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés retraités
	Université retraité	Entités consolidées		débit	crédit	
<b>Actifs</b>						
Liquidités	12'579'715	5'647'100	18'226'814	-	-	18'226'814
Placements financiers	350'906'243	374'281'886	388'334'429	-	2'314'152	386'020'277
Débiteurs avec contrepartie	26'244'846	573'052	26'817'898	-	-	26'817'898
Débiteurs sans contrepartie	11'255'253	146'401	11'401'655	-	-	11'401'655
Compte de régularisation actifs	7'559'614	223'453	7'783'067	-	-	7'783'067
Stocks	627'223	-	627'223	-	-	627'223
<b>Total actifs circulants</b>	<b>409'172'894</b>	<b>44'018'192</b>	<b>453'191'085</b>	<b>-</b>	<b>2'314'152</b>	<b>450'876'933</b>
Immeubles de placement	35'116'001	57'990'000	93'106'001	44'420'000	-	137'526'001
Immeubles d'exploitation	41'363'614	-	41'363'614	-	-	41'363'614
Immobilisations corporelles	75'137'479	44'420'000	119'557'479	-	44'420'000	75'137'479
Immobilisations incorporelles	5'828'176	-	5'828'176	-	-	5'828'176
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement constatée d'avance	-72'074'139	-	-72'074'139	-	-	-72'074'139
Autres actifs financiers	755'630	9'410'710	10'166'340	-	25'000	10'141'340
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>86'126'760</b>	<b>111'820'710</b>	<b>197'947'470</b>	<b>44'420'000</b>	<b>44'445'000</b>	<b>197'922'470</b>
<b>Total actifs</b>	<b>495'299'654</b>	<b>155'838'902</b>	<b>651'138'556</b>	<b>44'420'000</b>	<b>46'759'152</b>	<b>648'799'404</b>
<b>Passifs</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'626'388	23'005	20'649'393	-	-	20'649'393
Créanciers sans contrepartie	821'849	100'435	922'284	-	-	922'284
Compte de régularisation passifs	3'548'252	165'283	3'713'535	-	-	3'713'535
Fonds affectés à la recherche	174'712'556	-	174'712'556	-	-	174'712'556
Provisions - part à court terme	175'395	-	175'395	-	-	175'395
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	223'300	293'500	-	-	293'500
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>199'954'640</b>	<b>512'023</b>	<b>200'466'663</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200'466'663</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	-	1'256'831	-	-	1'256'831
Provisions - part à long terme	539'882	-	539'882	-	-	539'882
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'333'800	15'538'302	16'872'102	2'314'152	-	14'557'950
Impôts différés	-	9'133'767	9'133'767	-	-	9'133'767
Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	-	2'250'126	-	-	2'250'126
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>5'380'639</b>	<b>24'672'069</b>	<b>30'052'708</b>	<b>2'314'152</b>	<b>-</b>	<b>27'738'556</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>205'335'278</b>	<b>25'184'092</b>	<b>230'519'370</b>	<b>2'314'152</b>	<b>-</b>	<b>228'205'218</b>
Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	-	4'463'998	-	-	4'463'998
Autres fonds propres affectés	165'742'352	49'445'548	215'187'900	-	31'307'386	246'495'286
Part subvention non dépensée	2'700'151	-	2'700'151	-	-	2'700'151
Autres fonds propres libres	117'057'873	81'209'262	198'267'135	31'332'386	-	166'934'749
<b>Total fonds propres</b>	<b>289'964'374</b>	<b>130'654'810</b>	<b>420'619'185</b>	<b>31'332'386</b>	<b>31'307'386</b>	<b>420'594'185</b>
<b>Total passifs</b>	<b>495'299'654</b>	<b>155'838'902</b>	<b>651'138'556</b>	<b>33'646'538</b>	<b>31'307'386</b>	<b>648'799'404</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation des exercices 2018 et 2017.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	740'362'145	-	740'362'145	724'389	-	739'637'757
Taxes universitaires	12'181'495	-	12'181'495	-	-	12'181'495
Autres écologies	19'497'572	-	19'497'572	-	-	19'497'572
Prestations de services et ventes	33'596'125	2'165'296	35'761'420	2'165'296	-	33'596'125
Dédommagement de tiers	6'621'639	-	6'621'639	-	-	6'621'639
Recettes diverses	2'179'035	34'349	2'213'383	-	-	2'213'383
Dissolution de provision	12'500	-	12'500	-	-	12'500
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>814'450'512</b>	<b>2'199'644</b>	<b>816'650'156</b>	<b>2'889'684</b>	<b>-</b>	<b>813'760'471</b>
Charges de personnel	600'189'346	54'504	600'243'850	-	-	600'243'850
Biens, services, marchandises	123'901'856	1'319'774	125'221'631	-	1'228'103	123'993'528
Amortissements	31'643'100	-	31'643'100	-	-	31'643'100
Perte sur débiteurs	112'099	-	112'099	-	-	112'099
Subventions accordées	25'729'613	1'774'674	27'504'287	-	724'389	26'779'898
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>781'576'014</b>	<b>3'148'952</b>	<b>784'724'967</b>	<b>-</b>	<b>1'952'492</b>	<b>782'772'475</b>
<b>Part résultat mise en équivalence</b>		<b>-948'787</b>	<b>-948'787</b>			<b>-948'787</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>32'874'497</b>	<b>-1'898'095</b>	<b>30'976'402</b>	<b>-2'889'684</b>	<b>1'952'492</b>	<b>30'039'210</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	14'580'266	2'163'747	16'744'013	-	-	16'744'013
Produits immeubles de placement	1'917'997	2'767'105	4'685'102	1'251'735	2'165'296	5'598'663
Gains latents immeubles de placement	60'000	1'100'000	1'160'000	-	-	1'160'000
<b>Produits financiers</b>	<b>16'558'263</b>	<b>6'030'852</b>	<b>22'589'115</b>	<b>1'251'735</b>	<b>2'165'296</b>	<b>23'502'675</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5'918'007	173'401	6'091'408	-	-	6'091'408
Pertes latentes portefeuille mobilier	34'885'568	5'234'434	40'120'002	-	-	40'120'002
Frais de gestion portefeuille mobilier	194'186	168'552	362'738	-	-	362'738
Charges immeubles de placement	246'744	1'288'687	1'535'430	1'228'103	21'735	2'741'798
<b>Charges financières</b>	<b>41'244'505</b>	<b>6'865'073</b>	<b>48'109'578</b>	<b>1'228'103</b>	<b>21'735</b>	<b>49'315'946</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-24'686'242</b>	<b>-834'222</b>	<b>-25'520'464</b>	<b>-2'479'838</b>	<b>2'187'031</b>	<b>-25'813'271</b>
<b>Résultat net</b>	<b>8'188'255</b>	<b>-2'732'317</b>	<b>5'455'938</b>	<b>-5'369'522</b>	<b>4'139'522</b>	<b>4'225'938</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

<b>Compte d'exploitation</b> au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	692'922'653	-	692'922'653	543'510	-	692'379'143
Taxes universitaires	12'045'252	-	12'045'252	-	-	12'045'252
Autres écologies	18'560'018	-	18'560'018	-	-	18'560'018
Prestations de services et ventes	34'384'181	2'146'302	36'530'483	2'146'302	-	34'384'181
Dédommagement de tiers	5'827'083	-	5'827'083	-	-	5'827'083
Recettes diverses	1'408'879	25'090	1'433'969	-	-	1'433'969
Dissolution de provision	240'990	-	240'990	-	-	240'990
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>765'389'057</b>	<b>2'171'391</b>	<b>767'560'448</b>	<b>2'689'811</b>	<b>-</b>	<b>764'870'637</b>
Charges de personnel	591'286'967	51'559	591'338'526	-	-	591'338'526
Biens, services, marchandises	121'077'320	1'331'388	122'408'708	-	1'265'492	121'143'216
Amortissements	31'839'628	-	31'839'628	-	-	31'839'628
Perte sur débiteurs	-6'134	-	-6'134	-	-	-6'134
Subventions accordées	27'055'692	1'696'370	28'752'062	-	543'510	28'208'552
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>771'253'473</b>	<b>3'079'317</b>	<b>774'332'790</b>	<b>-</b>	<b>1'809'002</b>	<b>772'523'788</b>
<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-1'070'707</b>	<b>-1'070'707</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1'070'707</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-5'864'416</b>	<b>-1'978'632</b>	<b>-7'843'049</b>	<b>-2'689'811</b>	<b>1'809'002</b>	<b>-8'723'858</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	8'642'024	1'592'825	10'234'849	-	-	10'234'849
Gains latents portefeuille mobilier	25'860'695	3'199'486	29'060'180	-	-	29'060'180
Produits immeubles de placement	1'897'309	2'770'025	4'667'334	1'260'160	2'146'302	5'553'475
Gains latents immeubles de placement	20'000	1'819'459	1'839'459	-	-	1'839'459
<b>Produits financiers</b>	<b>36'420'028</b>	<b>9'381'795</b>	<b>45'801'822</b>	<b>1'260'160</b>	<b>2'146'302</b>	<b>46'687'964</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'690'970	761'686	3'452'656	-	-	3'452'656
Frais de gestion portefeuille mobilier	-134'168	297'704	163'536	-	-	163'536
Charges immeubles de placement	344'549	1'172'115	1'516'664	1'265'492	20'160	2'761'996
<b>Charges financières</b>	<b>2'901'351</b>	<b>2'231'505</b>	<b>5'132'856</b>	<b>1'265'492</b>	<b>20'160</b>	<b>6'378'188</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>33'518'677</b>	<b>7'150'289</b>	<b>40'668'966</b>	<b>-2'525'652</b>	<b>2'166'462</b>	<b>40'309'776</b>
<b>Résultat net</b>	<b>27'654'260</b>	<b>5'171'657</b>	<b>32'825'917</b>	<b>-5'215'463</b>	<b>3'975'463</b>	<b>31'585'917</b>

## 3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le lecteur-lectrice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales

## Notes relatives aux états financiers consolidés

activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'143'596	14'810'613	2'817'172	14'456'223
Subventions acquises	74'995'778	73'568'335	16'156'605	44'308'249
Produits sectoriels, hors imputations internes	86'139'374	88'378'948	18'973'777	58'764'471
Imputations internes	13'651'806	14'416'364	1'733'675	10'819'242
<b>Produits sectoriels</b>	<b>99'791'180</b>	<b>102'795'311</b>	<b>20'707'452</b>	<b>69'583'713</b>
Charges de personnel	160'073'341	137'576'259	62'345'343	137'437'785
Dépenses générales	21'029'526	26'849'206	3'015'602	11'421'308
Amortissements	11'905'742	7'252'946	419'187	952'889
Subventions accordées	1'760'199	1'838'327	1'505'692	661'769
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'768'808	173'516'738	67'285'824	150'473'751
Imputations internes	14'836'027	15'697'635	2'197'144	9'902'313
<b>Charges sectorielles</b>	<b>209'604'836</b>	<b>189'214'374</b>	<b>69'482'968</b>	<b>160'376'064</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8'525'254	15'939'779	3'162'801	13'897'649
Subventions acquises	77'013'076	74'896'674	17'111'991	40'630'991
Produits sectoriels, hors imputations internes	85'538'330	90'836'453	20'274'791	54'528'640
Imputations internes	11'782'383	13'814'602	2'056'252	7'967'301
Produits sectoriels	97'320'713	104'651'055	22'331'043	62'495'942
Charges de personnel	160'128'999	136'227'637	61'294'240	131'806'899
Dépenses générales	21'526'153	25'823'456	2'896'479	10'955'385
Amortissements	12'567'101	7'019'833	533'893	1'029'816
Subventions accordées	1'183'047	2'101'551	1'554'293	934'508
Charges sectorielles, hors imputations internes	195'405'300	171'172'477	66'278'905	144'726'608
Imputations internes	12'733'080	15'355'496	2'649'119	7'910'489
Charges sectorielles	208'138'380	186'527'974	68'928'024	152'637'097

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	2'618'342	-1'129'166	-345'628	558'574
Subventions acquises	-2'017'298	-1'328'339	-955'386	3'677'258
Produits sectoriels, hors imputations internes	601'044	-2'457'505	-1'301'014	4'235'831
Imputations internes	1'869'423	601'762	-322'576	2'851'940
Produits sectoriels	2'470'467	-1'855'744	-1'623'590	7'087'771
Charges de personnel	-55'657	1'348'623	1'051'103	5'630'886
Dépenses générales	-496'627	1'025'750	119'123	465'923
Amortissements	-661'359	233'113	-114'707	-76'927
Subventions accordées	577'153	-263'224	-48'601	-272'739
Charges sectorielles, hors imputations internes	-636'491	2'344'261	1'006'919	5'747'143
Imputations internes	2'102'947	342'139	-451'975	1'991'823
Charges sectorielles	1'466'456	2'686'400	554'944	7'738'967

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	8'318'052	10'499'333	1'216'010	2'709'743
Actifs immobilisés	25'663'921	18'384'313	766'688	1'695'401
Actifs sectoriels	33'981'974	28'883'646	1'982'698	4'405'143
Fonds étrangers	56'452'000	61'335'735	9'489'116	31'535'080
Fonds propres	22'489'570	21'636'825	4'267'066	16'137'509
Passifs sectoriels	78'941'570	82'972'559	13'756'182	47'672'589

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'020'204	10'185'166	2'165'391	3'346'774
Actifs immobilisés	29'909'963	18'562'425	1'006'061	1'912'833
Actifs sectoriels	36'930'166	28'747'591	3'171'452	5'259'608
Fonds étrangers	57'167'105	61'514'673	10'187'695	27'005'434
Fonds propres	21'248'526	21'108'403	4'274'642	15'961'070
Passifs sectoriels	78'415'630	82'623'076	14'462'337	42'966'503

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	1'297'849	314'167	-949'381	-637'032
Actifs immobilisés	-4'246'041	-178'112	-239'374	-217'433
Actifs sectoriels	-2'948'193	136'056	-1'188'754	-854'464
Fonds étrangers	-715'105	-178'938	-698'579	4'529'647
Fonds propres	1'241'045	528'422	-7'576	176'439
Passifs sectoriels	525'940	349'483	-706'155	4'706'086

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6'374'690	4'936'193	-	152'671
Matériels informatiques	1'101'144	726'409	161'007	460'436
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	277'318	1'291'076	24'843	31'487
Logiciels	100'718	98'903	-	58'962
Investissements sectoriels	7'853'870	7'052'580	185'850	703'557

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	9'370'808	6'114'943	3'660	140'656
Matériels informatiques	1'176'252	1'067'334	109'336	460'468
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	508'071	1'314'321	140'579	37'968
Logiciels	109'297	268'205	12'543	45'993
Investissements sectoriels	11'164'427	8'764'803	266'117	685'084

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	-2'996'117	-1'178'750	-3'660	12'016
Matériels informatiques	-75'108	-340'925	51'671	-31
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	-230'753	-23'245	-115'736	-6'481
Logiciels	-8'579	-169'302	-12'543	12'969
Investissements sectoriels	-3'310'557	-1'712'223	-80'267	18'472

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2018	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	252'256'571	561'503'901	813'760'471	813'760'471
Charges d'exploitation, hors imputations internes	586'045'122	196'727'353	782'772'475	782'772'475
Produits financiers	-	23'502'675	23'502'675	23'502'675
Charges financières	-	49'315'946	49'315'946	49'315'946
Actifs	69'253'461	584'305'453	653'558'915	653'558'915
Passifs	223'342'900	430'216'015	653'558'915	653'558'915
Investissements	15'795'857	8'457'368	24'253'225	24'253'225

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	251'178'214	513'692'422	764'870'637	764'870'637
Charges d'exploitation, hors imputations internes	577'583'290	194'940'498	772'523'788	772'523'788
Produits financiers	-	46'687'964	46'687'964	46'687'964
Charges financières	-	6'378'188	6'378'188	6'378'188
Actifs	74'108'817	574'690'586	648'799'403	648'799'404
Passifs	218'467'547	430'331'856	648'799'403	648'799'404
Investissements	20'880'432	10'357'094	31'237'526	31'237'526

## 3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Écarts entre le budget initial et le budget final :

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. Ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique, sauf dérogation du Rectorat.

En pratique, deux types d'opération ont été réalisés en cours d'année induisant des ajustements au budget initial arrêté par le Rectorat. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses ou de revenus et entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire de CHF 928'042 en charges et de CHF 288'300 en revenus. Le second permet de réaliser une gestion réactive par des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire de CHF 41'707 en charges.

En cours d'année 2018, l'Université n'a réalisé aucune opération avec un effet sur le résultat net prévu que cela concerne des dotations complémentaires ou des réductions budgétaires. Elle n'a

## Notes relatives aux états financiers consolidés

pas davantage effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ».

Le tableau ci-dessous met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu.

Nature	Libellé	Budget initial	Écart vs Budget initial		Budget avec transfert
			en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>552'688'000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>	<b>29'541'946</b>	<b>-288'300</b>	<b>-1.0%</b>	<b>29'253'646</b>
	Autres prestations de service et vente	9'460'661	-288'300	-3.0%	9'172'361
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>298'377</b>	<b>288'300</b>	<b>96.6%</b>	<b>586'677</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>514'468'126</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>514'468'126</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>8'379'551</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>8'379'551</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>552'688'000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>438'195'362</b>	<b>170'844</b>	<b>0.0%</b>	<b>438'366'206</b>
	Personnel administratif	132'428'774	-10'462	0.0%	132'418'313
	Corps enseignant	221'352'793	294'477	0.1%	221'647'270
	Allocations, indemnités	763'254	-	0.0%	763'254
	Charges sociales	81'745'817	-113'098	-0.1%	81'632'719
	Pont-AVS	1'300'000	-	0.0%	1'300'000
	Autres	604'724	-74	0.0%	604'650
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>69'724'716</b>	<b>226'656</b>	<b>0.3%</b>	<b>69'951'372</b>
	310 - Fournitures	15'860'001	106'089	0.7%	15'966'090
	313 - Services, honoraires	16'759'379	202'217	1.2%	16'961'596
	314 - Entretien immeubles	8'343'840	-1'000	0.0%	8'342'840
	315 - Entretien mobilier	2'288'848	-53'886	-2.4%	2'234'962
	316 - Loyers, redevances	10'898'622	-8'114	-0.1%	10'890'508
	317 - Dédommagement personnel	3'566'847	-18'650	-0.5%	3'548'197
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>20'880'808</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>20'880'808</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>19'373'955</b>	<b>-286'585</b>	<b>-1.5%</b>	<b>19'087'370</b>
	Subventions accordées	17'266'813	-286'585	-1.7%	16'980'228
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>4'513'159</b>	<b>-110'915</b>	<b>-2.5%</b>	<b>4'402'244</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

*Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :*

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec c transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>556'459'046</b>	<b>552'688'000</b>	<b>3'771'046</b>	<b>0.7%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>30'158'674</b>	<b>29'253'646</b>	<b>905'028</b>	<b>3.1%</b>	<b>29'541'946</b>
	Emoluments		217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Recettes médecine dentaire		4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements		2'707'874	2'312'000	395'874	17.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N3	9'999'429	9'172'361	827'068	9.0%	9'460'661
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N3	<b>713'941</b>	<b>586'677</b>	<b>127'264</b>	<b>21.7%</b>	<b>298'377</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>516'346'493</b>	<b>514'468'126</b>	<b>1'878'367</b>	<b>0.4%</b>	<b>514'468'126</b>
	Indemnité cantonale	N4	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N5	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	AIU brut	N6	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés investissements	N7	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N8	6'371'336	6'345'354	25'982	0.4%	6'345'354
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N9	<b>9'239'938</b>	<b>8'379'551</b>	<b>860'387</b>	<b>10.3%</b>	<b>8'379'551</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N10	<b>552'140'458</b>	<b>552'688'000</b>	<b>-547'542</b>	<b>-0.1%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>438'516'758</b>	<b>438'366'206</b>	<b>150'553</b>	<b>0.0%</b>	<b>438'195'362</b>
	Personnel administratif	N11	131'520'827	132'418'313	-897'486	-0.7%	132'428'774
	Corps enseignant	N12	222'630'883	221'647'270	983'613	0.4%	221'352'793
	Allocations, indemnités		770'950	763'254	7'696	1.0%	763'254
	Charges sociales		81'596'226	81'632'719	-36'493	0.0%	81'745'817
	Pont-AVS	N13	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres		591'385	604'650	-13'265	-2.2%	604'724
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N14	<b>70'066'246</b>	<b>69'951'372</b>	<b>114'874</b>	<b>0.2%</b>	<b>69'724'716</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19'954'182</b>	<b>20'880'808</b>	<b>-926'626</b>	<b>-4.4%</b>	<b>20'880'808</b>
	Créances irrécouvrables		90'527	140'000	-49'473	-35.3%	140'000
	Amortissement bâtiment et équipements	N7	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>18'558'188</b>	<b>19'087'370</b>	<b>-529'182</b>	<b>-2.8%</b>	<b>19'373'955</b>
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées	N15	16'392'519	16'980'228	-587'709	-3.5%	17'266'813
	Subventions accordées du PGU63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N9/N14	<b>5'045'084</b>	<b>4'402'244</b>	<b>642'840</b>	<b>14.6%</b>	<b>4'513'159</b>
	<b>Résultat net</b>	N16	<b>4'318'587</b>	<b>-</b>	<b>4'318'587</b>		<b>-</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>2'986.1</b>	<b>3'042.7</b>	<b>-56.5</b>	<b>-1.9%</b>	<b>3'042.7</b>
	Personnel administratif	N17	1'205.8	1'242.7	-36.9	-3.0%	1'242.7
	Corps enseignant	N18	1'780.3	1'799.9	-19.6	-1.1%	1'799.9

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 6.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

**N1** Les taxes d'encadrement sont inférieures (CHF 194'025). Trois raisons expliquent cet écart. Le premier est lié à un taux d'exonération plus faible que prévu (26.0 % contre 27.0 %). Le second reflète une croissance moindre du nombre des étudiants (2.0 % contre 2.6 %). Le dernier concerne le décalage temporel dans l'encaissement des taxes. Les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices affichent un écart minime par rapport au budget (CHF 13'480).

**N2** La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es. Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés-es à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (CHF 121'171) que prévu. Ceci s'explique principalement par un dépassement sur les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule « Cours & Logement » (CHF 73'460), par des produits d'écologie inférieurs (CHF 90'683) mais entièrement compensés par d'autres produits de prestations et ventes (CHF 99'153), ainsi qu'un dépassement net sur les charges de personnel (CHF 74'170).

**N3** Les deux rubriques présentent des produits supérieurs au budget (CHF 954'332). Cet écart découle principalement de refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées sans impact sur le résultat net de l'Université.

**N4** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat du budget « État ».

**N5** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (CHF 2'880'473, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Sur l'axe des prestations d'enseignement (CHF 2'279'277, soit 79 % du total), l'amélioration s'explique principalement par le nombre d'étudiants-es et le nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu. Sur l'axe de recherche (CHF 601'196, soit 21 % du total), elle s'explique essentiellement par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de la Commission européenne plus important que prévu.

**N6** Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (CHF 1'280'008). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Tous les groupes facultaires contribuent à cette amélioration dans une proportion similaire (environ 6 %).

**N7** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net. Les amortissements sur les équipements sont inférieurs au budget (CHF 877'153) en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont en ligne avec le budget.

**N8** Les autres subventions présentent une légère amélioration des recettes. Cet écart masque des variations importantes de signe opposé. Les allocations en faveur des Programmes de recherche nationaux et les revenus de la Commission des taxes fixes sont inférieurs aux prévisions et contribuent à détériorer le produit des autres subventions (CHF 797'841) sans impacter toutefois le résultat net. D'autres subventions affichent un résultat supérieur au budget. Premièrement, cela concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine (impact CHF 357'025) en raison du nombre plus important de places d'études. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'École de pharmacie Genève / Lausanne (impact CHF 14'746) en raison d'une indexation plus élevée. Le dernier résultat de subsides non budgétés (CHF 452'052), dont la plus grande partie (73 %) améliore le résultat net.

**N9** Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est supérieur au budget (CHF 217'547). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 155'439). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs en produits (CHF 704'948) et en charges (CHF 487'401).

**N10** Les objectifs de non dépenses et du programme d'économies sont atteints. Ajusté de l'écart sur les amortissements des équipements et sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes, l'Université présente une économie involontaire marginale (CHF 1'677'076). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

**N11** En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (CHF 821'784). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Le nombre de postes laissés vacants dépasse de 13.4 EPT celui en lien avec les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Cela représente une économie théorique (CHF 1'417'952).

**N12** Compte tenu des charges compensées par des recettes, du montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (CHF 540'397). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. En tenant compte des objectifs de non dépenses et du programme d'économies, le nombre de postes dépasse de 35.5 EPT celui autorisé par le budget. Cela s'explique par une surutilisation des postes des collaboratrices de l'enseignement (60.0 EPT) et une sous-utilisation des postes du corps professoral (24.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (CHF 1'244'199).

**N13** Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (CHF 106'487). Deux facteurs contribuent à cet écart. Le premier concerne le nombre de personnes plus important au bénéfice du Pont-AVS (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (CHF 169'565). Le second reflète un montant moyen par bénéficiaire plus bas générant une économie (CHF 63'078).

**N14** Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées, les dépenses générales présentent une économie involontaire (CHF 219'841). Il faut relever que les règles de gestion introduisent de la flexibilité dans l'utilisation du budget de dépenses générales et que la fiabilité de la budgétisation par nature de charges est globalement inégale. Ceci étant, l'économie découle principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes (CHF 638'135), des dépenses d'entretien de mobilier (CHF 580'421) et des loyers (CHF 255'638). Ces économies sont atténuées principalement par des dépassements sur les frais de déplacement, réception et conférences (CHF 912'579).

**N15** Ajustées de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les subventions accordées affichent une économie

## Notes relatives aux états financiers consolidés

involontaire (CHF 368'188). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne une sous-utilisation des budgets réservés aux PRN, aux bourses en faveur des étudiants-tes et à la Fondation Campus Biotech (CHF 1'002'460). Le second inclut des dépassements pour les crèches, pour la Fondation des Archives Piaget, pour la Fondation autonome de Théologie et pour le projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias », ainsi que des dépassements sur divers subsides accordés par les facultés de Médecine et des Sciences, sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (CHF 503'886).

**N16** Après avoir ajusté les variations de charges et de revenus sans impact sur le résultat net du budget « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, le résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (CHF 4'827'866, soit 0.9 %), ainsi que de charges inférieures (CHF 930'250, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, cette amélioration est imputable principalement à l'écart sur la subvention fédérale de base et sur les produits de l'AIU. Du côté des charges, cette amélioration s'explique principalement par les économies nettes sur les charges de personnel (CHF 518'437, charges sociales incluses), sur les subventions accordées (CHF 368'188), sur les dépenses générales (CHF 229'841) et sur les créances irrécouvrables (CHF 49'473), ainsi qu'un dépassement sur les charges du pont-AVS (CHF 106'487) et celles de rééquilibrage en fin d'exercice (CHF 121'546).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	556'459'046	552'140'458	4'318'587
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	9'239'938	5'045'084	4'194'854
	+ FNS hors imputations internes	97'322'081	93'771'564	3'550'517
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	186'467'587	181'953'581	4'514'005
	+ Apports entités consolidées après éliminations	6'254'372	9'267'902	-3'013'530
	+ Part résultat mis en équivalence	-948'787		-948'787
Total hors imputations internes		836'314'360	832'088'421	4'225'938
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	836'314'360	832'088'421	4'225'938



### 3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

	2018	2017
Avoirs en caisse	188'831	292'104
Avoirs bancaires	22'189'302	17'934'711
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>22'378'134</b>	<b>18'226'814</b>

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État procède quotidiennement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs sur les comptes courants, l'Université réalise des opérations de rééquilibrage entre les établissements bancaires. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires.

### 3.3.6 Placements financiers

#### Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), des dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

#### Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation sur la base des recommandations de la Commission financière. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université est encadrée par une charte de placement qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

La gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2018. Le Recteur a décidé de transformer progressivement la structure des placements en intégrant des considérations d'investisseur durable mais sans modifier ni l'univers et l'horizon de placement, ni l'allocation stratégique. Dans un premier temps, ces transformations ne concernent que la partie « actions » des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires. La mise en œuvre effective interviendra dans le courant de l'année 2019. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a exercé sa mission de surveillance au travers de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés.

La politique de placement des portefeuilles de titres du Fonds général de l'Université est également encadrée par une charte de placement dont les principaux axes sont la préservation du capital et la production de plus-values composées de rendements fixes et de gains en capitaux dans un portefeuille équilibré. La mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'une gestion active.

## Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2018	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	40'849'729	-	1'673'000	<b>42'522'729</b>	12%
Actions (CHF)	38'716'059	17'761'915	8'895'830	<b>65'373'804</b>	19%
Actions (monnaies étrangères)	65'935'681	16'993'209	10'765'072	<b>93'693'962</b>	27%
Obligations (CHF)	52'178'322	17'525'758	3'019'886	<b>72'723'965</b>	21%
Obligations (monnaies étrangères)	68'995'210	-	437'001	<b>69'432'211</b>	20%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	512'098	<b>512'098</b>	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2'947'977	<b>2'947'977</b>	1%
Prêts (CHF)	-	-	4'257'369	<b>4'257'369</b>	1%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>266'675'001</b>	<b>52'280'881</b>	<b>32'508'234</b>	<b>351'464'116</b>	100%
Couverture de change	379'716	-	2'140	<b>381'856</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>267'054'718</b>	<b>52'280'881</b>	<b>32'510'374</b>	<b>351'845'972</b>	

Pour le portefeuille de trésorerie, l'allocation stratégique par classe d'actifs est restée inchangée avec une répartition de 40 % en actions, 35 % en obligations et 15 % en placements immobiliers. L'Université a procédé à un désinvestissement de son portefeuille (CHF 2'500'000) en septembre 2018 vers le compte postal utilisé pour réaliser les paiements réguliers. À cette

## Notes relatives aux états financiers consolidés

occasion, le portefeuille a été rebalancé en fonction de l'allocation stratégique. Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs se situait dans les bandes de fluctuation prévues par classe d'actifs. Enfin, les rendements réalisés ont été distribués au budget « État », à la réserve stratégique du Rectorat et aux fonds « intérêts » des chercheurs-ses (CHF 7'000'000) selon les règles fixées par la charte de placement.

Pour le portefeuille des fonds universitaires, l'allocation stratégique par classe d'actifs est restée inchangée avec une répartition de 67 % en actions et 33 % en obligations. Le portefeuille n'a enregistré ni apport, ni désinvestissement au cours de l'année, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets. En mars 2018, les liquidités disponibles du portefeuille (CHF 4'500'000) ont été investies selon la pondération de l'allocation stratégique. Le portefeuille a été rebalancé dans le courant du mois de décembre. Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs se situait dans les bandes de fluctuation prévues. Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers ont été distribués (CHF 1'324'029) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital. Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, la politique de placement précise la bande dans laquelle le portefeuille est investi en actions (au maximum 60 % et au minimum 20 %). À proprement parler, il n'y a pas d'allocation stratégique par classe d'actifs. Les revenus financiers nets du portefeuille ne sont pas réinvestis mais retirés du portefeuille pour être distribués par le Conseil de fondation à des projets universitaires (retrait net de CHF 1'920'072). Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs était de 10 % de liquidités, 10 % d'obligations, 58 % d'actions, 11 % de fonds alternatifs et 11 % de fonds immobiliers. 71 % du portefeuille est libellé en francs suisses. Le Fonds général de l'Université a vendu des contrats « futures » sur le Swiss Market Index et sur le STOXX Europe 600 dans le cadre de sa politique de couverture contre le risque de marché sur la partie actions du portefeuille. Cette opération arrive à échéance en mars 2019. Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

2017	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	43'950'631	-	3'971'200	47'921'831	12%
Actions (CHF)	44'363'022	17'752'530	9'474'591	71'590'143	19%
Actions (monnaies étrangères)	74'809'650	17'060'045	13'761'489	105'631'183	27%
Obligations (CHF)	55'343'839	17'139'761	2'573'261	75'056'861	19%
Obligations (monnaies étrangères)	73'393'412	-	484'787	73'878'199	19%
Fonds Money Market	-	-	39'895	39'895	0%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	1'493'551	1'493'551	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	1'320'576	1'320'576	0%
Prêts (CHF)	-	4'500'000	4'318'467	8'818'467	2%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>291'860'555</b>	<b>56'452'335</b>	<b>37'437'816</b>	<b>385'750'706</b>	<b>100%</b>
Couverture de change	279'201	-	-9'630	269'571	
<b>Placements financiers</b>	<b>292'139'756</b>	<b>56'452'335</b>	<b>37'428'186</b>	<b>386'020'277</b>	

## Notes relatives aux états financiers consolidés

L'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée (CHF 3'434'240) en 2018 contre une perte nette réalisée (CHF 444'616) en 2017, ainsi qu'un gain latent (CHF 232'329) en 2018 contre une perte latente (CHF 232'329) en 2017. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.36 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le Fonds général de l'Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu'ils soient adossés formellement à des titres identifiés dans la mesure où le modèle de gestion du portefeuille est un modèle « actif ». Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d'une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

Les tableaux présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance pour les années 2018 et 2017.

2018	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	17'631'067	17'664'999	33'932	-9'278	43'210	89'195
US Vanguard US GRA	51'267'040	51'330'211	63'170	-62'470	125'640	290'521
Fonds Général	6'023'726	6'025'866	2'140	-	2'140	2'140
<b>Total</b>	<b>74'921'834</b>	<b>75'021'076</b>	<b>99'242</b>	<b>-71'748</b>	<b>170'990</b>	<b>381'856</b>

2017	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18'576'244	18'632'349	56'105	20'389	35'716	64'634
US Vanguard US GRA	54'815'899	54'761'064	-54'835	-160'229	105'393	214'567
Fonds Général	6'254'418	6'244'788	-9'630	-	-9'630	-9'630
<b>Total</b>	<b>79'646'561</b>	<b>79'638'200</b>	<b>-8'361</b>	<b>-139'840</b>	<b>131'479</b>	<b>269'571</b>

Les analyses de sensibilité liée aux risques de marché et de change sont présentées dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

### 3.3.7 Débiteurs

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017r
Fonds National Suisse	8'774'889	7'251'947
Clients externes Subventions	9'019'965	9'169'768
Provisions débiteurs douteux	-624'911	-624'911
<b>Débiteurs Subventions</b>	<b>17'169'943</b>	15'796'804
Débiteurs médecine dentaire	1'717'809	1'458'953
Provisions débiteurs douteux médecine dentaire	-106'891	-136'130
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1'610'918</i>	<i>1'322'822</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	7'961'825	9'787'360
Provisions débiteurs douteux	-49'898	-39'386
<i>Sous-total clients externes mandats/prestations</i>	<i>7'911'926</i>	<i>9'747'973</i>
<b>Débiteurs mandats/prestations</b>	<b>9'522'845</b>	11'070'795
Locataires (BLRU & appartement Champel)	22'422	-49'701
Swiss Library Services Platform	230'769	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>253'191</b>	-49'701
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>26'945'979</b>	26'817'898

Dans le rapport financier 2017, les acomptes fournisseurs étaient enregistrés dans les débiteurs sans contrepartie. Dans la mesure où un acompte est versé dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation ou de l'achat d'un bien ou d'un service donné, ils auraient dû être présentés dans les débiteurs avec contrepartie. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2017 « clients externes mandats/prestations » ont été retraitées (augmentation de CHF 1'670'566).

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée.

Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit également une approche systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10'000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteur douteux est

## Notes relatives aux états financiers consolidés

constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de montant en jeu.

Pour les débiteurs « Mandats / Prestations », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite puis en demeure sont systématiquement effectuées par le gestionnaire régisseur. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas une politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2018 et 2017.

		2018	2017
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	-	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-128'163
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-128'163
	<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-128'163</b>
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	97'645	119'062
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-29'239	2'967
	<i>Utilisation</i>	-67'068	-80'442
	<i>Constitution / Ajustement</i>	37'829	83'408
	<b>Sous-total</b>	<b>68'406</b>	<b>122'029</b>
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	33'182	12'692
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	10'512	-12'692
	<i>Utilisation</i>	-	-12'692
	<i>Constitution / Ajustement</i>	10'512	-
	<b>Sous-total</b>	<b>43'694</b>	<b>-</b>
<b>Pertes sur débiteurs</b>		<b>112'099</b>	<b>-6'134</b>

Faits marquants relatifs à l'évolution des provisions ad hoc pour débiteurs douteux :

Dans le litige avec l'entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par la Commission européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance (CHF 842'219). L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67'055). L'Office des faillites procédera encore à la liquidation des biens. Pour une partie de cette liquidation, il est probable que l'Université reçoive un dédommagement. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée à la baisse (CHF 60'000) en 2017. À relever qu'aucun versement n'est intervenu à ce jour. Pour le reste de la liquidation, les produits espérés sont plus aléatoires. Cela justifie l'absence d'ajustement de la

## Notes relatives aux états financiers consolidés

provision dans les comptes 2018. Cette provision entre dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155'602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39'386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116'215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155'602) et a été utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. En septembre 2017, la faillite de la société a été prononcée et confirmée en décembre 2017. En avril 2018, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. L'Université étant un créancier de 3<sup>ème</sup> rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de liquidation. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2018	2017r
Solde dû sur indemnité cantonale	10'168'149	9'590'448
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>10'168'149</b>	<b>9'590'448</b>
Impôts anticipés	1'505'171	1'607'720
Avances et garanties loyers	181'528	203'487
Boursiers étudiants-tes HES	486'837	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>2'173'535</b>	<b>1'811'206</b>
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>12'341'685</b>	<b>11'401'655</b>

Dans le rapport financier 2017, les acomptes fournisseurs étaient enregistrés dans les débiteurs sans contrepartie. Dans la mesure où un acompte est versé dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation ou de l'achat d'un bien ou d'un service donné, ils auraient dû être présentés dans les débiteurs avec contrepartie. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2017 « clients externes mandats/prestations » ont été retraitées (diminution de CHF 1'670'566).

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 39'287'664 au 31 décembre 2018 contre CHF 38'219'552 au 31 décembre 2017.

### 3.3.8 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Charges payées d'avance	6'234'336	7'455'292
Produits à recevoir	683'157	327'775
<b>Compte de régularisation actifs</b>	<b>6'917'493</b>	<b>7'783'067</b>

### 3.3.9 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Fournitures	16'170	20'000
Mobilier	90'210	21'000
Ateliers d'impression	75'000	85'000
Matériel chimique, Biostock et Gaz	136'897	125'723
Ateliers de mécanique	117'500	116'500
Fournitures d'animalerie	68'000	64'000
Matériel dentaire	70'000	195'000
Boutique UNI Dufour	65'460	-
<b>Stocks</b>	<b>639'237</b>	<b>627'223</b>

### 3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, l'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de CHF 6'010'000. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation en 2016). L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université en novembre 2014. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilise le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs-ses et visiteurs-es de la Faculté de médecine. La valeur du bien est estimée à CHF 800'000 reflétant le prix de sa mise en vente. L'appartement est libre de tout bail à loyer depuis décembre 2018 et les démarches en vue de sa vente sont largement avancées puisqu'une offre ferme a été formulée et acceptée par l'Université. Pour réaliser la vente du bien, un projet de



loi sera déposé au Grand Conseil au cours du premier trimestre 2019. Il est probable que la vente se réalise d'ici l'été 2019. Le produit de la vente sera investi dans le portefeuille mobilier des fonds universitaires.

L'Université a acquis un bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 pour un montant de CHF 36'151'060, y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais. Le financement a été réalisé grâce à un acompte (CHF 40'000'000) sur la donation d'une fondation privée genevoise (CHF 80'000'000) destinée à contribuer à la réalisation du « Grand centre de physique et mathématique » (estimation CHF 240'000'000). Simultanément à l'acte d'achat, l'Université a signé un contrat de bail à loyer (CHF 100'000 par mois, charges comprises) en faveur du vendeur lui permettant de rester dans les locaux jusqu'au déménagement dans ses nouveaux bureaux, au plus tard en octobre 2019. Lorsque le bâtiment aura été libéré et que des travaux auront été réalisés, le bâtiment deviendra un immeuble d'exploitation de type administratif attribué à l'enseignement et à la recherche de la Section de mathématique de la Faculté des sciences. Cette attribution est limitée dans le temps. À l'horizon 2025 au plus tôt, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement à hauteur de CHF 80'000'000 en utilisant le produit de la vente l'immeuble « Rue du Conseil général » et le solde de la donation de la fondation privée genevoise. En ce qui concerne ce solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan (voir 3.3.41 « Informations sur les actifs éventuels »).

Le Fonds général de l'Université possède sept immeubles en nom. Il s'agit des immeubles situés : au chemin des Coquelicots acquis en 1984 pour la somme de CHF 1'700'000, au Crêts de Champel construit en 1990 pour un montant de CHF 14'200'000, à la rue de l'Encyclopédie acquis en 1953 pour la somme de CHF 348'500, à la place Versonnex acquis en 2002 pour la somme de CHF 5'000'000, au Quai Gustave-Ador reçu en legs en 1982, à la rue de Lausanne reçu en legs en 1982 et à l'avenue Dumas reçu en legs en 1982.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux hors risque du marché auquel s'ajoute une prime de risque lié aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle avait été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30'630'000). Cette dernière entend construire trois bâtiments avec différents types de logements (immeubles de logement LUP, à loyers contrôlés et PPE), ainsi que des équipements sportifs. Quant à la parcelle propriété de l'Université (CHF 22'370'000), un projet sera réalisé visant à accroître le parc de logement étudiants-es. En étroite collaboration avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, ce projet regroupe cinq fondations privées proches de l'Université. Dans cette opération, l'Université octroie un droit de superficie de quatre-vingt ans sur le terrain en faveur des fondations. Le droit de superficie est rémunéré et la rente est calculée

## Notes relatives aux états financiers consolidés

selon la pratique de l'Office cantonal du logement et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contre-partie, les fondations s'engagent à construire et à exploiter un bâtiment avec des logements étudiants-es à loyer préférentiel (cinq montées pour 458 chambres équipées) et d'autres logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE) à des prix permettant de subventionner les loyers étudiants-es. Les constructions devraient être livrées à l'horizon 2024. À fin 2018, les partenaires sont tombés d'accord sur les principes et poursuivent leurs travaux en vue d'adopter un dispositif de réalisation.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université.

2018	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Crêt-de-Champel 41-43	25'870'000	480'000	<b>26'350'000</b>	<b>1'230'577</b>	292'612	88'773	43'419	<b>424'804</b>	3%
Coquelicots 13	6'770'000	80'000	<b>6'850'000</b>	<b>350'890</b>	126'952	10'984	12'685	<b>150'621</b>	3%
St Saint-Julien	3'040'000	-340'000	<b>2'700'000</b>	<b>217'283</b>	91'847	9'644	-44'386	<b>57'105</b>	6%
St Les Roseaux	5'930'000	140'000	<b>6'070'000</b>	<b>293'148</b>	88'856	30'823	85'418	<b>205'097</b>	1%
Les Lattes 1	11'240'001	40'000	<b>11'280'000</b>	<b>609'096</b>	192'722	26'425	19'396	<b>238'542</b>	3%
St Radiosa	14'780'000	190'000	<b>14'970'000</b>	<b>649'044</b>	267'682	17'053	152'226	<b>436'962</b>	1%
St 31-Décembre	10'440'000	130'000	<b>10'570'000</b>	<b>492'798</b>	199'042	19'530	114'227	<b>332'799</b>	2%
St Les Vignes Moillebeau	6'950'000	40'000	<b>6'990'000</b>	<b>359'915</b>	145'404	38'788	57'915	<b>242'107</b>	2%
Encyclopédie 4	7'170'000	90'000	<b>7'260'000</b>	<b>365'837</b>	238'381	15'381	13'012	<b>266'774</b>	1%
Versonnex 15	7'300'000	70'000	<b>7'370'000</b>	<b>345'562</b>	56'806	3'094	12'059	<b>71'959</b>	4%
St Pictet-de-Rochemont	10'230'000	220'000	<b>10'450'000</b>	<b>513'023</b>	107'128	-	166'063	<b>273'191</b>	2%
Rue de Candolle 12	726'000	-	<b>726'000</b>	<b>5'000</b>	-	-	-	-	1%
Appartement Champel	780'000	20'000	<b>800'000</b>	<b>16'683</b>	5'386	-	1'170	<b>6'556</b>	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	<b>1'850'000</b>	<b>52'500</b>	12'925	-	782	<b>13'707</b>	2%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	<b>1'700'000</b>	<b>51'720</b>	13'886	-	975	<b>14'861</b>	2%
Av. Dumas 41	380'000	-	<b>380'000</b>	<b>10'104</b>	4'848	-	221	<b>5'069</b>	1%
Pinchat	22'370'000	-	<b>22'370'000</b>	-	-	-	-	-	0%
Conseil-Général 7-9	-	-	<b>36'151'060</b>	<b>35'484</b>	-	-	1'645	<b>1'645</b>	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>137'526'001</b>	<b>1'160'000</b>	<b>174'837'060</b>	<b>5'598'663</b>	<b>1'844'478</b>	<b>260'493</b>	<b>636'826</b>	<b>2'741'798</b>	<b>2%</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
Crêt-de-Champel 41-43	25'500'000	370'000	25'870'000	1'224'174	240'525	105'428	40'960	386'914	3%
Coquelicots 13	6'470'000	300'000	6'770'000	360'894	108'467	13'061	11'844	133'372	3%
SI Saint-Julien	2'960'000	80'000	3'040'000	216'240	85'018	9'645	54'830	149'494	2%
SI Les Roseaux	5'800'000	130'000	5'930'000	289'971	112'188	31'580	76'275	220'043	1%
Les Lattes 1	11'220'000	20'000	11'240'000	612'560	287'879	27'763	20'585	336'227	2%
SI Radiosa	14'670'000	110'000	14'780'000	635'409	346'433	17'418	110'942	474'793	1%
SI 31-Décembre	10'370'000	70'000	10'440'000	491'396	123'516	19'941	115'951	259'408	2%
SI Les Vignes Moillebeau	6'710'000	240'000	6'950'000	355'654	128'700	40'005	106'432	275'137	1%
Encyclopédie 4	6'780'000	390'000	7'170'000	368'338	91'988	15'381	12'097	119'466	3%
Versonnex 15	7'160'000	140'000	7'300'000	337'762	87'430	3'154	11'273	101'857	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10'180'000	50'000	10'230'000	513'286	118'829	-	121'508	240'338	3%
Rue de Candolle 12	726'000	-	726'000	5'000	-	-	-	-	1%
Appartement Champel	780'000	-	780'000	19'070	4'811	-	3'510	8'321	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	49'500	15'904	-	845	16'749	2%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	63'600	34'651	-	1'053	35'704	2%
Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	3'934	-	239	4'173	2%
Pinchat	25'155'000	-	22'370'000	519	-	-	-	-	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>138'411'001</b>	<b>1'900'000</b>	<b>137'526'001</b>	<b>5'553'475</b>	<b>1'790'274</b>	<b>283'376</b>	<b>688'346</b>	<b>2'761'996</b>	<b>2%</b>

L'analyse de sensibilité liés aux risques de marché est présentée dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2018 et 2017.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

		2018			2017		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'100'171	32'704	<b>1'132'875</b>	1'069'803	30'368	<b>1'100'171</b>
	SI Pictet-de-Rochemont	2'224'792	51'392	<b>2'276'184</b>	2'201'246	23'547	<b>2'224'792</b>
	SI Radiosa	2'834'712	44'384	<b>2'879'096</b>	2'824'484	10'228	<b>2'834'712</b>
	SI Saint-Julien	567'742	-79'424	<b>488'318</b>	544'064	23'678	<b>567'742</b>
	SI 31-Décembre	2'068'076	11'722	<b>2'079'798</b>	2'040'247	27'829	<b>2'068'076</b>
	SI Les Vignes Moillebeau	338'274	9'344	<b>347'618</b>	282'210	56'064	<b>338'274</b>
	<b>Impôts différés</b>	<b>9'133'767</b>	<b>70'122</b>	<b>9'203'889</b>	<b>8'962'053</b>	<b>171'714</b>	<b>9'133'767</b>

## 3.3.11 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans sis au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45'094'518). Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2018	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b-c	e	f	g	h=e+g	i=a-h	j=d-h
Gros oeuvre	15349'188	-	-	<b>15'349'188</b>	-879'066	-340'243	-	<b>-1'219'309</b>	14470'122	<b>14'129'878</b>
Équipements	11784'711	-	-	<b>11'784'711</b>	-1'217'753	-471'388	-	<b>-1'689'142</b>	10'566'958	<b>10'095'569</b>
Aménagements	8'239'494	-	-	<b>8'239'494</b>	-814'041	-315'113	-	<b>-1'129'154</b>	7425'453	<b>7'110'340</b>
Autres	9'712'413	-	-	<b>9'712'413</b>	-811'331	-314'064	-	<b>-1'125'394</b>	8'901'082	<b>8'587'019</b>
<b>Total immeubles exploitation</b>	<b>45'085'806</b>	-	-	<b>45'085'806</b>	<b>-3'722'191</b>	<b>-1'440'808</b>	-	<b>-5'163'000</b>	<b>41'363'614</b>	<b>39'922'806</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b-c	e	f	g	h=e+f-g	i=a-h	j=d-h
Gros oeuvre	15'349'187	-	-	15'349'187	-538'823	-340'243	-	-879'066	14'810'365	14'470'121
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-746'365	-471'388	-	-1'217'753	11'038'346	10'566'958
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-498'928	-315'113	-	-814'041	7'740'566	7'425'453
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-497'267	-314'064	-	-811'331	9'215'146	8'901'082
<b>Total immeubles exploitation</b>	<b>45'085'805</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45'085'805</b>	<b>-2'281'383</b>	<b>-1'440'808</b>	<b>-</b>	<b>-3'722'191</b>	<b>42'804'422</b>	<b>41'363'614</b>

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'308'083'398 en 2017 contre CHF 1'297'474'292 en 2016. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 761'349'569 en 2017 contre CHF 777'492'026 en 2016. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 449'670'997 en 2017 inchangé par rapport à 2016.

## 3.3.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

2018	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2018	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2018	Solde au 01.01.2018	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2018	Solde au 01.01.2018	Solde au 31.12.2018
	a	b	c	d=a+b-c	e	f	g	h=e+f-g	i=a-h	j=d-h
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	253'955'439	11'586'597	-16'429'449	249'112'587	-214'953'926	-14'773'055	16'249'167	-213'477'814	39'001'513	35'634'773
Matériel informatique	50'755'974	4'145'713	-4'233'397	50'668'290	-39'848'390	-5'510'611	4'216'538	-41'142'463	10'907'584	9'525'828
Matériel et mobilier	48'563'498	4'502'890	-5'135'172	47'931'215	-33'603'236	-4'943'083	5'152'307	-33'394'012	14'960'262	14'537'203
Véhicules	837'720	205'142	-146'500	896'362	-729'310	-74'639	146'500	-657'448	108'411	238'914
Aménagement	12'254'228	1'415'065	-	13'669'293	-2'094'519	-764'992	-	-2'859'511	10'159'709	10'809'782
<b>Total</b>	<b>366'366'859</b>	<b>21'855'406</b>	<b>-25'944'517</b>	<b>362'277'748</b>	<b>-291'229'380</b>	<b>-26'066'381</b>	<b>25'764'513</b>	<b>-291'531'248</b>	<b>75'137'479</b>	<b>70'746'500</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21'246'531</b>	<b>1'844'533</b>	<b>-777'795</b>	<b>22'313'269</b>	<b>-15'418'355</b>	<b>-3'955'906</b>	<b>777'795</b>	<b>-18'596'466</b>	<b>5'828'176</b>	<b>3'716'803</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>553'286</b>	<b>-</b>	<b>553'286</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>553'286</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>387'613'390</b>	<b>24'253'225</b>	<b>-26'722'312</b>	<b>385'144'303</b>	<b>-306'647'735</b>	<b>-30'022'287</b>	<b>26'542'308</b>	<b>-310'127'714</b>	<b>80'965'655</b>	<b>75'016'588</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2017	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Solde au 31.12.2017
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	258'171'253	15'765'035	-19'980'850	<b>253'955'439</b>	-218'647'718	-15'164'497	19'920'006	<b>-213'892'210</b>	39'523'535	<b>40'063'229</b>
Matériel informatique	50'265'485	4'601'265	-4'110'776	<b>50'755'974</b>	-39'193'629	-5'820'803	4'104'326	<b>-40'910'106</b>	11'071'856	<b>9'845'868</b>
Matériel et mobilier	47'473'288	5'703'072	-4'612'862	<b>48'563'498</b>	-33'463'631	-4'751'999	4'612'393	<b>-33'603'236</b>	14'009'667	<b>14'960'262</b>
Véhicules	793'345	61'115	-16'740	<b>837'720</b>	-700'045	-46'004	16'740	<b>-729'310</b>	93'300	<b>108'411</b>
Aménagement	9'431'056	2'823'172	-	<b>12'254'228</b>	-1'424'661	-669'858	-	<b>-2'094'519</b>	8'006'396	<b>10'159'709</b>
Cadmos II	2'123'432	-	-2'123'432	-	-2'123'432	-	2'123'432	-	-	-
<b>Total</b>	<b>368'257'859</b>	<b>28'953'659</b>	<b>-30'844'659</b>	<b>366'366'859</b>	<b>-295'553'116</b>	<b>-26'453'161</b>	<b>30'776'897</b>	<b>-291'229'380</b>	<b>72'704'743</b>	<b>75'137'479</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>19'165'986</b>	<b>2'283'867</b>	<b>-203'322</b>	<b>21'246'531</b>	<b>-11'866'549</b>	<b>-3'945'650</b>	<b>193'844</b>	<b>-15'418'355</b>	<b>7'499'437</b>	<b>5'828'176</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>387'423'845</b>	<b>31'237'526</b>	<b>-31'047'982</b>	<b>387'613'390</b>	<b>-307'219'665</b>	<b>-30'398'811</b>	<b>30'970'741</b>	<b>-306'647'735</b>	<b>80'204'180</b>	<b>80'965'655</b>

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L 12146) en faveur de l'Université pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15'546'000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Le crédit d'ouvrage est destiné à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 147'580) ont été activées selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours » et des équipements ont été acquis (CHF 405'705) constituant des immobilisations incorporelles en cours. Dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été enregistré.

### 3.3.13 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente les opérations pour 2018 et 2017.

	2018	2017 <sup>f</sup>
Solde au 01.01	-72'074'139	-69'668'492
Utilisation de la subvention	26'074'104	25'301'026
Nouvelle subvention d'investissement	-21'037'002	-27'706'674
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-67'037'038</b>	<b>-72'074'139</b>

<sup>f</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (diminution de CHF 19'954'957) et au 31 décembre 2017 (diminution

de CHF 19'552'691), l'utilisation de la subvention (augmentation de CHF 6'781'566), ainsi que la nouvelle subvention d'investissement (diminution de CHF 6'379'300).

### 3.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des entreprises commercialisant les résultats de la recherche de l'Université (spin-off), des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine « GIWM », Fondation privée des HUG et Swiss Library Service Platform), des garanties-loyers, ainsi que la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation au 31 décembre 2018.

	<i>Parts 2018</i>	<b>2018</b>	2017
IdQuantique SA	0.3%	308'490	5'320
NovImmune SA	0.2%	36'400	36'400
Geneva bioinformatics SA	6.7%	69'290	69'290
GenKyoTex SA France	0.1%	67'666	114'864
PVsys SA	9.1%	350'000	250'000
Bard1 Life Sciences Limited	1.1%	95'063	34'016
Amal Therapeutics SA	0.5%	9'418	-
Dotphoton SA	3.0%	3'000	-
Ayar SARL	10.0%	2'000	-
<b>Sous-total Participations dans spin-offs</b>		<b>941'326</b>	509'890
Capitaux de dotation fondation		262'000	135'000
Divers		85'748	85'740
Mise en équivalence « Fonds général consolidé » 38%		2'391'321	2'397'188
Mise en équivalence « Campus Biotech Geneva » 50%		6'070'603	7'013'522
<b>Autres actifs financiers</b>		<b>9'750'998</b>	10'141'340

Plusieurs faits marquants sont à relever au cours de l'année 2018. Dans le cadre des opérations visant à accélérer la croissance des activités de cryptographie quantique de la société

## Notes relatives aux états financiers consolidés

IdQuantique SA, l'Université a cédé la moitié de ses actions à l'opérateur sud-coréen SK Telekom. Elle a réalisé une plus-value de CHF 305'830 qui est répartie à parts égales entre les inventeurs-collaborateurs-trices de l'Université, la faculté concernée et le Rectorat. À noter qu'à la clôture des comptes, l'évaluation des titres toujours détenus par l'Université est réalisée sur la base du prix de transaction et induit un gain latent de CHF 305'830.

Au cours de l'année 2018, l'Université a pris des parts du capital-actions dans de nouvelles spin-off actives dans les domaines de thérapies prophylactiques du cancer (Amal Therapeutics SA), de la compression d'images RAW (Dotphoton SA) et des outils d'accès en ligne aux activités d'enseignement et de recherche massivement distribuées (Ayaru SARL). Deux sociétés ont été dissoutes en juin 2018. Il s'agit de Arisgen SA et Stemergie Biotechnology SA par décision de leur assemblée générale. Ces dissolutions n'ont eu aucun impact sur le compte d'exploitation.

### 3.3.15 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2018	2017
Fournisseurs	10'266'769	10'679'453
Conférenciers	174'247	116'411
Autres	1'966'911	1'074'635
Solde vacances collaborateurs-trices	6'929'527	6'436'077
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	988'882	922'224
Pont-AVS part à court terme	1'246'185	1'420'592
<b>Créanciers avec contrepartie - part à court terme</b>	<b>21'572'521</b>	<b>20'649'393</b>
Pont-AVS part à long terme	1'324'133	1'256'831
<b>Créanciers avec contrepartie - part à long terme</b>	<b>1'324'133</b>	<b>1'256'831</b>
<b>Créanciers avec contrepartie</b>	<b>22'896'654</b>	<b>21'906'224</b>

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur-trice, la dette est ajustée. L'octroi d'un pont AVS a induit une charge de CHF 1'454'973 en 2018 contre CHF 1'903'652 en 2017. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 1'556'348 en 2018 contre CHF 1'360'419 en 2017. Enfin, un ajustement / dissolution de dette a été enregistré en 2018 induisant un produit (CHF 5'730).

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 73.90 en 2018 contre CHF 73.60 en 2017) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 64.30 en 2018 contre CHF 64.40 en 2017). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est à la hausse (augmentation



## Notes relatives aux états financiers consolidés

de 7'422 heures en 2018 contre 5'719 heures en 2017) de même que celui relatif aux heures supplémentaires (augmentation de 1'036 heures en 2018 contre 1'406 heures en 2017). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2018	2017
Impôts	153'056	160'439
TVA sur chiffre d'affaires	345'053	446'412
Garanties (trousses, magasin central, sports)	321'617	315'433
<b>Créanciers sans contrepartie</b>	<b>819'726</b>	<b>922'284</b>

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 23'733'545 au 31 décembre 2018 contre CHF 22'828'508 au 31 décembre 2017.

### 3.3.16 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Produits constatés d'avance	1'900'584	1'196'773
Charges à payer	1'565'360	2'516'762
<b>Compte de régularisation passifs</b>	<b>3'465'944</b>	<b>3'713'535</b>

### 3.3.17 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne sont pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur. Par catégorie de bailleurs de fonds, ils se présentent de la façon suivante :

	2018	2017 <sup>r</sup>
Fonds National Suisse	78'263'167	80'023'439
Fonds de la Commission européenne	18'594'536	17'846'973
Autres Fonds de tiers	76'625'822	76'842'144
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>173'483'525</b>	<b>174'712'556</b>

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (diminution de CHF 11'778'554) et au 31 décembre 2017 (diminution de CHF 11'376'289), ainsi que les engagements vis-à-vis du FNS (diminution de CHF 11'720'407), de la Commission européenne (diminution de CHF 1'463'498) et des autres bailleurs de fonds (diminution de CHF 1'807'616).

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 758 recherches sont en cours et 696 postes EPT ont été nécessaires en 2018. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le chercheur-euse.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le chercheur-euse. L'Université est l'hôte de 125 projets européens en 2018 contre 126 projets à fin 2017. 25 projets ont été clôturés et 24 nouveaux projets « Horizon 2020 » et 1 projet « FP7 » ont démarré au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur de fonds (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 748 EPT ont été imputés sur les fonds de tiers en 2018.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs de fonds dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. En 2018, le montant des « overheads » s'élève à CHF 2'578'316 contre CHF 2'512'930 en 2017.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

## 3.3.18 Emprunts hypothécaires

Classée par date d'échéance, la structure des emprunts est la suivante :

2018	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	386'000	-	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'016'800	-24'800	992'000	992'000	-	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'404'000	-70'200	1'333'800	70'200	1'263'600	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	849'000	-18'000	831'000	18'000	813'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'254'500	-26'000	1'228'500	26'000	1'202'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'612'900	-50'000	1'562'900	50'000	1'512'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Versonnex 15	182'000	-3'500	178'500	3'500	175'000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
Crêt-de-Champel 41-43	6'519'250	-89'000	6'430'250	89'000	6'341'250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
Coquelicots 13	807'000	-12'000	795'000	12'000	783'000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>14'851'450</b>	<b>-293'500</b>	<b>14'557'950</b>	<b>1'646'700</b>	<b>12'911'250</b>				

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'041'600	-24'800	1'016'800	24'800	992'000	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'474'200	-70'200	1'404'000	70'200	1'333'800	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	867'000	-18'000	849'000	18'000	831'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'280'500	-26'000	1'254'500	26'000	1'228'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'662'900	-50'000	1'612'900	50'000	1'562'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Versonnex 15	185'500	-3'500	182'000	3'500	178'500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
Crêt-de-Champel 41-43	6'608'250	-89'000	6'519'250	89'000	6'430'250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
Coquelicots 13	819'000	-12'000	807'000	12'000	795'000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>15'144'950</b>	<b>-293'500</b>	<b>14'851'450</b>	<b>293'500</b>	<b>14'557'950</b>				

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 100'410'000 en 2018 contre CHF 99'490'000 en 2017. Le montant des emprunts des actifs nantis s'élève à CHF 14'557'950 en 2018 contre CHF 14'851'450 en 2017. Enfin, le total des cédules hypothécaires des actifs nantis s'élève à CHF 45'617'500 en 2018 contre CHF 22'617'500 en 2017.

**Faits marquants :**

En 2018, ni l'Université, ni le Fonds général de l'Université n'ont effectué de renouvellement d'emprunt hypothécaire. Deux emprunts hypothécaires arrivent à échéance en 2019. Hormis ces deux emprunts, les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires. Pour ces deux emprunts, les parts à court terme concernent le solde à rembourser à l'échéance. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a

## Notes relatives aux états financiers consolidés

contracté auprès de l'Université un emprunt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

L'analyse du risque de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

## 3.3.19 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie pour 2018 et 2017.

2018	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	7 48	4'257'369	347'588'603		<b>351'845'972</b>
Autres actifs financiers	15 61		1'289'074		<b>1'289'074</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		4'257'369	348'877'678	-	<b>353'135'047</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	6 47	22'378'134			<b>22'378'134</b>
Débiteurs avec contrepartie	8 51	26'945'979			<b>26'945'979</b>
Débiteurs sans contrepartie	8 53	12'341'685			<b>12'341'685</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		61'665'797	-	-	<b>61'665'797</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>65'923'166</b>	<b>348'877'678</b>	<b>-</b>	<b>414'800'844</b>
Créanciers avec contrepartie	16 62			22'896'654	<b>22'896'654</b>
Créanciers sans contrepartie	16 63			819'726	<b>819'726</b>
Emprunts hypothécaires	19 65			14'557'950	<b>14'557'950</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	38'274'330	<b>38'274'330</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38'274'330</b>	<b>38'274'330</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017r	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	7 48	8'818'467	377'201'810		<b>386'020'277</b>
Autres actifs financiers	15 61		730'630		<b>730'630</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		8'818'467	377'932'440	-	<b>386'750'907</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	6 47	18'226'814			<b>18'226'814</b>
Débiteurs avec contrepartie	8 51	26'817'898			<b>26'817'898</b>
Débiteurs sans contrepartie	8 53	11'401'655			<b>11'401'655</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		56'446'367	-	-	<b>56'446'367</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>65'264'834</b>	<b>377'932'440</b>	<b>-</b>	<b>443'197'273</b>
Créanciers avec contrepartie	16 62			21'906'224	<b>21'906'224</b>
Créanciers sans contrepartie	16 63			922'284	<b>922'284</b>
Emprunts hypothécaires	19 65			14'851'450	<b>14'851'450</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	37'679'958	<b>37'679'958</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37'679'958</b>	<b>37'679'958</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau pour 2018 et 2017.

2018	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 48	347'588'603	4'257'369		351'845'972
Autres actifs financiers	14 61	162'728	1'126'346		1'289'074
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		<b>347'751'331</b>	<b>5'383'715</b>	<b>-</b>	<b>353'135'047</b>
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 48	377'201'810	8'818'467		386'020'277
Autres actifs financiers	14 61	148'880	581'750		730'630
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		<b>377'350'690</b>	<b>9'400'217</b>	-	<b>386'750'907</b>
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

### 3.3.20 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

#### *Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :*

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon le règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Au-delà, l'Université doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'État et peut solliciter sa garantie. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt favorise une diversification des contreparties bancaires. Elle privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de choc sur les taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2018, le groupe « Université » n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt (aucun renouvellement d'emprunt, tous les emprunts à taux fixe). En 2017, le groupe « Université » était exposé au risque de taux sur les deux emprunts hypothécaires arrivant à échéance au cours de l'année.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2018	2017
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	18 65	1'378'000	-
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	18 65	13'179'950	14'851'450
<b>Risque net</b>		<b>14'557'950</b>	<b>14'851'450</b>
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		-	-28'328
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-	-154'231

*Risque de prix :*

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme (rebalancement systématique des portefeuilles), des principes de diversification des risques (allocation stratégique), par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un Comité présidé par le Recteur qui se réunit au minimum une fois par trimestre. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir un choc de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring des comités instauré à l'Université et au Conseil de fondation du Fonds général de l'Université, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles. Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

	Note Page	2018	2017
Placements financiers	6 48	351'845'972	386'020'277
Immeubles de placement hors terrains	10 56	152'467'060	115'156'001
<b>Risque net</b>		<b>504'313'032</b>	<b>501'176'278</b>
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-17'592'299	-19'301'014
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		17'592'299	19'301'014
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-7'270'000	-7'140'000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		8'310'000	7'440'000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-24'862'299	-26'441'014
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		25'902'299	26'741'014

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subside auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détentrice notamment de comptes bancaires en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	Note Page	2018	2017r
Liquidités et équivalents de liquidités	5 47	3'252'744	2'888'082
Placements financiers	6 48	166'076'290	180'820'329
Débiteurs avec contrepartie	7 51	892'629	1'083'683
Créanciers avec contrepartie	15 53	860'681	1'233'787
<b>Risque net</b>		<b>171'082'345</b>	<b>186'025'880</b>
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères		-8'554'117	-9'301'294
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères		8'554'117	9'301'294

*Risque de crédit :*

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène de ce fait le groupe « Université » à subir une perte financière. Le tableau ci-dessous présente les rubriques concernées par ce risque de contrepartie.

Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque groupe « Université » est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2018	2017r
Liquidités et équivalents de liquidités	5 47	22'378'134	18'226'814
Placements financiers	6 48	351'845'972	386'020'277
Débiteurs avec contrepartie	7 51	26'945'979	26'817'898
Débiteurs sans contrepartie	7 53	12'341'685	11'401'655
Autres actifs financiers	14 61	1'289'074	730'630
<b>Risque de crédit - Total</b>		<b>414'800'844</b>	<b>443'197'274</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe « Université » rencontre des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le tableau ci-dessous présente une analyse des maturités des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.18 Emprunts hypothécaires » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2018	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 62	22'896'654	21'572'521		1'324'133	
Créanciers sans contrepartie	15 63	819'726	819'726			
Emprunts hypothécaires	18 65	15'763'495	1'876'702	2'820'897	4'103'445	6'962'452
<b>Risque de liquidité - Total</b>		<b>39'479'875</b>	<b>24'268'949</b>	<b>2'820'897</b>	<b>5'427'578</b>	<b>6'962'452</b>

	Note Page	Montant au 31.12.2017	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 62	21'906'224	20'649'393		1'256'831	
Créanciers sans contrepartie	15 63	922'284	922'284			
Emprunts hypothécaires	18 65	16'317'868	554'373	3'546'032	4'222'475	7'994'988
<b>Risque de liquidité - Total</b>		<b>39'146'375</b>	<b>22'126'049</b>	<b>3'546'032</b>	<b>5'479'306</b>	<b>7'994'988</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

## 3.3.21 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2018.

2018	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	175'395		-40'197		135'198
Provisions - part à court terme	175'395	-	-40'197	-	135'198
Rachats CPEG part à long terme	417'382	26'580	-132'018		311'945
Litiges	122'500	64'307	-	-12'500	174'307
Provisions - part à long terme	539'882	90'887	-132'018	-12'500	486'252
Provisions	715'277	90'887	-172'215	-12'500	621'449

2017	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	258'500		-83'105	-	175'395
Provisions - part à court terme	258'500	-	-83'105	-	175'395
Rachats CPEG part à long terme	535'931	35'669	-154'219	-	417'382
Litiges	360'984	100'000	-97'494	-240'990	122'500
Provisions - part à long terme	896'915	135'669	-251'713	-240'990	539'882
Provisions	1'155'415	135'669	-334'817	-240'990	715'277

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 26'580 en 2018 contre CHF 35'669 en 2017 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG de CHF 172'215 en 2018 contre CHF 237'323 en 2017.

Les provisions pour risques et charges augmentent de CHF 51'807 en 2018 par rapport à 2017 en raison d'une dotation aux provisions à hauteur de CHF 64'307 en charges et d'une dissolution de provisions de CHF 12'500 en produits.

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- o La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire (CHF 4'454'950). À deux reprises, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a jugé irrecevable l'appel en

cause du Pool POM. L'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013, y compris des intérêts de retard. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

- Deux cas de litige concernent des prétentions d'indemnisation provenant de candidats non retenus lors des procédures d'embauche. À relever que, pour ces cas, aucune provision n'a été constituée en 2018 et le solde de la provision au passif est nul.

Dans le cadre de la nomination à un poste de professeure, une candidate non retenue réclame une indemnité (CHF 1'269'499) équivalent à trois mois de salaire d'une professeure assistante, auquel s'ajoute le manque à gagner, évalué sur l'ensemble de sa carrière, le tort moral qu'elle estime avoir subi et les frais d'avocat. Condamnée en première instance, l'Université a déposé un recours au Tribunal fédéral qui a annulé le jugement de la CACJ. Parallèlement, la candidate non retenue a déposé une requête en conciliation devant le Tribunal de première instance (TPI) et a réévalué ses prétentions (CHF 2'488'635), y compris les intérêts de retard. Ce cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui prendra ce risque en charge.

Un cas de promesse d'embauche non tenue (contrat de travail oral) a été dénoncé au Tribunal des Prud'hommes (TPH). Ce dernier a donné raison à l'Université mais cette décision fait l'objet d'un recours auprès de la CACJ. Il est probable que l'Université soit condamnée à verser une indemnité dont le montant devrait être insignifiant.

- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaboratrices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. En fonction des cas, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 164'307 en 2018 contre CHF 112'500 en 2017.

Deux nouveaux cas de contestation de licenciement et de discrimination à la promotion ont été ouverts devant la CACJ avec des prétentions d'indemnisation. Dans un seul cas, il est probable que l'Université soit condamnée et refuse la réintégration de l'ancienne collaboratrice. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur du versement d'une indemnité équivalente à six mois de salaire (CHF 54'307). Dans l'autre cas, le litige concerne une procédure de nomination pour un poste de professeur. Le plaignant réclame une indemnité équivalente à trois mois de salaire. L'Université estime que si la CACJ donne raison sur le point d'une discrimination à l'embauche, elle devra rouvrir le concours. Hors procédure devant la justice, une convention de départ a été négociée avec une collaboratrice prévoyant une indemnité de départ inscrite dans les comptes de régularisation passifs et un montant forfaitaire facilitant une reconversion professionnelle. Ce dernier montant induit la constitution d'une provision (CHF 10'000). Enfin, deux autres cas restent pendants et l'évaluation du risque financier est inchangée par rapport à 2017.

À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2017, quatre cas de contestation de licenciement sont désormais clos. Dans un cas, l'Université a versé une indemnité (CHF 11'141 plus charges sociales) qui n'avait pas été provisionnée. Dans un autre cas, la CACJ a rayé la cause du rôle suite au retrait du recours par la plaignante. Cela induit une dissolution de la provision (CHF 12'500). Enfin, deux autres cas ont été clôturés, toutes les voies de recours ayant été épuisées ou pas actionnées par les plaignants. Aucun de ces cas n'avait été provisionné.

- Un seul cas de litige avec des étudiants-es est encore pendant pour lequel aucune provision n'a été constituée. L'Université estime les prétentions infondées, les a contestées par écrit et s'est opposée aux différents commandements de payer. Elle reconnaît toutefois que la durée de la procédure d'opposition a été excessive et a proposé un accord à l'amiable. La proposition n'est pas entérinée. Le cas a été annoncé à l'assureur de l'Université.
- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, deux litiges sont pendants. Le premier concerne des soins prodigués à un mineur pour lesquels l'Université reconnaît un dommage et a constitué une provision (CHF 10'000), inchangée par rapport à 2017. Le second concerne une patiente se plaignant d'une malfaçon. Bien que la Commission de surveillance des patients ait conclu à l'absence de toute malfaçon, la plaignante s'est réservée l'éventualité d'une autre procédure. Ce dernier cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui a confirmé sa prise en charge. Aucun besoin de provision n'est anticipé.

### 3.3.22 Traitement des bénéfiques et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État et l'Université pour les années 2016 à 2019, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), il est légalement convenu du traitement des bénéfiques et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante.

Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci; puis, le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2016 / 2019 (article 14) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Résultat État avant répartition	5'758'116	7'007'413
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'439'529	1'751'853
<b>Résultat net État</b>	<b>4'318'587</b>	<b>5'255'559</b>
Résultat net État attribué au FID	2'591'152	3'153'336
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	1'727'435	2'102'224

## 3.3.23 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2018	2017
Solde au 01.01	2'250'126	498'273
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'439'529	1'751'853
<b>Solde au 31.12</b>	<b>3'689'655</b>	<b>2'250'126</b>

## 3.3.24 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2018	2017
Solde au 01.01	2'700'151	597'927
Résultat net État	4'318'587	5'255'559
Attribution totale au FID	-2'591'152	-3'153'336
<i>Attribution annuelle</i>	<i>-2'591'152</i>	<i>-3'153'336</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>4'427'586</b>	<b>2'700'151</b>
Variation annuelle	1'727'435	2'102'224

## 3.3.25 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Solde au 01.01	4'463'998	7'365'916
Utilisation annuelle	-1'052'426	-6'056'616
Attribution totale	2'595'853	3'154'697
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	2'591'152	3'153'336
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	4'700	1'361
<b>Solde au 31.12</b>	<b>6'007'424</b>	<b>4'463'998</b>
Variation annuelle	1'543'427	-2'901'919

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 14 de la COB et l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Ce dispositif a été appliqué en début 2016 pour la dernière fois et le sera en début 2020, la prochaine fois.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31 décembre 2018 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse est réalisé au sujet des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 4'700.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2018, des dépenses ont été réalisées (CHF 1'007'340) selon la typologie suivante :

- « Axe Encadrement » (CHF 41'401) pour le soutien au « Global Studies Institute » (bachelor en relations internationales et master en études africaines).
- « Axe Projets » (CHF 593'127) en faveur notamment des projets suivants : le soutien aux projets « Langage et communication » (CHF 459'189), « Geneva Global » (CHF 109'187) et des programmes doctoraux (CHF 24'751).
- Soutiens ponctuels (CHF 150'725) en faveur des Facultés de médecine et des sciences de la société.
- Soutiens ponctuels (CHF 46'793) en faveur du « Global Studies Institute » et de l'Institut des sciences de l'environnement.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

- o Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 175'295), notamment en faveur du développement des systèmes d'informations institutionnelles (développement, maintenance et exploitation) et du pôle d'évaluation des enseignements.

### 3.3.26 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

#### Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2017.

	2018	2017
Solde au 01.01	144'160'491	134'566'182
Attribution annuelle	8'806'453	11'105'545
Utilisation annuelle	-7'444'004	-1'105'442
Imputations internes	-685'503	-405'794
<b>Solde au 31.12</b>	<b>144'837'437</b>	<b>144'160'491</b>
Variation annuelle	676'945	9'594'309

#### Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons, le solde des fonds de recherche acquis à l'Université et les bénéfices des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'160 fonds contre 1'094 en 2017. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017 <sup>r</sup>
Solde au 01.01	<b>102'334'795</b>	92'387'971
Attribution annuelle	63'525'921	28'344'302
Utilisation annuelle	-82'491'268	-40'815'484
Imputations internes	21'885'768	22'418'007
<b>Solde au 31.12</b>	<b>105'255'217</b>	102'334'795
Variation annuelle	2'920'422	9'946'824

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 31 décembre 2017 (diminution de CHF 8'176'403).

#### *Autres fonds propres libres :*

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 8 autres fonds propres libres au sein de l'Université contre 7 en 2017 et 9 au Fonds général de l'Université inchangé par rapport à 2017. Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2018	2017
Solde au 01.01	<b>166'934'749</b>	154'090'271
Résultat annuel	<b>-92'649</b>	26'330'358
Mouvements annuels	<b>-2'549'642</b>	-13'485'880
<i>Attribution annuelle</i>	53'045'778	5'526'460
<i>Utilisation annuelle</i>	-48'606'861	-12'013'884
<i>Imputations internes</i>	-6'988'559	-6'998'455
<b>Solde au 31.12</b>	<b>164'292'458</b>	166'934'749
Variation annuelle	-2'642'291	12'844'478

### 3.3.27 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La

## Notes relatives aux états financiers consolidés

subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La subvention fédérale de base est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université. Avec le volet financier de la LEHE, la Confédération soutient la construction ou la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les Hautes Écoles Universitaires sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %. Coordonné par Swissuniversities, la Confédération promeut la formation des médecins généralistes en Suisse par la mise en œuvre d'un programme spécial en médecine humaine. Sur la période 2017 / 2020, elle alloue à l'ensemble des Hautes Écoles Universitaires une enveloppe ciblée de cent millions de francs dont trente sont destinés à « récompenser » les Hautes Écoles Universitaires ayant augmenté le nombre de nouveaux diplômés délivrés et septante à répartir en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine. L'Université est partie prenante au programme spécial en médecine humaine.

	2018	2017 <sup>r</sup>
Allocations fédérales pour la recherche	117'369'676	122'909'999
Subvention fédérale de base	108'007'473	105'131'579
Contribution fédérale aux frais locatifs	445'584	421'194
Programme spécial en médecine humaine	1'048'200	189'532
Subventions de fonctionnement de la Confédération	226'870'933	228'652'304
Produits différés subventions d'investissement	3'914'513	4'325'992
Subventions de la Confédération	<b>230'785'446</b>	232'978'296

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La subvention fédérale de base enregistre une augmentation sensible (CHF 2'875'894) en 2018. Cette augmentation ne comporte aucun effet de volume en lien avec l'enveloppe fédérale en faveur des Hautes Écoles Universitaires qui est restée inchangée entre 2017 et 2018. L'augmentation reflète uniquement une amélioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres Hautes Écoles Universitaires (3 %) concernant les axes « enseignement » et « recherche ».

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc

## Notes relatives aux états financiers consolidés

informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les Hautes Écoles Universitaires. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne. Le Canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en juillet 2019.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2018	2017
Indemnité État	346'526'773	344'273'648
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1'439'529	-1'751'853
Autres allocations État	907'310	887'992
Subventions de fonctionnement État	345'994'554	343'409'787
Accord intercantonal universitaire	38'012'008	35'790'536
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'026'986	4'987'368
Autres allocations	10'000	780'363
Subventions de fonctionnement autres cantons	43'048'994	41'558'267
Produits différés subventions d'investissement	18'729'726	18'519'459
<b>Subventions cantonales</b>	<b>407'773'274</b>	<b>403'487'513</b>

L'indemnité cantonale avant rétrocession du bénéfice à l'État augmente de CHF 2'253'125 par rapport à 2017 (1 %). Cette augmentation s'explique par la hausse en lien avec les mécanismes salariaux (CHF 3'261'342), avec l'attribution de la tranche COB (CHF 2'000'000), avec les transferts de moyens pour le CMU 5/6 et Sauverny (CHF 1'203'000), ainsi que la radiologie (CHF 201'595) et par la baisse en lien avec la mesure d'économie imposée par l'État (CHF 3'442'736) et avec la prise en compte d'un effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (CHF 970'076).

Quant au produit de l'AIU, il croît de 6 % par rapport à 2017. Cette croissance résulte uniquement d'un effet de volume lié à la progression du nombre des étudiants-es de tous les groupes facultaires. La croissance par groupe facultaire est quasi uniforme. À relever que la dernière indexation des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire est intervenue en 2014.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2018	2017r
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	17'083'578	17'815'493
Produits différés des subventions d'investissement	570'754	926'106
Total subventions de la Commission européenne	17'654'333	18'741'599
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	81'557'694	34'957'599
Produits différés des subventions d'investissement	1'867'010	2'214'136
Total « Autres subventions et dons »	83'424'704	37'171'735
<b>Autres subventions</b>	<b>101'079'037</b>	<b>55'913'334</b>

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La catégorie des « autres subventions et dons » comprend un nombre très important de bailleurs de fonds. En lien avec le projet de réalisation du « Grand centre de physique et mathématique », une fondation privée genevoise a réalisé une importante donation dont le premier acompte a été versé en 2018 déjà. Ce versement explique la forte augmentation des « Autres subventions et dons ». À relever qu'avec ce montant, l'Université a acquis un bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 pour loger la section de mathématique de la Faculté des sciences. À l'horizon 2025 au plus tôt, le « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement à hauteur de CHF 80'000'000 en utilisant le produit de la vente l'immeuble « Rue du Conseil général » et le solde de la donation de la fondation privée genevoise. En ce qui concerne ce solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan (voir 3.3.41 « Informations sur les actifs éventuels »).

En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2018, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix donateurs les plus importants sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Cansearch, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation MOVETIA, la Fondation Schmidheiny, la Fondation de recherche suisse contre le cancer, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation privée des HUG et la Fondation ACLON Finance. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 89 % de l'échantillon des donateurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre 80 % des montants encaissés en 2018.

Au total, par type de bailleurs de fonds, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2018 et 2017.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017r
Subventions de fonctionnement de la Confédération	226'870'933	228'652'304
Subventions de fonctionnement État	345'994'554	343'409'787
Subventions de fonctionnement autres cantons	43'048'994	41'558'267
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	17'083'578	17'815'493
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	81'557'694	34'957'599
<b>Total des subventions monétaires de fonctionnement</b>	<b>714'555'753</b>	<b>666'393'450</b>
Produits différés de subventions d'investissement	25'082'003	25'985'693
<b>Subventions reçues</b>	<b>739'637'757</b>	<b>692'379'143</b>

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les allocations fédérales pour la recherche (diminution de CHF 4'325'992), les subventions de la Commission européenne (diminution de CHF 926'106) et les autres subventions (diminution de CHF 2'214'136). Ces corrections sont sans effet sur les subventions reçues étant neutralisées par un correctif des produits différés de subventions d'investissement (avec une augmentation de CHF 7'466'234).

### 3.3.28 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que les taxes auditeurs-trices. Les taxes universitaires au cours des exercices 2018 et 2017 s'élevaient à :

	2018	2017
Taxes d'encadrement	10'056'975	9'947'627
Taxes fixes	2'072'120	2'051'920
Taxes auditeurs	52'400	45'705
<b>Taxes universitaires</b>	<b>12'181'495</b>	<b>12'045'252</b>

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées en 2018 par rapport à 2017. Elles sont composées de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. À relever qu'en principe, tous les étudiants-es s'acquittent de leurs taxes fixes.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est quasi stable de 26.0 % en 2018 contre de 26.1 % en 2017. La variation s'explique uniquement par une légère baisse des exonérations au motif socio-économique.

### 3.3.29 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2018 et 2017 :

	2018	2017
Formation continue	14'690'574	13'904'266
Cours d'été	1'562'806	1'619'152
Cours de langue	73'252	99'972
École d'avocature	1'398'400	882'000
Conférences	805'971	554'950
Autres inscriptions	288'037	719'874
Culture et sports	678'533	779'804
<b>Autres écolages</b>	<b>19'497'572</b>	<b>18'560'018</b>

En 2018, les activités de formation continue ont enregistré une augmentation du nombre de participants-es (100 étudiants-es), ainsi que le lancement de deux nouveaux programmes diplômants-es. À relever que le coût moyen des formations continues est stable par rapport à 2017. Ce sont les formations organisées par la Faculté de droit et par le Centre universitaire informatique qui enregistrent une augmentation du chiffre d'affaires. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2018, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1'097'353 contre CHF 999'222 en 2017.

### 3.3.30 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2018 et 2017 :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017 <sup>r</sup>
Recettes dentaires	4'230'675	4'569'942
Mandats avec tiers	12'246'177	9'872'748
Prestations de services	11'357'218	14'159'074
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'051'595	3'125'349
Analyses	721'543	658'757
Mise à disposition de personnel	224'370	811'115
Publicité	243'351	395'813
Émoluments	228'988	186'860
Produits différés de subventions d'investissement	1'292'209	604'524
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>33'596'125</b>	<b>34'384'181</b>

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. La participation IHEID s'élève à CHF 192'994 et celle des HES à CHF 759'151 en 2018 contre respectivement CHF 199'304 et CHF 1'961'760 en 2017. Par rapport au montant de la participation HES, le montant pour 2018 est sensiblement moins élevé que celui de 2017. Cet écart s'explique par deux éléments ayant trait à la gestion des bourses et aides financières octroyées aux étudiants-es HES. Avec la mise en œuvre de la nouvelle convention de collaboration, le premier résulte du changement de mode de facturation intervenu au début 2018 prévoyant la synchronisation des opérations de versement / remboursement. Cela a conduit l'Université à enregistrer en 2017 un montant anormalement élevé composé des remboursements des aides financières et des bourses versées pour les années 2016 (CHF 547'374) et 2017 (CHF 535'818). Le second résulte d'un changement de mode opératoire entre les HES et l'Université. Pour mémoire, l'Université effectue une avance de trésorerie en versant les bourses et aides financières aux étudiants-es HES. Les HES remboursent les avances deux fois par an. Ces opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2018, l'Université a versé aux étudiants-es HES des aides financières et des bourses (CHF 565'167). Les HES ont remboursé CHF 492'091 pour la période du 1.1 au 27.11.2018 et sont débiteurs de l'Université à hauteur de CHF 164'075. Les aides financières et des bourses accordées par l'Université avec un décaissement prévu en 2019 s'élèvent à CHF 322'761. Au 31 décembre 2018, les HES entrent dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université (CHF 486'837) correspondant à la somme des versements réalisés dans le courant du mois de décembre et à réaliser en 2019.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les mandats avec des tiers (diminution de CHF 604'524). Cette correction est sans effet sur les



produits des prestations de services et ventes étant neutralisés par un correctif des produits différés de subventions d'investissement (avec une augmentation de CHF 604'524).

### 3.3.31 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent essentiellement des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2018 et 2017 à :

	2018	2017
Personnel mobilisé	122'363	159'169
Invalidité	186'828	265'915
Accident	1'522'411	934'624
Maternité	2'295'078	2'177'254
Remboursements, assurances	2'494'959	2'290'121
<b>Dédommagement de tiers</b>	<b>6'621'639</b>	<b>5'827'083</b>

### 3.3.32 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service.

La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices, en janvier pour le personnel administratif et technique et en août pour le personnel enseignant. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation demeure inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Aucune allocation de vie chère n'a été versée le taux s'étant maintenu à 0%. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI/APG) et à la CPEG, ainsi qu'aux allocations familiales n'ont pas varié en 2018 par rapport à 2017. Le taux de cotisation à l'assurance accident professionnel est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit public et pour ceux avec un contrat de droit privé. Quant au taux de cotisation à l'assurance accident non professionnel, il a diminué de 53 points de base pour les salariés-ées avec un contrat de droit public et s'établit à 0.987%. Il est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit privé.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2018. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 147'580.

Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Traitements personnel administratif et technique	170'792'890	168'908'979
Traitements personnel enseignant	314'960'277	309'466'975
<b>Salaires</b>	<b>485'753'167</b>	<b>478'375'954</b>
Assurances sociales	42'850'625	42'185'035
Assurance maladie et accident	1'964'938	1'986'320
<b>Charges sociales</b>	<b>44'815'563</b>	<b>44'171'355</b>
Caisses de pension et de prévoyance	67'171'822	65'889'731
<b>Total « masse salariale »</b>	<b>597'740'551</b>	<b>588'437'040</b>
Pont-AVS	1'449'244	1'903'652
Autres charges de personnel	1'054'055	997'835
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>2'503'299</b>	<b>2'901'487</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>600'243'850</b>	<b>591'338'526</b>

En 2018, la masse salariale croît de 1.6 % en raison principalement de la progression des salaires (83 %). Les charges salariales du personnel administratif et technique croissent de 1.1 % et leur nombre de 0.7 %. Un tiers de la progression est attribuable aux effets de l'annuité et deux tiers à l'augmentation du nombre de postes. Quant aux charges salariales du personnel enseignant, elles progressent de 1.8 % résultant principalement d'un effet « annuité » (81 %). Le nombre de postes du personnel enseignant croît de 0.3%. La hausse des charges liées à la CPEG s'explique uniquement par l'augmentation de la masse salariale. Enfin, les charges des rentes Pont-AVS sont en net recul en raison de la baisse du nombre de personnes concernées (10 personnes de moins) par rapport à 2017. À relever que le montant moyen par personne est plus élevé en 2018 s'expliquant par un nombre de personnel enseignant plus important avec un salaire médian plus élevé.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2018		2017	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	522.7	0.5%	520.1	-0.2%
Collaborateurs enseignement et recherche	2'340.6	0.3%	2'333.8	1.2%
Personnel administratif et technique	1'651.6	0.7%	1'640.2	1.1%
<b>Total</b>	<b>4'514.9</b>	<b>0.5%</b>	<b>4'494.2</b>	<b>1.0%</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

À relever que, dans la partie « 6.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. L'Université compte 3'321 collaboratrices et 3'299 collaborateurs occupant 4'675 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2018 contre 4'603 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2017.

## 3.3.33 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2018	2017
Prestations de services, frais de gestion	38'369'448	38'010'184
<b>Honoraires et mandats externes</b>	<b>38'369'448</b>	38'010'184
Entretien mobilier	3'882'436	4'387'531
Entretien immobilier	9'198'690	7'604'188
<b>Entretien des biens mobiliers et immobiliers</b>	<b>13'081'126</b>	11'991'719
Loyers, fermages et redevances	11'531'537	11'210'368
<b>Loyers</b>	<b>11'531'537</b>	11'210'368
Frais de laboratoires	21'176'803	20'968'615
Fournitures et livres	14'142'746	13'891'653
Matériels consommables	739'778	662'036
Eau, énergie et combustible	10'548'601	11'024'595
Frais divers	857'416	644'560
<b>Fournitures et prestations diverses</b>	<b>47'465'343</b>	47'191'458
Frais déplacement, réceptions et conférences	13'546'073	12'739'487
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>123'993'528</b>	121'143'216

Deux postes expliquent principalement l'augmentation des dépenses générales. Il s'agit, d'une part, de l'entretien des biens immobiliers (CHF 1'594'502) dont le volume s'est accru suite à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire dédié. Il s'agit, d'autre part, des frais de déplacement, réception et conférences (CHF 806'586). À relever que les loyers augmentent (CHF 321'169) en lien avec l'augmentation des surfaces louées.

### 3.3.34 Subventions accordées

Le groupe « Université » a accordé les subventions suivantes :

	2018	2017
Subventions à la recherche	4'891'098	4'913'107
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	6'468'018	7'411'430
Subventions aux crèches	2'893'637	3'110'936
Fondation Campus Biotech Geneva	7'642'430	7'918'271
Fondation autonome de théologie	1'369'778	1'463'178
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	704'649	679'675
Bibliothèque de Genève	960'441	949'998
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	317'848	229'957
<b>Subventions accordées</b>	<b>26'779'898</b>	<b>28'208'552</b>

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, cela concerne essentiellement des programmes de recherche.

La baisse des subventions accordées s'explique par un recul notoire des bourses allouées aux étudiants-es (CHF 943'412) tant pour les étudiants-es immatriculés à l'Université que pour les étudiants-es en mobilité. Les subventions aux crèches contribuent également à cette baisse (CHF 217'299) dont l'écart est imputable à la comptabilisation en 2017 des subventions des années 2016 et 2017 pour l'EVE Crescendo. Enfin, la subvention à la Fondation Campus Biotech diminue également (CHF 275'842) suite à l'introduction d'un plafond pour les fonds propres libres de l'institution. Cela s'est traduit par une rétrocession de subvention.

### 3.3.35 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

#### *Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :*

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût

d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 59'261'234 en 2017 contre CHF 61'362'886 en 2016.

*Lovers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :*

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université en 2015, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.33 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

*Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :*

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaboratrices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État :

	2018	2017
Amortissement bâtiments	38'185'130	36'819'625
Intérêts	13'323'619	15'549'841
Location terrains	7'752'485	8'993'420
Location simple « bâtiments universitaires »	59'261'234	61'362'886
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4'423'829	3'909'231
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
<b>Moyens mis à disposition UniGE</b>	<b>64'465'063</b>	<b>66'052'117</b>

*Sources : État de Genève / Département des finances*

### 3.3.36 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents. La décomposition des

## Notes relatives aux états financiers consolidés

opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2018 :

Valeur des titres 2018	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2018 c=b-a	2017 d	
Portefeuille de trésorerie Couverture de change	244'784'519 -	266'675'001 379'716	21'890'482 379'716	51'155'540 279'201	-29'265'058 100'515
Portefeuille des fonds universitaires	46'420'449	52'280'881	5'860'432	12'006'135	-6'145'703
Portefeuille du Fonds général Couverture de change	32'277'482	32'508'234 2'140	230'752 2'140	5'476'956 -9'630	-5'246'204 11'770
Portefeuille participations			652'396	227'717	424'678
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>323'482'450</b>	<b>351'845'972</b>	<b>29'015'918</b>	<b>69'135'919</b>	<b>-40'120'002</b>

Résultats financiers 2018	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie Couverture de change	65'966 5'819'083	4'086'151 2'463'007	4'020'185 -3'356'076	5'850'863	9'937'014 2'463'007
Portefeuille des fonds universitaires	32'959	409'528	376'570	1'464'888	1'874'416
Fonds général Couverture de change	95'237 78'164	1'436'491 -	1'341'254 -78'164	727'255	2'163'747 -
Portefeuille participations	-	305'830	305'830		305'830
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>6'091'408</b>	<b>8'701'007</b>	<b>2'609'599</b>	<b>8'043'006</b>	<b>16'744'013</b>

Quant à 2017, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2017	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2017 c=b-a	2016 d	
Portefeuille de trésorerie Couverture de change	240'705'015 -	291'860'555 279'201	51'155'540 279'201	30'007'487 482'425	21'148'053 -203'224
Portefeuille des fonds universitaires	44'446'200	56'452'335	12'006'135	7'295'316	4'710'819
Portefeuille du Fonds général Couverture de change	31'960'861 -	37'437'816 -9'630	5'476'956 -9'630	2'248'365 19'475	3'228'591 -29'105
Portefeuille participations			227'717	22'671	205'046
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>317'112'075</b>	<b>386'020'277</b>	<b>69'135'919</b>	<b>40'075'739</b>	<b>29'060'180</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Résultats financiers 2017	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	-	271'277	271'277	4'106'520	4'377'797
Couverture de change	2'681'435	2'555'842	-125'593		2'555'842
Portefeuille des fonds universitaires	9'535	459'043	449'508	1'248'626	1'707'669
Portefeuille du Fonds général	423'038	934'497	511'459	639'418	1'573'916
Couverture de change	338'648	19'625	-319'023		19'625
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>3'452'656</b>	<b>4'240'285</b>	<b>787'629</b>	<b>5'994'564</b>	<b>10'234'849</b>

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décompose de la façon suivante :

		2018	2017
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	445'465	422'728
	Frais de transactions	16'105	168'940
	Pertes/gains change sur comptes courants	-386'349	-833'356
	<b>Sous-total</b>	<b>75'221</b>	<b>-241'688</b>
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	113'765	103'099
	Frais de transactions	2'843	3'622
	Pertes/gains change sur comptes courants	2'357	800
	<b>Sous-total</b>	<b>118'965</b>	<b>107'520</b>
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	258'961	257'378
	Frais de transactions	79'026	40'019
	Pertes/gains change sur comptes courants	-169'435	308
	<b>Sous-total</b>	<b>168'552</b>	<b>297'704</b>
<b>Frais de gestion du portefeuille mobilier</b>		<b>362'738</b>	<b>163'536</b>

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.10 Immeubles de placement ».

### 3.3.37 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée des postes suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie. Il s'agit des éléments liés aux produits et charges financiers, de ceux liés aux produits et charges non monétaires, de ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que de ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	6'091'408	3'452'656
Frais de gestion du portefeuille mobilier	362'738	163'536
Charges des immeubles de placement	2'671'676	2'590'281
<b>Charges financières réalisées</b>	<b>9'125'822</b>	<b>6'206'474</b>
Produits réalisés du portefeuille mobilier	16'438'183	10'234'849
Produits réalisés sur participation	305'830	
Produits réalisés des immeubles de placement	5'598'663	5'553'475
<b>Produits financiers réalisés</b>	<b>22'342'676</b>	<b>15'788'325</b>
<b>Résultat financier réalisé</b>	<b>13'216'853</b>	<b>9'581'851</b>

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2018	2017 <sup>r</sup>
Amortissements	31'463'095	31'839'619
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	112'099	-6'134
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	180'005	77'240
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	-81'327	-199'148
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	70'122	171'714
Pertes latentes du portefeuille mobilier	40'544'680	-
<b>Charges non monétaires</b>	<b>72'288'674</b>	<b>31'883'291</b>
Variation des mises en équivalence	-948'787	-1'070'707
Dissolution de provisions	12'500	240'990
Gains latents des immeubles de placement	1'160'000	1'839'459
Gains latents des participations	424'678	
Gains latents du portefeuille mobilier	-	29'060'180
Produits différés sur les subventions d'investissement	26'074'104	25'301'026
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>26'722'495</b>	<b>55'370'948</b>
<b>Variation nette</b>	<b>45'566'179</b>	<b>-23'487'658</b>

<sup>r</sup> Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). La correction concerne les produits différés de subventions d'investissement (augmentation de CHF 6'781'567).

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2018	2017r
Variation des débiteurs avec contrepartie	-240'181	-13'504
Variation des débiteurs sans contrepartie	-940'030	2'300'703
Variation des stocks	-12'014	10'557
Variation des comptes de régularisation actifs	865'573	1'680'082
Variation des autres actifs financiers	-133'766	-40'009
<b>Variation des actifs d'exploitation</b>	<b>-460'418</b>	<b>3'937'829</b>
Variation des créanciers avec contrepartie	990'431	-3'178'681
Variation des créanciers sans contrepartie	-102'558	-108'272
Variation des comptes de régularisation passifs	-247'591	-36'785
Variation des fonds affectés à la recherche	-1'229'031	9'195'730
Variation de la part de subvention à restituer	1'439'529	1'751'853
<b>Variation des passifs d'exploitation</b>	<b>850'779</b>	<b>7'623'845</b>
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>390'361</b>	<b>11'561'673</b>

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-54'674'168	-46'046'716
Achat d'immeubles de placement	-36'151'060	-60'541
<b>Sous-total « Achats »</b>	<b>-90'825'228</b>	-46'107'257
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	48'303'793	11'558'549
Vente d'immeubles de placement	-	5'630'000
<b>Sous-total « Ventes »</b>	<b>48'303'793</b>	17'188'549
<b>Variation des actifs financiers</b>	<b>-42'521'435</b>	-28'918'708
Apports / retraits Université	-2'500'000	29'500'000
Apports / retraits Fonds général	-	-
<b>Apports / retraits</b>	<b>-2'500'000</b>	29'500'000
<b>Total des mouvements des placements financiers</b>	<b>-45'021'435</b>	581'292

## 3.3.38 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-Vice-Rectrice et Secrétaire général), les Doyens-Doyennes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-Doyennes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. La rémunération globale des principaux-pales dirigeants-es et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2018		2017	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.3	1'640'054	6.0	1'568'871
Doyens	9.0	180'699	9.0	181'041
Divisions	7.6	1'451'641	7.7	1'464'155
<b>Total</b>	<b>22.9</b>	<b>3'272'394</b>	<b>22.7</b>	<b>3'214'067</b>

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

### 3.3.39 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.
- Réseau (Ré.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2017, la liste des parties liées est modifiée de la façon suivante. L'Université a fondé en 2018 une association en compagnie de plusieurs universités suisses, les écoles polytechniques fédérales et Interpharma. Cette association « Swiss 3 R Competence Center » représente le centre national de compétence en matière de projets 3 R « refine, reduce and replace ». Elle a pour objectif de promouvoir des projets permettant de mieux cibler les expérimentations animales et d'assurer une mise en œuvre durable des résultats des recherches en la matière. Elle fournit des services qualifiants et continus aux autorités d'exécution, à l'industrie et aux Hautes Écoles Universitaires. Bien que la société Ayaru ait été fondée en 2017, l'Université a libéré sa part du capital en décembre 2018. Détenue conjointement avec MMOS, cette société a pour objectif de développer et de commercialiser des outils permettant l'accès en ligne à des activités d'enseignement et de recherche massivement distribuées. Les fondations de droit privé « Fondation du Sanatorium universitaire suisse » et « Institut universitaire romande de santé au travail » ont été dissoutes par décision de leur conseil de fondation, respectivement en mars 2018 pour la première et en décembre 2018 pour la seconde. Elles ont été supprimées de la liste des parties liées de l'Université.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Aassoc.: Association Simple: Société simple SA/SARL: Société anonyme/à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif: contrôle exclusif Conjoint: contrôle conjoint Influence: influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Suv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Ayaru	SARL	Conjoint	Aide	MOOCS
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNITI, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNIL, UNI ZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

### 3.3.40 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2018, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	167'732	31.12.19	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		<b>167'732</b>			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	342'975	31.12.21	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>342'975</b>			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	28'683	31.12.24	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>28'683</b>			
<b>Total des contrats de leasing</b>		<b>539'390</b>			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2018, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2019.

### 3.3.41 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2025 au plus tôt, l'Université ambitionne qu'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » soit construit au Quai Ernest Ansermet. À condition que ce projet soit soutenu par les autorités cantonales et fédérales, l'Université contribuera à son financement (CHF 80'000'000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. À relever que cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé un premier acompte (CHF 40'000'000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 (CHF 36'151'060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »). Ce don est enregistré dans les produits du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

### 3.3.42 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.



## 4. Retraitements des états financiers 2017





## Retraitements des états financiers 2017

**Bilan**

au 1 janvier 2017

**Actifs**

		2016	Retraitements	2016
		publié		Retraité
<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	31'309'941	-	31'309'941
	Placements financiers	322'676'977	-	322'676'977
	Débiteurs avec contrepartie	29'643'260	-	29'643'260
	Débiteurs sans contrepartie	13'702'357	-	13'702'357
	Compte de régularisation actifs	9'463'148	-	9'463'148
	Stocks	637'780	-	637'780
	<b>Total actifs circulants</b>	<b>407'433'463</b>	<b>-</b>	<b>407'433'463</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	138'411'001	-	138'411'001
	Immeubles d'exploitation	42'804'422	-	42'804'422
	Immobilisations corporelles	72'704'743	-	72'704'743
	Immobilisations incorporelles	7'499'437	-	7'499'437
	Immobilisations en cours	-	-	-
	Subvention investissement constatée d'avance	-49'713'535	-19'954'957	-69'668'492
	Autres actifs financiers	10'966'992	-	10'966'992
	<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>222'673'059</b>	<b>-19'954'957</b>	<b>202'718'102</b>
	<b>Total actifs</b>	<b>630'106'522</b>	<b>-19'954'957</b>	<b>610'151'565</b>

**Passifs**

<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie	24'121'068	-	24'121'068
	Créanciers sans contrepartie	1'030'556	-	1'030'556
	Compte de régularisation passifs	3'750'320	-	3'750'320
	Fonds affectés à la recherche	177'295'380	-11'778'554	165'516'826
	Provisions - part à court terme	258'500	-	258'500
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	7'619'750	-	7'619'750
	<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>214'075'574</b>	<b>-11'778'554</b>	<b>202'297'020</b>
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	963'837	-	963'837
	Provisions - part à long terme	896'915	-	896'915
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	7'525'200	-	7'525'200
	Impôts différés	8'962'053	-	8'962'053
	Part subvention à restituer à échéance COB	498'273	-	498'273
	<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>18'846'278</b>	<b>-</b>	<b>18'846'278</b>
	<b>Total fonds étrangers</b>	<b>232'921'851</b>	<b>-11'778'554</b>	<b>221'143'298</b>
<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	7'365'916
	Autres fonds propres affectés	235'130'557	-8'176'403	226'954'154
	Part subvention non dépensée	597'927	-	597'927
	Autres fonds propres libres	154'090'270	-	154'090'270
	<b>Total fonds propres</b>	<b>397'184'671</b>	<b>-8'176'403</b>	<b>389'008'268</b>
	<b>Total passifs</b>	<b>630'106'522</b>	<b>-19'954'957</b>	<b>610'151'565</b>

## Retraitements des états financiers 2017

**Bilan**

au 31 décembre 2017

2017 Retraitements  
publié**2017**  
**Retraité****Actifs**

<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	18'226'814	-	18'226'814
	Placements financiers	386'020'277	-	386'020'277
	Débiteurs avec contrepartie	25'147'332	1'670'566	26'817'898
	Débiteurs sans contrepartie	13'072'221	-1'670'566	11'401'655
	Compte de régularisation actifs	7'783'067	-	7'783'067
	Stocks	627'223	-	627'223

<b>Total actifs circulants</b>	<b>450'876'933</b>	<b>-</b>	<b>450'876'933</b>
--------------------------------	--------------------	----------	--------------------

<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	137'526'001	-	137'526'001
	Immeubles d'exploitation	41'363'614	-	41'363'614
	Immobilisations corporelles	75'137'479	-	75'137'479
	Immobilisations incorporelles	5'828'176	-	5'828'176
	Immobilisations en cours	-	-	-
	Subvention investissement constatée d'avance	-52'521'449	-19'552'691	-72'074'139
	Autres actifs financiers	10'141'340	-	10'141'340

<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>217'475'160</b>	<b>-19'552'691</b>	<b>197'922'470</b>
---------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>Total actifs</b>	<b>668'352'094</b>	<b>-19'552'691</b>	<b>648'799'404</b>
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

**Passifs**

<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie	20'649'393	-	20'649'393
	Créanciers sans contrepartie	922'284	-	922'284
	Compte de régularisation passifs	3'713'535	-	3'713'535
	Fonds affectés à la recherche	186'088'845	-11'376'289	174'712'556
	Provisions - part à court terme	175'395	-	175'395
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	293'500	-	293'500

<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>211'842'951</b>	<b>-11'376'289</b>	<b>200'466'663</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------

	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	-	1'256'831
	Provisions - part à long terme	539'882	-	539'882
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	14'557'950	-	14'557'950
	Impôts différés	9'133'767	-	9'133'767
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	-	2'250'126

<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>27'738'556</b>	<b>-</b>	<b>27'738'556</b>
---	-------------------	----------	-------------------

<b>Total fonds étrangers</b>	<b>239'581'507</b>	<b>-11'376'289</b>	<b>228'205'218</b>
------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	-	4'463'998
	Autres fonds propres affectés	254'671'689	-8'176'403	246'495'286
	Part subvention non dépensée	2'700'151	-	2'700'151
	Autres fonds propres libres	166'934'749	-	166'934'749

<b>Total fonds propres</b>	<b>428'770'587</b>	<b>-8'176'403</b>	<b>420'594'185</b>
----------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

<b>Total passifs</b>	<b>668'352'094</b>	<b>-19'552'691</b>	<b>648'799'404</b>
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

## Retraitements des états financiers 2017

**Compte d'exploitation**

au 31 décembre 2017

2017 Retraitements  
publié**2017**  
**Retraité**

<b>Produits</b>			
<b>d'exploitation</b>	Subventions reçues	692'379'143	- 692'379'143
	Taxes universitaires	12'045'252	- 12'045'252
	Autres écolages	18'560'018	- 18'560'018
	Prestations de services et ventes	34'384'181	- 34'384'181
	Dédommagement de tiers	5'827'083	- 5'827'083
	Recettes diverses	1'433'969	- 1'433'969
	Dissolution de provision	240'990	- 240'990
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>764'870'637</b>	<b>- 764'870'637</b>
<b>Charges</b>			
<b>d'exploitation</b>	Charges de personnel	591'338'526	- 591'338'526
	Biens, services, marchandises	121'143'216	- 121'143'216
	Amortissements	31'839'628	- 31'839'628
	Pertes sur débiteurs	-6'134	- -6'134
	Subventions accordées	28'208'552	- 28'208'552
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>772'523'788</b>	<b>- 772'523'788</b>
<b>Consolidation</b>	<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>-1'070'707</b>	<b>- -1'070'707</b>
	<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-8'723'858</b>	<b>- -8'723'858</b>
<b>Produits financiers</b>			
	Produits réalisés portefeuille mobilier	10'234'849	- 10'234'849
	Gains latents portefeuille mobilier	29'060'180	- 29'060'180
	Produits immeubles de placement	5'553'475	- 5'553'475
	Gains latents immeubles de placement	1'839'459	- 1'839'459
	<b>Produits financiers</b>	<b>46'687'964</b>	<b>- 46'687'964</b>
<b>Charges financières</b>			
	Pertes réalisées portefeuille mobilier	3'452'656	- 3'452'656
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	- -
	Frais de gestion portefeuille mobilier	163'536	- 163'536
	Charges immeubles de placement	2'761'996	- 2'761'996
	<b>Charges financières</b>	<b>6'378'188</b>	<b>- 6'378'188</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>40'309'776</b>	<b>- 40'309'776</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>31'585'917</b>	<b>- 31'585'917</b>

Retraitements des états financiers 2017

**Tableau de flux de trésorerie**

au 31 décembre 2017

	2017	Retraitements	2017	
	publié		Retraité	
<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice	31'585'917	-	31'585'917
	+/- charges & revenus non monétaires	-16'706'091	-6'781'567	-23'487'658
	+/- charges & produits financiers	-9'581'851	-	-9'581'851
	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>5'297'976</b>	<b>-6'781'567</b>	<b>-1'483'591</b>
	Variation des actifs d'exploitation	3'937'829	-	3'937'829
	Variation des passifs d'exploitation	7'221'580	402'265	7'623'845
	<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>11'159'408</b>	<b>402'265</b>	<b>11'561'673</b>
	<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>	<b>16'457'384</b>	<b>-6'379'301</b>	<b>10'078'082</b>
<b>Activités d'investissement</b>	Dépenses d'investissement	-31'237'526	-	-31'237'526
	Recettes d'investissement	21'327'373	6'379'301	27'706'674
	<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>-9'910'154</b>	<b>6'379'301</b>	<b>-3'530'853</b>
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers	15'788'325	-	15'788'325
	Charges financières	-6'206'474	-	-6'206'474
	Variation des actifs financiers	581'292	-	581'292
	Apports / Retraits	-29'500'000	-	-29'500'000
	Variation emprunts hypothécaires	-293'500	-	-293'500
	<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>	<b>-19'630'357</b>	<b>-</b>	<b>-19'630'357</b>
	<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>-13'083'127</b>	<b>-</b>	<b>-13'083'127</b>
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période	31'309'941		31'309'941
	Liquidités en fin de période	18'226'814		18'226'814

## Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2017

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	
2017 retraité	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	-2'901'919	4'463'998
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182	-	9'594'309	144'160'491
	Autres Fonds propres affectés	92'387'972	-	9'946'824	102'334'796
	<b>Fonds propres affectés</b>	<b>234'320'070</b>	<b>-</b>	<b>16'639'214</b>	<b>250'959'285</b>
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749
	<b>Fonds propres libres</b>	<b>154'688'198</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-16'639'215</b>	<b>169'634'900</b>
<b>Total Fonds propres</b>	<b>389'008'268</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-</b>	<b>420'594'185</b>	
2017 publié	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	-2'901'919	4'463'998
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182	-	9'594'309	144'160'491
	Autres Fonds propres affectés	100'564'374	-	9'946'824	110'511'198
	<b>Fonds propres affectés</b>	<b>242'496'473</b>	<b>-</b>	<b>16'639'214</b>	<b>259'135'687</b>
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749
	<b>Fonds propres libres</b>	<b>154'688'198</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-16'639'215</b>	<b>169'634'900</b>
<b>Total Fonds propres</b>	<b>397'184'671</b>	<b>31'585'917</b>	<b>-</b>	<b>428'770'588</b>	
<b>Retraitements</b>	<b>-8'176'403</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-8'176'403</b>	



## 5. Rapport de l'organe de révision







MAZARS SA  
Chemin de Blandonnet 2  
1214 Vernier-Genève

Téléphone +41 22 708 10 80  
Téléfax +41 22 708 10 88  
CHE.116.331.176 TVA  
www.mazars.ch

## Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### MAZARS SA

A blue ink signature of Daniel Dumas, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'umas'. A small red Swiss cross logo is visible in the bottom right corner of the signature area.

Daniel Dumas  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

A blue ink signature of Sébastien Gianelli, written in a cursive style. A small red Swiss cross logo is visible in the bottom right corner of the signature area.

Sébastien Gianelli  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 11 mars 2019

### Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe).

## 6. Autres informations



## Autres informations

## 6.1 Statistiques des étudiants

## 6.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2015		2016		2017		2018		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2016/15	2017/16	2018/17
Genève	6'594	43%	6'770	44%	6'922	43%	<b>7'030</b>	43%	3%	2%	<b>2%</b>
En Suisse	2'941	19%	3'048	20%	3'157	20%	<b>3'257</b>	20%	4%	4%	<b>3%</b>
A l'étranger	5'658	37%	5'682	37%	5'895	37%	<b>6'000</b>	37%	0%	4%	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>15'193</b>	<b>100%</b>	<b>15'500</b>	<b>100%</b>	<b>15'974</b>	<b>100%</b>	<b>16'287</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 6.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2018	2017	2018	2017
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'911	3'825	20'728'300	19'507'445
GF II (Faculté des sciences et médecine)	702	679	9'020'700	8'725'150
GF III (Faculté de médecine clinique)	306	288	7'864'200	7'401'600
Réductions pour pertes migratoires			-606'360	-579'435
<b>Sous-total</b>	<b>4'919</b>	<b>4'792</b>	<b>37'006'840</b>	<b>35'054'760</b>
UNIL	79	57	1'015'150	732'450
Facturation rétroactive 2015/2016			-9'982	
Paiements rétroactifs 2014/2015 et 2013/2014				3'326
<b>Sous-total</b>	<b>79</b>	<b>57</b>	<b>1'005'168</b>	<b>735'776</b>
<b>Total Université de Genève</b>	<b>4'998</b>	<b>4'849</b>	<b>38'012'008</b>	<b>35'790'536</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## Autres informations

## 6.2 Personnel de l'Université

## 6.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2018	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	11.2	16	215.9	312	655.4	820	<b>882.5</b>	19%	<b>1'148</b>	17%
Sciences	144.5	161	802.4	1092	431.8	505	<b>1'378.7</b>	29%	<b>1'758</b>	27%
Médecine	129.4	297	597.7	1042	413.0	533	<b>1'140.2</b>	24%	<b>1'872</b>	28%
Lettres	70.1	76	224.7	364	29.6	42	<b>324.4</b>	7%	<b>482</b>	7%
Économie et Management	43.2	48	76.0	108	41.4	49	<b>160.5</b>	3%	<b>205</b>	3%
Sciences de la Société	44.1	47	128.3	185	21.4	27	<b>193.8</b>	4%	<b>259</b>	4%
Droit	37.1	47	101.5	137	25.8	35	<b>164.4</b>	4%	<b>219</b>	3%
Théologie	10.0	12	18.3	28	3.3	5	<b>31.6</b>	1%	<b>45</b>	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	49.1	49	223.1	354	44.4	62	<b>316.6</b>	7%	<b>465</b>	7%
Traduction et Interprétation	11.1	13	59.7	138	12.1	16	<b>82.8</b>	2%	<b>167</b>	3%
<b>Université</b>	<b>549.7</b>	<b>766</b>	<b>2'447.5</b>	<b>3'760</b>	<b>1'678.1</b>	<b>2'094</b>	<b>4'675.3</b>	100%	<b>6'620</b>	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 6.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2018	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	7.4	9	119.9	175	527.4	660	<b>654.7</b>	20%	<b>844</b>	20%
Sciences	126.9	136	420.3	596	344.9	394	<b>892.1</b>	28%	<b>1'126</b>	26%
Médecine	99.1	154	294.6	438	285.2	364	<b>678.8</b>	21%	<b>956</b>	22%
Lettres	66.5	72	154.6	262	24.4	33	<b>245.5</b>	8%	<b>367</b>	8%
Économie et Management	41.3	47	56.0	65	16.0	18	<b>113.3</b>	4%	<b>130</b>	3%
Sciences de la Société	39.6	42	61.0	91	17.4	23	<b>117.9</b>	4%	<b>156</b>	4%
Droit	34.8	43	76.0	101	23.1	31	<b>133.8</b>	4%	<b>175</b>	4%
Théologie	0.5	1	16.6	24	2.3	3	<b>19.4</b>	1%	<b>28</b>	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.0	47	176.5	279	39.0	55	<b>262.5</b>	8%	<b>381</b>	9%
Traduction et Interprétation	10.9	13	57.2	136	9.6	12	<b>77.7</b>	2%	<b>161</b>	4%
<b>Université</b>	<b>473.8</b>	<b>564</b>	<b>1'432.5</b>	<b>2'167</b>	<b>1'289.2</b>	<b>1'593</b>	<b>3'195.6</b>	100%	<b>4'324</b>	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## Autres informations

## 6.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2018	En % UNIGE	Total 2017	écart vs 2017
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	9.1	199.6	644.4	<b>853.1</b>	19%	840.9	1%
Sciences	141.8	772.8	419.0	<b>1'333.6</b>	30%	1'348.8	-1%
Médecine	108.6	562.1	412.4	<b>1'083.0</b>	24%	1'076.8	1%
Lettres	71.1	224.5	31.0	<b>326.6</b>	7%	327.3	0%
Économie et Management	42.2	75.2	40.4	<b>157.8</b>	3%	153.5	3%
Sciences de la Société	43.5	121.4	22.4	<b>187.3</b>	4%	177.3	6%
Droit	35.9	96.4	25.7	<b>158.0</b>	3%	160.0	-1%
Théologie	9.6	16.0	3.2	<b>28.9</b>	1%	28.2	2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	48.7	220.6	42.7	<b>312.0</b>	7%	311.7	0%
Traduction et Interprétation	12.2	51.9	10.4	<b>74.6</b>	2%	69.8	7%
<b>Université</b>	<b>522.7</b>	<b>2'340.6</b>	<b>1'651.6</b>	<b>4'514.9</b>	<b>100%</b>	<b>4'494.2</b>	<b>0%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 6.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2018	En % UNIGE	Total 2017	écart vs 2017
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	6.9	112.0	527.9	<b>646.8</b>	21%	619.1	4%
Sciences	128.3	381.9	331.7	<b>841.9</b>	27%	843.3	0%
Médecine	97.9	249.6	285.4	<b>632.9</b>	21%	631.8	0%
Lettres	67.7	150.9	25.0	<b>243.6</b>	8%	241.4	1%
Économie et Management	40.9	58.8	16.0	<b>115.7</b>	4%	113.3	2%
Sciences de la Société	40.6	58.6	18.0	<b>117.2</b>	4%	114.8	2%
Droit	33.8	73.9	23.0	<b>130.7</b>	4%	130.4	0%
Théologie	0.5	14.1	2.4	<b>17.0</b>	1%	15.1	13%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	46.7	172.3	38.5	<b>257.4</b>	8%	254.1	1%
Traduction et Interprétation	12.0	46.7	9.0	<b>67.7</b>	2%	63.8	6%
<b>Université</b>	<b>475.4</b>	<b>1'318.9</b>	<b>1'276.8</b>	<b>3'071.0</b>	<b>100%</b>	<b>3'027.1</b>	<b>1%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## Autres informations

## 6.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	516'346'493	96'092'642	127'923'011	740'362'145
Taxes universitaires	12'181'495	-	-	12'181'495
Autres écologies	1'052'262	-345	18'445'655	19'497'572
Prestations de services et ventes	14'217'043	108'745	19'270'337	33'596'125
Dédommagement des tiers	2'707'874	1'117'467	2'796'298	6'621'639
Recettes diverses	713'941	3'572	1'461'522	2'179'035
Dissolution de provision		-	12'500	12'500
Imputations internes	9'239'938	1'403'853	60'626'688	71'270'479
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>556'459'046</b>	<b>98'725'934</b>	<b>230'536'011</b>	<b>885'720'991</b>
Charges de personnel	438'516'758	72'015'509	89'657'079	600'189'346
Biens, services, marchandises	70'066'246	17'317'954	36'517'656	123'901'856
Amortissements	19'863'655	3'398'581	8'380'864	31'643'100
Pertes sur débiteurs	90'527	-	21'573	112'099
Subventions accordées	18'558'188	1'039'520	6'131'905	25'729'613
Imputations internes	5'045'084	4'954'370	61'271'025	71'270'479
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>552'140'458</b>	<b>98'725'934</b>	<b>201'980'101</b>	<b>852'846'493</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>4'318'587</b>	<b>-</b>	<b>28'555'910</b>	<b>32'874'497</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	14'580'266	14'580'266
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	1'917'997	1'917'997
Gains latents immeubles de placement	-	-	60'000	60'000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16'558'263</b>	<b>16'558'263</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	5'918'007	5'918'007
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	34'885'568	34'885'568
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	194'186	194'186
Charges immeubles de placement	-	-	246'744	246'744
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41'244'505</b>	<b>41'244'505</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-24'686'242</b>	<b>-24'686'242</b>
<b>Résultat net</b>	<b>4'318'587</b>	<b>-</b>	<b>3'869'668</b>	<b>8'188'255</b>

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.



## Autres informations

## 6.4 Compte de fonctionnement « État »

## 6.4.1 Université

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>556'459'046</b>	<b>552'688'000</b>	<b>3'771'046</b>	<b>0.7%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>30'158'674</b>	<b>29'253'646</b>	<b>905'028</b>	<b>3.1%</b>	<b>29'541'946</b>
	Emoluments		217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Recettes médecine dentaire	N3	4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements	N4	2'707'874	2'312'000	395'874	17.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N5	9'999'429	9'172'361	827'068	9.0%	9'460'661
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N6	<b>713'941</b>	<b>586'677</b>	<b>127'264</b>	<b>21.7%</b>	<b>298'377</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>516'346'493</b>	<b>514'468'126</b>	<b>1'878'367</b>	<b>0.4%</b>	<b>514'468'126</b>
	Indemnité cantonale	N6	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N7	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	AIU	N9	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés aux investissements	N10	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N11	6'371'336	6'345'354	25'982	0.4%	6'345'354
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N12	<b>9'239'938</b>	<b>8'379'551</b>	<b>860'387</b>	<b>10.3%</b>	<b>8'379'551</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N13	<b>552'140'458</b>	<b>552'688'000</b>	<b>-547'542</b>	<b>-0.1%</b>	<b>552'688'000</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>438'516'758</b>	<b>438'366'206</b>	<b>150'553</b>	<b>0.0%</b>	<b>438'195'362</b>
	Personnel administratif	N14	131'520'827	132'418'313	-897'486	-0.7%	132'428'774
	Corps enseignant	N15	222'630'883	221'647'270	983'613	0.4%	221'352'793
	Allocations, indemnités	N16	770'950	763'254	7'696	1.0%	763'254
	Charges sociales	N17	81'596'226	81'632'719	-36'493	0.0%	81'745'817
	Pont AVS	N18	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres	N19	591'385	604'650	-13'265	-2.2%	604'724
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N20	<b>70'066'246</b>	<b>69'951'372</b>	<b>114'874</b>	<b>0.2%</b>	<b>69'724'716</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19'954'182</b>	<b>20'880'808</b>	<b>-926'626</b>	<b>-4.4%</b>	<b>20'880'808</b>
	Créances irrécouvrables	N21	90'527	140'000	-49'473	-35.3%	140'000
	Amortissement des équipements	N10	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N22	<b>18'558'188</b>	<b>19'087'370</b>	<b>-529'182</b>	<b>-2.8%</b>	<b>19'373'955</b>
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées		16'392'519	16'980'228	-587'709	-3.5%	17'266'813
	Subventions accordées du PGU63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N12	<b>5'045'084</b>	<b>4'402'244</b>	<b>642'840</b>	<b>14.6%</b>	<b>4'513'159</b>
	<b>Résultat net</b>	N23	<b>4'318'587</b>	<b>-</b>	<b>4'318'587</b>		<b>-</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>2'986.1</b>	<b>3'042.7</b>	<b>-56.5</b>	<b>-1.9%</b>	<b>3'042.7</b>
	Personnel administratif	N14	1'205.8	1'242.7	-36.9	-3.0%	1'242.7
	Corps enseignant	N15	1'780.3	1'799.9	-19.6	-1.1%	1'799.9

## Autres informations

**N1** Les taxes d'encadrement sont inférieures (KCHF 194). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.0 % contre 27.0 % induisant une augmentation de KCHF 12). Le second est lié au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 146). Le dernier reflète une moindre croissance des étudiants (2.0 % contre 2.6 % budgétée induisant une diminution de KCHF 60). Les taxes fixes affichent un écart minime par rapport au budget (KCHF 26) en lien avec le différentiel de croissance des étudiants-es (diminution de KCHF 12) et le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 14). Les taxes d'auditeurs sont largement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 12).

**N2** La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es (-3 %). Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés-es à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 362) que prévu (KCHF 241). Ceci s'explique par un dépassement sur les dépenses générales induit principalement par les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule « Cours & Logement » (KCHF 74) et par un produit d'écologie inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 91, soit - 10 %).

**N3** Les produits sont en ligne avec le budget malgré un report de six mois du calendrier des traitements onéreux en raison du déménagement de la Clinique universitaire de médecine dentaire au cours de l'été 2017. L'objectif a pu être tenu grâce aux facturations intermédiaires qui ont été effectuées en fin d'année pour des traitements de longue durée, généralement facturés en fin de prestation. À relever que les frais de laboratoire, qui vont normalement de pair avec le volume d'activités, sont paradoxalement en dépassement (KCHF 254). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 14).

**N4** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) supérieurs à ce qui avaient été budgétés. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et difficilement prévisibles.

**N5** Les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » dépassent les attentes budgétaires (KCHF 954) découlant principalement de refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées. Ces écarts sont sans impact sur le résultat net de l'Université.

**N6** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2018 à l'État.

**N7** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 2'880, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Cette amélioration concerne tant sur l'axe des prestations d'enseignement (impact KCHF 2'279, soit 79 %) que sur l'axe de la recherche (impact KCHF 601, soit 21 %). L'amélioration sur l'axe des prestations d'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es plus élevé que prévu (impact de KCHF 1'242), ainsi qu'un nombre d'étudiants-es étrangers-ères également plus élevé que prévu (impact de KCHF 754). Quant à l'amélioration sur l'axe de recherche, elle s'explique par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de l'UE plus important que prévu (impact de KCHF 424).

**N8** La participation aux frais locatifs est conforme aux prévisions budgétaires.

**N9** Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1'280). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Cette augmentation concerne tous les groupes facultaires dans une proportion similaire (environ 6 %). Le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 44 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu

## Autres informations

(augmentation de KCHF 466). Celui de la « médecine clinique » enregistre 9 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 463). Celui des « sciences » présente 15 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 385). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (2.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

**N10** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont légèrement inférieurs au budget (KCHF 877) en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

**N11** Les autres subventions présentent une amélioration des recettes (KCHF 26). Cet écart masque des variations de signe opposé. Les allocations en faveur des Programmes de recherche nationaux (KCHF 710) et les revenus de la Commission des taxes fixes (KCHF 87) sont inférieurs aux prévisions et contribuent à détériorer le produit des autres subventions (KCHF 797). À relever que dans la mesure où ces produits sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts qu'ils sont censés compenser, ils n'influencent pas le résultat net de l'Université. D'autres subventions affichent un résultat supérieur au budget (KCHF 823). Les éléments suivants expliquent ces écarts. Premièrement, cela concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine (impact KCHF 357) en raison du nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'EPGL (impact KCHF 15) en raison d'un indice suisse des prix à la consommation plus élevé que budgété (0.8 % contre 0.5 %). Le dernier résultat de subsides non budgétés (KCHF 451), dont la plus grande partie (KCHF 329) améliore le résultat.

**N12** Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur s'élève à KCHF 4'195, supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 218). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (KCHF 155). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires en produits (KCHF 705) et en charges (KCHF 487).

**N13** L'objectif de non dépenses est atteint. Ajusté de l'écart sur les amortissements des équipements (KCHF 877) et sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 2'007), l'Université présente une économie involontaire marginale (KCHF 1'677). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

**N14** En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 76), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 822). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Quant aux objectifs d'économie temporaire, de non dépenses et du programme d'économies (24.3 EPT à laisser vacants), après ajustement des postes liés aux PRN (0.8 EPT), ils sont dépassés de 13.4 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 1'418). En termes financiers, l'écart s'explique principalement par les postes vacants dans

## Autres informations

les Facultés des sciences (KCHF 360), de la GSEM (KCHF 227) et de médecine (KCHF 198), à la DIBAT (KCHF 475), ainsi que par des dépassements sur certains services du Rectorat (KCHF 435).

**N15** Compte tenu des charges compensées par des recettes, du montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (- KCHF 443), les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 540). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Après ajustement des postes liés aux PRN (- 1.5 EPT), les objectifs d'économies temporaires, de non dépenses et du programme d'économie (53.7 EPT à laisser vacants) ne sont pas atteints. Le nombre de postes dépasse de 35.5 EPT celui autorisé par le budget. Ce dépassement s'explique par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (60.0 EPT) et une sous-utilisation des postes du corps professoral (24.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 1'244). En termes financiers, les dépassements les plus significatifs concernent la Faculté de la GSEM (KCHF 289), les centres interfacultaires de l'ISE (KCHF 190), de l'IUFE (KCHF 156), du GSI (KCHF 127), ainsi qu'un centre financier de réallocation de ressources rattaché au Rectorat (KCHF 403). Quant aux économies les plus importantes, elles sont observées dans les Facultés de médecine (KCHF 520), de droit (KCHF 472), des lettres (KCHF 389), des sciences (KCHF 357) et de psychologie et des sciences de l'éducation (KCHF 295). Enfin, le centre financier portant la majeure partie des imputations internes et des remboursements d'assurance présente un dépassement « technique » (KCHF 1'429) qui ne peut être interprété.

**N16** Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 8). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Premièrement les allocations et primes sont supérieures au budget (KCHF 43). Deuxièmement, les indemnités TPG sont inférieures au montant budgété (KCHF 35).

**N17** Les charges sociales présentent une économie (KCHF 36). Cet écart s'explique partiellement par une économie sur le budget prévu pour les rachats CPEG (KCHF 181). Il est atténué par l'effet induit par le dépassement sur les charges du personnel (KCHF 21), ainsi que par la surévaluation du taux de charges sociales budgété (KCHF 122).

**N18** Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 106). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS est plus important que celui prévu (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 170). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 64).

**N19** Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus au budget (KCHF 66). Le second est lié aux charges de formation continue qui présentent un dépassement budgétaire (KCHF 53).

**N20** Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées (KCHF 335), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 220). Il faut relever que les règles de gestion introduisent de la flexibilité dans l'utilisation du budget de dépenses générales et que la fiabilité de la budgétisation par nature de charges est globalement inégale. Ceci étant, l'économie découle principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes que prévues (KCHF 638), des dépenses

---

**Autres informations**

---

d'entretien de mobilier (KCHF 580) et des loyers (KCHF 256). Ces économies sont atténuées par des dépassements sur les frais de déplacement, réception et conférences (KCHF 913).

**N21** Les pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (KCHF 49). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne les créances irrécouvrables de la clinique universitaire de médecine dentaire inférieures aux prévisions initiales (KCHF 71). Le second correspond à une créance irrécouvrable non budgétée du GSI (KCHF 22).

**N22** Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 161), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 368). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 602), aux bourses en faveur des étudiants-tes (KCHF 222) et à la Fondation Campus Biotech (KCHF 178). Le second inclut des dépassements pour les crèches (KCHF 115), pour la Fondation des Archives Piaget (KCHF 58), pour la Fondation autonome de Théologie (KCHF 25) et pour le projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias » (KCHF 200), ainsi que ceux sur divers subsides accordés par les Facultés de médecine (KCHF 52) et des sciences (KCHF 18), sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (KCHF 37).

**N23** Après avoir ajusté les variations de charges et de revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (KCHF 4'828, soit 0.9 %), ainsi que de charges inférieures (KCHF 930, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, cette amélioration est imputable principalement à l'écart sur la subvention fédérale de base et sur les produits de l'AIU. Du côté des charges, cette amélioration s'explique principalement par les économies sur les charges PAT (KCHF 1'183, charges sociales incluses), les subventions accordées (KCHF 368), les dépenses générales (KCHF 220) et les créances irrécouvrables (KCHF 49) qui compensent le dépassement sur les charges PENS (KCHF 665, charges sociales incluses), sur celles du pont-AVS (KCHF 106), ainsi que la charge induite par un rééquilibrage en fin d'exercice (KCHF 122).

## Autres informations

## 6.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>547'643'394</b>	<b>546'437'463</b>	<b>1'205'931</b>	<b>0.2%</b>	<b>546'437'463</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>22'963'663</b>	<b>23'671'165</b>	<b>-707'502</b>	<b>-3.0%</b>	<b>23'959'465</b>
	Emoluments	N1	217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N2	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Remboursements	N3	1'730'713	2'312'000	-581'287	-25.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N3	8'833'511	8'748'165	85'346	1.0%	9'036'465
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N3	<b>564'031</b>	<b>586'677</b>	<b>-22'646</b>	<b>-3.9%</b>	<b>298'377</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>517'018'726</b>	<b>514'468'126</b>	<b>2'550'600</b>	<b>0.5%</b>	<b>514'468'126</b>
	Indemnité cantonale	N4	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N5	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N6	445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	Allu brut	N7	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés aux investissements	N8	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N9	7'043'570	6'345'354	698'216	11.0%	6'345'354
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>7'096'973</b>	<b>7'711'495</b>	<b>-614'522</b>	<b>-8.0%</b>	<b>7'711'495</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N11	<b>195'429'622</b>	<b>196'311'702</b>	<b>-882'080</b>	<b>-0.4%</b>	<b>197'150'564</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>102'008'725</b>	<b>100'968'016</b>	<b>1'040'710</b>	<b>1.0%</b>	<b>101'482'881</b>
	Personnel administratif	N12	61'426'417	61'711'938	-285'521	-0.5%	61'672'927
	Corps enseignant	N13	20'112'755	18'603'581	1'509'175	8.1%	19'044'285
	Allocations, indemnités	N14	174'585	234'759	-60'175	-25.6%	234'759
	Charges sociales	N15	18'488'459	18'697'401	-208'942	-1.1%	18'810'499
	Pont AVS	N16	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres	N17	400'022	420'337	-20'315	-4.8%	420'411
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N18	<b>54'854'658</b>	<b>55'178'226</b>	<b>-323'568</b>	<b>-0.6%</b>	<b>55'038'555</b>
	310 - Fournitures		9'512'831	9'137'249	375'582	4.1%	9'007'578
	311 - Mobilier, machines		61'503	394'820	-333'317	-84.4%	394'820
	312 - Eau, énergie, combustible		10'548'531	11'186'666	-638'135	-5.7%	11'186'666
	313 - Services, honoraires		12'517'918	12'516'119	1'799	0.0%	12'502'119
	314 - Entretien immeubles		8'874'276	8'306'652	567'624	6.8%	8'306'652
	315 - Entretien mobilier		1'375'766	1'565'517	-189'751	-12.1%	1'565'517
	316 - Loyers, redevances		10'383'962	10'637'372	-253'410	-2.4%	10'639'372
	317 - Dédouanement personnel		1'126'763	1'433'831	-307'068	-21.4%	1'435'831
	319 - Diverses charges		453'108	-	453'108	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19'885'776</b>	<b>20'740'808</b>	<b>-855'032</b>	<b>-4.1%</b>	<b>20'740'808</b>
	Créances irrécouvrables		22'121	-	22'121	-	-
	Amortissement des équipements	N8	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>15'812'308</b>	<b>16'319'477</b>	<b>-507'169</b>	<b>-3.1%</b>	<b>16'668'230</b>
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées	N19	13'646'639	14'212'335	-565'696	-4.0%	14'561'088
	Subventions accordées du PGu63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>2'868'155</b>	<b>3'105'175</b>	<b>-237'020</b>	<b>-7.6%</b>	<b>3'220'090</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>660.9</b>	<b>688.0</b>	<b>-27.0</b>	<b>-3.9%</b>	<b>688.0</b>
	Personnel administratif	N12	517.2	531.4	-14.2	-2.7%	531.4
	Corps enseignant	N13	143.7	156.5	-12.8	-8.2%	156.5

## Autres informations

---

**N1** Les taxes d'encadrement sont inférieures (KCHF 194). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.0 % contre 27.0 % induisant une augmentation de KCHF 12). Le second est lié au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 146). Le dernier reflète une moindre croissance des étudiants-es (2.0 % contre 2.6 % budgétée induisant une diminution de KCHF 60). Les taxes fixes affichent un écart minime par rapport au budget (KCHF 26) en lien avec le différentiel de croissance des étudiants-es (diminution de KCHF 12) et le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 14). Les taxes d'auditeurs-trices sont largement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 12).

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N3** Les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » sont plus élevées que prévues (KCHF 63) en raison d'un montant de rétrocession de la taxe CO2 plus élevée que prévu (KCHF 134). Le solde des recettes est inférieur au budget mais est compensé par des charges moindres de loyer et d'autres dépenses. Ainsi, cela n'a pas d'impact sur le résultat net de l'Université. Concernant les participations HES et IHEID au financement d'un bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi), elles sont légèrement supérieures aux prévisions budgétaires (respectivement KCHF 9 et KCHF 13) en lien avec un effet de volume sur le nombre d'étudiants-es pris en considération dans le calcul.

**N4** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2018 à l'État.

**N5** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 2'880, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Cette amélioration concerne tant sur l'axe des prestations d'enseignement (impact KCHF 2'279, soit 79 %) que sur l'axe de la recherche (impact KCHF 601, soit 21 %). L'amélioration sur l'axe des prestations d'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es plus élevé que prévu (impact de KCHF 1'242), ainsi qu'un nombre d'étudiants-es étrangers-ères également plus élevé que prévu (impact de KCHF 754). Quant à l'amélioration sur l'axe de recherche, elle s'explique par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de l'UE plus important que prévu (impact de KCHF 424).

**N6** La participation aux frais locatifs est conforme aux prévisions budgétaires.

**N7** Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1'280). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Cette augmentation concerne tous les groupes facultaires dans une proportion similaire (environ 6 %). Le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 44 étudiants confédérés de plus que prévu (augmentation de KCHF 466). Celui de la « médecine clinique » enregistre 9 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 463). Celui des « sciences » présente 15 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 385). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (2.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

**N8** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les

## Autres informations

investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont légèrement inférieurs au budget (KCHF 877), en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

**N9** Les autres subventions présentent une amélioration des recettes (KCHF 698). L'écart s'explique par trois éléments. Le premier concerne le subsides dans le cadre du programme spécial en médecine humaine qui est supérieur au budget (KCHF 357) en raison du nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'EPGL qui est supérieure au montant budgété (KCHF 14) en raison d'une indexation plus élevée que budgétée (0.8 % contre 0.5 %). Le dernier résulte principalement de subsides non budgétés (KCHF 326).

**N10** L'écart sur les produits d'imputations internes ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges / recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées.

**N11** Déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, sur les recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, sur les prestations de services et ventes (-KCHF 1'481), en intégrant les autorisations de dépassement en faveur du GSI (KCHF 53), UNACI affiche un dépassement budgétaire (KCHF 1'378). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.7 %.

**N12** En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 138), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 148). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter l'économie temporaire, ainsi que les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Quant aux objectifs d'économie temporaire, de non dépenses et du programme d'économies (9.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.9 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 549).

**N13** En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou imputations internes (KCHF 857) et en intégrant les autorisations de dépassement budgétaire octroyées au GSI (KCHF 53), les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 2'314). En raison des mesures d'économies à réaliser, il est difficile de déterminer précisément le nombre de postes en dépassement. Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Après ajustement des postes équivalents aux subsides « égalité », aux remboursements de salaires et autres subsides du Rectorat (5.6 EPT), les objectifs d'économies temporaires, de non dépenses et du programme d'économie (12.2 EPT à laisser vacants) ne sont pas atteints. Le nombre de postes dépasse de 4.0 EPT celui autorisé par le budget. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 577).

**N14** L'écart s'explique par le fait que les subsides en faveur des collaborateurs-trices en lien avec leur abonnement TPG sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les structures concernées. Ajusté de cet élément, les autres allocations et indemnités présentent un léger dépassement (KCHF 12).



## Autres informations

---

**N15** Cet écart s'explique par une économie sur le budget prévu pour les rachats CPEG (KCHF 181), et par une surévaluation du taux de cotisations patronales (KCHF 28).

**N16** Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 106). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS est plus important que celui prévu (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 170). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 64).

**N17** Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus au budget (KCHF 33). Le second est lié aux charges de formations continues des collaborateurs-trices qui présentent un dépassement budgétaire (KCHF 13).

**N18** Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées (KCHF 263), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 586) découlant principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes que prévues. A relever qu'aucune structure ayant obtenu des autorisations de dépassement budgétaire (DSTIC pour KCHF 204, et DIS pour KCHF 70) n'a eu besoin d'y recourir.

**N19** Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 91), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 416). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 602) et à la Fondation Campus Biotech (KCHF 178). Le second inclut des dépassements sur les crèches (KCHF 115), sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (KCHF 37), ainsi qu'une charge non budgétée dans le cadre du projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias » (KCHF 200).

## Autres informations

## 6.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>-22'730</b>	<b>400'000</b>	<b>-422'730</b>	<b>####</b>	<b>400'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>289'127</b>	-	<b>289'127</b>		-
	Remboursements	N1	281'760	-	281'760		-
	Autres prestations de service et vente		7'367	-	7'367		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>20'169</b>	-	<b>20'169</b>		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-709'706</b>	-	<b>-709'706</b>		-
	Autres	N2	-709'706	-	-709'706		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>377'680</b>	<b>400'000</b>	<b>-22'320</b>	<b>-5.6%</b>	<b>400'000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>115'758'559</b>	<b>116'787'300</b>	<b>-1'028'740</b>	<b>-0.9%</b>	<b>116'373'451</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>109'188'918</b>	<b>110'826'276</b>	<b>-1'637'358</b>	<b>-1.5%</b>	<b>110'309'571</b>
	Personnel administratif	N5	28'857'764	29'314'860	-457'096	-1.6%	29'298'164
	Corps enseignant	N6	59'615'722	60'624'598	-1'008'876	-1.7%	60'124'589
	Allocations, indemnités	N7	157'732	175'090	-17'358	-9.9%	175'090
	Charges sociales		20'492'467	20'610'005	-117'538	-0.6%	20'610'005
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres	N8	65'233	101'723	-36'490	-35.9%	101'723
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N9	<b>5'470'447</b>	<b>5'171'255</b>	<b>299'192</b>	<b>5.8%</b>	<b>5'278'111</b>
	310 - Fournitures		2'227'558	2'886'452	-658'893	-22.8%	2'929'308
	311 - Mobilier, machines		74'055	199'593	-125'538	-62.9%	199'593
	313 - Services, honoraires		862'457	627'664	234'793	37.4%	607'664
	314 - Entretien immeubles		8'610	29'188	-20'578	-70.5%	30'188
	315 - Entretien mobilier		520'485	362'345	158'140	43.8%	416'231
	316 - Loyers, redevances		115'600	113'386	2'214	2.0%	121'500
	317 - Dédommagement personnel		1'544'653	952'627	592'026	62.1%	973'627
	319 - Diverses charges		117'029	-	117'029		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>26'072</b>	<b>75'000</b>	<b>-48'928</b>	<b>-65.2%</b>	<b>75'000</b>
	Subventions accordées	N10	26'072	75'000	-48'928	-65.2%	75'000
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3, N9	<b>1'073'122</b>	<b>714'769</b>	<b>358'353</b>	<b>50.1%</b>	<b>710'769</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>796.6</b>	<b>810.1</b>	<b>-13.5</b>	<b>-1.7%</b>	<b>810.1</b>
	Personnel administratif	N5	287.9	297.4	-9.5	-3.2%	297.4
	Corps enseignant	N6	508.7	512.7	-4.0	-0.8%	512.7

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## Autres informations

---

**N2** Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par des dépenses sur les PRN moins importantes que prévues initialement (KCHF 711). L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

**N3** Le subside SIG pour la chaire en efficacité énergétique a été partiellement utilisée (KCHF 257 au lieu des KCHF 400 budgétés). Cette sous-utilisation est en ligne avec un accord avec les SIG visant à constituer des réserves pour compenser la baisse attendue d'autres subsides dans le domaine de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, la moitié des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 61) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. L'autre moitié correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 49). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 597). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que des allocations de la Confédération et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 287), l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 606). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 99.5 %.

**N5** Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 97), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 360). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 109) et par des postes vacants (KCHF 252). Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie (6.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés, hors PRN, d'un montant équivalent à 3.4 EPT laissés involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 335).

**N6** Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisés en imputations internes (KCHF 704), les charges du personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 357). Ce montant est composé d'une économie sur le corps professoral (KCHF 1'231) et d'un dépassement sur les postes de collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 907). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral (10.3 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.7 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 890). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (5.4 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints avec un dépassement de 17.9 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 1'682). Globalement, en termes de postes, hors PRN, une économie est observée (2.5 EPT) en raison du recours à des collaborateurs-trices de l'enseignement (dépassement de 12.5 EPT) se substituant aux postes du corps professoral vacants (sous-utilisation de 15.0 EPT).

**N7** Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 17). Cet écart s'explique principalement par des primes pour départ à la retraite, moins importantes que prévues.

**N8** Cet écart s'explique principalement par des charges moins importantes que prévues au budget en lien avec les formations continues des collaborateurs-trices.

**N9** Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN, des remboursements / subventions couvrant des dépenses générales, des recettes diverses et des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 232), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 187). Ce dépassement s'explique par une

### Autres informations

---

compensation de salaire en faveur de la Faculté de médecine, pour l'utilisation de ses plateformes, comptabilisée par erreur dans le groupe de comptes « dépenses générales » (KCHF 70), ainsi que par un dépassement lié à la cérémonie de remise des diplômes (KCHF 50) et au Certificate in Industrial Life Science (KCHF 50).

**N10** Ajustées de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 63), les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 18). Cet écart découle d'un dépassement en lien avec un versement à l'association des étudiants en Science (KCHF 16).

## Autres informations

## 6.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec c transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>6'035'259</b>	<b>4'925'537</b>	<b>1'109'722</b>	<b>22.5%</b>	<b>4'925'537</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>5'478'607</b>	<b>4'657'481</b>	<b>821'126</b>	<b>17.6%</b>	<b>4'657'481</b>
	Recettes médecine dentaire	N1	4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements	N2	417'352	-	417'352	-	-
	Autres prestations de service et vente	N3	843'642	424'196	419'446	98.9%	424'196
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>105'088</b>	<b>-</b>	<b>105'088</b>		
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>21'148</b>	<b>-</b>	<b>21'148</b>		<b>-</b>
	Autres	N3	21'148	-	21'148	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>430'414</b>	<b>268'056</b>	<b>162'358</b>	<b>60.6%</b>	<b>268'056</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>96'191'524</b>	<b>95'705'043</b>	<b>486'481</b>	<b>0.5%</b>	<b>95'595'906</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>87'831'209</b>	<b>87'605'722</b>	<b>225'486</b>	<b>0.3%</b>	<b>87'745'995</b>
	Personnel administratif	N7	28'444'988	28'656'124	-211'135	-0.7%	28'722'292
	Corps enseignant	N8	42'647'559	42'377'035	270'524	0.6%	42'451'139
	Allocations, indemnités	N9	228'822	136'748	92'074	67.3%	136'748
	Charges sociales		16'401'254	16'403'820	-2'566	0.0%	16'403'820
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres	N10	108'586	31'996	76'590	239.4%	31'996
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>7'003'730</b>	<b>6'968'752</b>	<b>34'978</b>	<b>0.5%</b>	<b>6'781'511</b>
	310 - Fournitures		1'972'330	3'173'258	-1'200'928	-37.8%	3'148'258
	311 - Mobilier, machines		64'405	141'100	-76'695	-54.4%	141'100
	313 - Services, honoraires		3'897'410	3'095'794	801'616	25.9%	2'933'553
	314 - Entretien immeubles		4'005	-	4'005	-	-
	315 - Entretien mobilier		234'774	284'800	-50'026	-17.6%	284'800
	316 - Loyers, redevances		116'884	33'200	83'684	252.1%	33'200
	317 - Dédouanement personnel		668'744	240'600	428'144	177.9%	240'600
	319 - Diverses charges		45'178	-	45'178	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>68'406</b>	<b>140'000</b>	<b>-71'594</b>	<b>-51.1%</b>	<b>140'000</b>
	Créances irrécouvrables	N12	68'406	140'000	-71'594	-51.1%	140'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>906'345</b>	<b>857'669</b>	<b>48'677</b>	<b>5.7%</b>	<b>795'500</b>
	Subventions accordées	N13	906'345	857'669	48'677	5.7%	795'500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>381'834</b>	<b>132'900</b>	<b>248'934</b>	<b>187.3%</b>	<b>132'900</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>615.2</b>	<b>618.8</b>	<b>-3.6</b>	<b>-0.6%</b>	<b>618.8</b>
	Personnel administratif	N7	275.0	287.2	-12.2	-4.3%	287.2
	Corps enseignant	N8	340.3	331.6	8.7	2.6%	331.6

N1 Les produits sont en ligne avec le budget malgré un report de six mois du calendrier des traitements onéreux en raison du déménagement de la Clinique universitaire de médecine dentaire au cours de l'été 2017. L'objectif a pu être tenu grâce aux facturations intermédiaires qui ont été effectuées en fin d'année pour des traitements de longue durée, généralement facturés en fin de

## Autres informations

prestation. À relever que les frais de laboratoire, qui vont normalement de pair avec le volume d'activités, sont paradoxalement en dépassement (KCHF 254). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 14).

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N3** L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 159) et de Campus Biotech (KCHF 87), ainsi que par des facturations de prestations d'enseignement non budgétées en lien avec la HES-Santé (KCHF 77).

**N4** L'écart s'explique principalement par des rétrocessions des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 25), des HUG en lien avec les frais de nominations des professeurs (KCHF 60) et par la participation de quatre universités suisses à la cotisation à une association professionnelle (KCHF 12). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre.

**N5** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 102) qui n'avaient pas été budgétées. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 96). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N6** En tenant compte des recettes découlant des prestations de service et des recettes diverses non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1'125), l'objectif de non dépenses est atteint laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 639). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 99.3 %.

**N7** En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 13), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 198) qui s'explique par des postes vacants (KCHF 258) et une surutilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 60). Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies (7.3 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.5 EPT laissés involontairement vacants, auquel s'ajoute 0.4 EPT laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement sur les subventions accordées. Cela représente une économie théorique (KCHF 459).

**N8** En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produit de prestations de service ou en imputations internes (KCHF 1'125), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 520). Cet écart s'explique par les postes vacants dans le corps professoral (économie de KCHF 1'066) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 489), atténué par un dépassement sur les postes des collaborateurs-trices de l'enseignement. Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (6.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 6.8 EPT laissés involontairement vacants, auxquels s'ajoute un 0.7 EPT laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement des dépenses générales en lien avec des salaires refacturés. Cela représente une économie théorique (KCHF 1'284). Globalement, en termes de postes PENS, un dépassement est observé (8.7 EPT) en raison du dépassement sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (22.1 EPT), en particulier des maîtres-assistants-es et des collaborateurs-trices scientifiques, se substituant aux postes vacants du corps professoral (13.4 EPT).

#### Autres informations

---

**N9** Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux allocations et indemnités, en particulier les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

**N10** Les autres charges de personnel présentent un dépassement attribuable aux frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral.

**N11** En tenant compte de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 118), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 153) en lien avec les frais de laboratoire de la Clinique universitaire de médecine dentaire.

**N12** L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues. Cela découle d'une meilleure gestion des débiteurs effectuée par la Caisse des médecins dentistes qui s'occupe du processus de facturation et de recouvrement avec une plus grande souplesse dans les arrangements de paiements.

**N13** En tenant compte de la comptabilisation en imputations internes de subventions (KCHF 3), les subventions présentent un dépassement (KCHF 52). L'écart s'explique par des subventions accordées aux HUG pour divers projets, ainsi que celles en faveur d'entreprises privées ou des associations professionnelles qui n'ont pas été budgétées. À relever que la faculté présente chaque année un dépassement sur cette rubrique budgétaire.

## Autres informations

## 6.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1'356'714</b>	<b>925'000</b>	<b>431'714</b>	<b>46.7%</b>	<b>925'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>981'271</b>	<b>925'000</b>	<b>56'271</b>	<b>6.1%</b>	<b>925'000</b>
	Inscriptions aux cours d'été	NI	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Remboursements	NI	45'281	-	45'281	-	-
	Autres prestations de service et vente		101'673	-	101'673	-	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>9'363</b>	<b>-</b>	<b>9'363</b>		
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>17'750</b>	<b>-</b>	<b>17'750</b>		<b>-</b>
	Autres		17'750	-	17'750	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>348'331</b>	<b>-</b>	<b>348'331</b>		
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>38'688'068</b>	<b>38'759'899</b>	<b>-71'831</b>	<b>-0.2%</b>	<b>38'701'867</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>37'800'188</b>	<b>37'848'977</b>	<b>-48'788</b>	<b>-0.1%</b>	<b>37'792'945</b>
	Personnel administratif	NI	2'466'076	2'479'280	-13'204	-0.5%	2'479'280
	Corps enseignant	NI	28'173'367	28'231'613	-58'245	-0.2%	28'175'581
	Allocations, indemnités	NI	19'331	59'022	-39'691	-67.2%	59'022
	Charges sociales		7'141'414	7'065'273	76'141	1.1%	7'065'273
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		-	13'789	-13'789	-100.0%	13'789
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>665'644</b>	<b>626'922</b>	<b>38'722</b>	<b>6.2%</b>	<b>624'922</b>
	310 - Fournitures		61'023	225'415	-164'392	-72.9%	235'741
	311 - Mobilier, machines		1'247	10'400	-9'153	-88.0%	10'400
	313 - Services, honoraires		352'650	182'316	170'334	93.4%	177'840
	314 - Entretien immeubles		582	2'000	-1'418	-70.9%	2'000
	315 - Entretien mobilier		1'211	5'000	-3'789	-75.8%	5'000
	316 - Loyers, redevances		9'103	12'000	-2'897	-24.1%	10'000
	317 - Dédouement personnel		239'330	189'791	49'539	26.1%	183'941
	319 - Diverses charges		500	-	500	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>105'364</b>	<b>200'000</b>	<b>-94'636</b>	<b>-47.3%</b>	<b>200'000</b>
	Subventions accordées	NI	105'364	200'000	-94'636	-47.3%	200'000
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>116'871</b>	<b>84'000</b>	<b>32'871</b>	<b>39.1%</b>	<b>84'000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>229.3</b>	<b>239.5</b>	<b>-10.2</b>	<b>-4.2%</b>	<b>239.5</b>
	Personnel administratif	NI	24.5	24.9	-0.4	-1.5%	24.9
	Corps enseignant	NI	204.8	214.6	-9.8	-4.6%	214.6

NI La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es (-3 %). Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 362) que prévu (KCHF 241) en raison d'un dépassement sur les dépenses générales induit principalement par les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule



## Autres informations

---

« Cours & logement » (KCHF 74) et d'un montant d'écolage inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 91, soit - 10 %).

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N3** Un tiers des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 128) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». Les deux tiers correspondent à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 220) concernant des chargés d'enseignement en lien avec les Cours d'Été. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 176). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant de remboursement d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 522), l'objectif de non dépenses est dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 594). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.5 %.

**N5** En ajustant le montant des dépenses des traitements comptabilisés en imputations internes (KCHF 25), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 38). Cet écart découle de fractions de postes vacants (KCHF 61) et d'un dépassement sur le personnel auxiliaire (KCHF 22).

**N6** En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produits de prestations de services ou en imputations internes (KCHF 331), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 389) en raison d'une sous-utilisation des postes. Quant aux objectifs d'économie temporaire et de non dépenses sur le corps professoral (4.4 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 3.5 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 693). Par rapport aux objectifs du programme d'économies sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (0.6 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints (dépassement de 1.2 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 125). Globalement, en termes de postes PENS, une économie est observée (9.8 EPT) en raison d'une sous-utilisation du nombre de postes du corps professoral, en particulier des professeurs ordinaires, ainsi que de celui des collaborateurs-trices de l'enseignement.

**N7** Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 40). Cet écart s'explique principalement par des primes pour départ à la retraite, moins importantes que prévues.

**N8** En tenant compte des comptabilisations en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales, des subventions acquises et des recettes diverses (KCHF 61), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 23).

**N9** Les subventions accordées présentent une économie involontaire (KCHF 95). Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget pour l'octroi de bourses aux doctorants-es et l'aide à la publication de thèses. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la sélection des bénéficiaires.

## Autres informations

## 6.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>40'937</b>	-	<b>40'937</b>		-
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>42'663</b>	-	<b>42'663</b>		-
	Remboursements	N1	41'781	-	41'781		-
	Autres prestations de service et vente		882	-	882		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-2'725</b>	-	<b>-2'725</b>		-
	Autres	N2	-2'725	-	-2'725		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>999</b>	-	<b>999</b>		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>17'743'964</b>	<b>17'521'528</b>	<b>222'436</b>	<b>1.3%</b>	<b>17'521'528</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>17'281'571</b>	<b>17'129'603</b>	<b>151'968</b>	<b>0.9%</b>	<b>17'129'603</b>
	Personnel administratif	N5	1'484'606	1'684'559	-199'953	-11.9%	1'684'559
	Corps enseignant	N6	12'488'958	12'209'419	279'539	2.3%	12'209'419
	Allocations, indemnités	N7	34'158	27'098	7'060	26.1%	27'098
	Charges sociales		3'272'630	3'202'275	70'355	2.2%	3'202'275
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		1'218	6'252	-5'034	-80.5%	6'252
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N8	<b>388'520</b>	<b>334'425</b>	<b>54'095</b>	<b>16.2%</b>	<b>334'425</b>
	310 - Fournitures		49'971	50'000	-29	-0.1%	50'000
	311 - Mobilier, machines		1'663	9'100	-7'437	-81.7%	9'100
	313 - Services, honoraires		125'421	102'550	22'871	22.3%	102'550
	315 - Entretien mobilier		2'367	-	2'367	-	-
	316 - Loyers, redevances		-	12'775	-12'775	-100.0%	12'775
	317 - Dédommagement personnel		208'568	160'000	48'568	30.4%	160'000
	319 - Diverses charges		530	-	530	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		-	<b>7'500</b>	<b>-7'500</b>	<b>-100.0%</b>	<b>7'500</b>
	Subventions accordées	N9	-	7'500	-7'500	-100.0%	7'500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3,N8	<b>73'874</b>	<b>50'000</b>	<b>23'874</b>	<b>47.7%</b>	<b>50'000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>112.9</b>	<b>112.6</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3%</b>	<b>112.6</b>
	Personnel administratif	N5	14.7	16.8	-2.1	-12.7%	16.8
	Corps enseignant	N6	98.2	95.8	2.4	2.5%	95.8

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

---

**Autres informations**

---

**N2** Cet écart négatif s'explique par la rectification relative à un remboursement de salaire en faveur de l'Université de Neuchâtel.

**N3** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 1) qui n'avaient pas été budgétées. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 16). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 43), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement (KCHF 180). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101.0 %.

**N5** En tenant compte des recettes découlant de remboursements d'assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 27), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 227). Cet écart découle des postes vacants (2.2 EPT, soit KCHF 214) et d'une sous-utilisation du budget pour le personnel auxiliaire (KCHF 13).

**N6** En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitements comptabilisés en imputations internes (KCHF 10), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 289). Cet écart découle d'un dépassement sur les postes (KCHF 332) résultant d'un chevauchement sur la première partie de l'année entre des postes de chargés-es de cours et des postes de professeurs qui ont été repourvus plus vite que prévus. Cet écart est compensé par une économie sur le personnel auxiliaire (KCHF 43). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.8 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 0.4 EPT laissé involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 83). Globalement, un dépassement est observé (2.4 EPT) en raison du dépassement de postes sur les collaborateurs-trices d'enseignement (4.6 EPT) se substituant aux postes vacants du corps professoral (2.2 EPT).

**N7** Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 7). Cet écart s'explique principalement par les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

**N8** Compte tenu d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 5), celles-ci présentent un dépassement (KCHF 59). Cet écart s'explique par les frais des licences Thomson, Reuters et Bloomberg non budgétées (KCHF 23), ainsi que par les remboursements des frais de déplacement et d'hébergement de trente candidats-es auditionnés-es pour des postes professoraux vacants (KCHF 48). Une économie sur les locations de salles réduit partiellement le dépassement (KCHF 13).

**N9** Aucune subvention n'a été accordée.

## Autres informations

## 6.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>108'022</b>	<b>-</b>	<b>108'022</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>52'724</b>	<b>-</b>	<b>52'724</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	52'724	-	52'724		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>12'500</b>	<b>-</b>	<b>12'500</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>1'300</b>	<b>-</b>	<b>1'300</b>		<b>-</b>
	Autres		1'300	-	1'300		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>41'498</b>	<b>-</b>	<b>41'498</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>17'855'564</b>	<b>17'570'740</b>	<b>284'824</b>	<b>1.6%</b>	<b>17'533'152</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>17'400'449</b>	<b>17'143'065</b>	<b>257'385</b>	<b>1.5%</b>	<b>17'110'077</b>
	Personnel administratif	N4	1'660'242	1'640'149	20'093	1.2%	1'640'149
	Corps enseignant	N5	12'422'381	12'271'187	151'194	1.2%	12'238'199
	Allocations, indemnités	N6	9'670	26'806	-17'136	-63.9%	26'806
	Charges sociales	N7	3'307'150	3'198'678	108'472	3.4%	3'198'678
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		1'007	6'245	-5'238	-83.9%	6'245
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N8	<b>357'850</b>	<b>329'775</b>	<b>28'075</b>	<b>8.8%</b>	<b>325'175</b>
	310 - Fournitures		40'565	78'500	-37'935	-48.3%	73'900
	311 - Mobilier, machines		2'561	8'000	-5'439	-68.0%	8'000
	313 - Services, honoraires		129'589	90'700	38'889	42.9%	90'700
	314 - Entretien immeubles		540	-	540	-	-
	315 - Entretien mobilier		2'748	6'300	-3'552	-56.4%	6'300
	316 - Loyers, redevances		550	29'775	-29'225	-98.2%	29'775
	317 - Dédomagement personnel		180'731	116'500	64'231	55.1%	116'500
	319 - Diverses charges		565	-	565	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>700</b>	<b>7'500</b>	<b>-6'800</b>	<b>-90.7%</b>	<b>7'500</b>
	Subventions accordées		700	7'500	-6'800	-90.7%	7'500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3, N8	<b>96'565</b>	<b>90'400</b>	<b>6'165</b>	<b>6.8%</b>	<b>90'400</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>108.5</b>	<b>107.7</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8%</b>	<b>107.7</b>
	Personnel administratif	N4	16.0	16.2	-0.2	-1.0%	16.2
	Corps enseignant	N5	92.5	91.5	1.0	1.1%	91.5

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## Autres informations

---

**N2** Un tiers des recettes comptabilisées en imputations internes représente des remboursements de charges du personnel et dépenses générales provenant de structures du budget « État » (KCHF 13), sans impact sur le résultat net. Deux tiers correspondent à des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 28). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 7). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, des subventions accordées et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 108), ainsi que de l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 22), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement budgétaire (KCHF 155). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.9 %.

**N4** En tenant compte des dépenses / recettes découlant des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 5) et de l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 22), les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 6). Cet écart s'explique par un léger dépassement en postes (KCHF 34), partiellement compensé par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 28).

**N5** En ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes, des remboursements des assurances sociales et d'une dissolution de provision (KCHF 70), les charges de personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 81). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.8 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 2.9 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 554). Globalement, en termes de postes, un dépassement est observé (1.0 EPT) en raison du recours à des collaborateurs-trices de l'enseignement - en particulier des collaborateurs-trices scientifiques (dépassement de 3.9 EPT) - se substituant aux postes vacants du corps professoral (2.9 EPT).

**N6** Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 17). Cet écart s'explique par l'absence de départ à la retraite.

**N7** Cet écart découle de l'application d'un taux unique de cotisations patronales pour l'ensemble de l'Université. Au vu de la structure des collaborateurs-trices de la faculté, le taux est sous-évalué et explique ainsi l'écart sur les cotisations à la caisse de pension.

**N8** Ajustées des subventions acquises et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et budgétées en dépenses générales (KCHF 31), les dépenses générales sont en ligne avec le budget (KCHF 4).

## Autres informations

## 6.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>155'482</b>	<b>-</b>	<b>155'482</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>21'051</b>	<b>-</b>	<b>21'051</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	19'900	-	19'900		-
	Autres prestations de service et vente		1'151	-	1'151		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>134'431</b>	<b>-</b>	<b>134'431</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>18'779'377</b>	<b>19'062'597</b>	<b>-283'219</b>	<b>-1.5%</b>	<b>19'001'602</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>18'176'035</b>	<b>18'635'944</b>	<b>-459'908</b>	<b>-2.5%</b>	<b>18'574'949</b>
	Personnel administratif	N4	2'318'833	2'234'502	84'331	3.8%	2'234'502
	Corps enseignant	N5	12'410'079	12'893'171	-483'092	-3.7%	12'832'176
	Allocations, indemnités	N6	23'199	28'981	-5'782	-19.9%	28'981
	Charges sociales		3'422'896	3'472'516	-49'621	-1.4%	3'472'516
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		1'028	6'774	-5'746	-84.8%	6'774
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>346'341</b>	<b>361'653</b>	<b>-15'312</b>	<b>-4.2%</b>	<b>361'653</b>
	310 - Fournitures		136'472	135'086	1'386	1.0%	135'086
	311 - Mobilier, machines		678	1'000	-323	-32.3%	1'000
	313 - Services, honoraires		102'414	82'567	19'847	24.0%	82'567
	314 - Entretien immeubles		697	-	697	-	-
	315 - Entretien mobilier		1'246	5'000	-3'754	-75.1%	5'000
	316 - Loyers, redevances		3'922	30'000	-26'078	-86.9%	30'000
	317 - Dédommagement personnel		99'806	108'000	-8'194	-7.6%	108'000
	319 - Diverses charges		1'105	-	1'105	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>2'950</b>	<b>-</b>	<b>2'950</b>		<b>-</b>
	Subventions accordées		2'950	-	2'950		-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3, N7	<b>254'052</b>	<b>65'000</b>	<b>189'052</b>	<b>290.8%</b>	<b>65'000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>127.6</b>	<b>130.3</b>	<b>-2.7</b>	<b>-2.0%</b>	<b>130.3</b>
	Personnel administratif	N4	23.1	22.6	0.5	2.2%	22.6
	Corps enseignant	N5	104.5	107.7	-3.2	-2.9%	107.7

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## Autres informations

---

**N2** Les recettes comptabilisées en imputations internes représentent des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 134). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 33). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 155), l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 439). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.7 %. Pour mémoire, aucune économie temporaire n'a été annoncée par la faculté lors de l'élaboration du budget 2018.

**N4** Ajustées des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 9), les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 76). Ce dernier découle d'une surutilisation de fractions de postes (0.5 EPT), en raison d'absences maladie longue durée.

**N5** Ajustées des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 12), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 472). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 116) et par des postes vacants (KCHF 356). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.0 EPT à laisser vacant), ils sont dépassés de 4.7 EPT. Cela représente une économie théorique (KCHF 974). Concernant les objectifs de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (2.5 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints avec un dépassement (2.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 194). Globalement, en termes de postes, une économie est observée (3.2 EPT), en raison du dépassement sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (2.5 EPT) se substituant aux postes du corps professoral vacants (5.7 EPT).

**N6** L'écart est uniquement imputable à l'élaboration budgétaire fondée sur le base d'un taux forfaitaire en fonction de la masse salariale facultaire. Globalement, au niveau de l'Université, les allocations et indemnités sont conformes aux prévisions budgétaires.

**N7** En tenant compte d'une comptabilisation en imputations internes de charges budgétées dans les dépenses générales, ainsi que des prestations de service et de ventes (KCHF 30), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 15).

## Autres informations

## 6.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>105'268</b>	<b>-</b>	<b>105'268</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>1'081</b>	<b>-</b>	<b>1'081</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	1'081	-	1'081		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>104'187</b>	<b>-</b>	<b>104'187</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>3'388'670</b>	<b>3'351'134</b>	<b>37'536</b>	<b>1.1%</b>	<b>3'351'134</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>1'921'703</b>	<b>1'896'179</b>	<b>25'524</b>	<b>1.3%</b>	<b>1'896'179</b>
	Personnel administratif	N4	261'602	240'175	21'427	8.9%	240'175
	Corps enseignant	N5	1'310'498	1'297'826	12'672	1.0%	1'297'826
	Allocations, indemnités		383	3'010	-2'627	-87.3%	3'010
	Charges sociales	N6	349'221	354'476	-5'255	-1.5%	354'476
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		-	692	-692	-100.0%	692
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>72'774</b>	<b>79'730</b>	<b>-6'956</b>	<b>-8.7%</b>	<b>79'730</b>
	310 - Fournitures		7'955	12'630	-4'675	-37.0%	12'630
	311 - Mobilier, machines		622	500	122	24.4%	500
	313 - Services, honoraires		24'062	18'875	5'187	27.5%	17'375
	316 - Loyers, redevances		350	3'000	-2'650	-88.3%	3'000
	317 - Dédouement personnel		39'785	44'725	-4'940	-11.0%	46'225
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>1'386'601</b>	<b>1'360'225</b>	<b>26'376</b>	<b>1.9%</b>	<b>1'360'225</b>
	Subventions accordées	N8	1'386'601	1'360'225	26'376	1.9%	1'360'225
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2,N7	<b>7'591</b>	<b>15'000</b>	<b>-7'409</b>	<b>-49.4%</b>	<b>15'000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>17.1</b>	<b>16.8</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4%</b>	<b>16.8</b>
	Personnel administratif	N4	2.4	2.2	0.2	9.8%	2.2
	Corps enseignant	N5	14.6	14.6	0.0	0.1%	14.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur qui n'avaient pas été budgétées (KCHF 0.2). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 6). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».



## Autres informations

---

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 105), l'objectif de non dépenses est dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 68). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.0 %.

**N4** En ajustant l'écart d'un montant concernant les charges de personnel temporaire PENS, comptabilisées par erreur (KCHF 6), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 15) qui s'explique par une sur-occupation de postes. À relever que ce dépassement persiste depuis plusieurs années.

**N5** En ajustant le montant des dépenses de remboursements des assurances sociales et des dépenses des charges comptabilisées en imputations internes (KCHF 86), ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel temporaire PENS, comptabilisés par erreur dans les charges de personnel PAT (KCHF 6), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 67). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (0.2 EPT à laisser vacant), ils sont dépassés de 0.3 EPT laissé involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 55). Concernant l'objectif d'économies temporaires sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (0.3 EPT), il n'est pas atteint et laisse apparaître un dépassement de 0.5 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 68). Globalement, le nombre de postes PENS est en ligne avec le budget.

**N6** Cet écart découle de l'application d'un taux unique de cotisations patronales pour l'ensemble de l'Université. Au vu de la structure des collaborateurs-trices de la faculté, le taux est surévalué et explique ainsi l'écart sur les cotisations à la caisse de pension.

**N7** En tenant compte des comptabilisations en imputations internes de charges budgétées dans les dépenses générales (KCHF 7), celles-ci présentent une économie (KCHF 14).

**N8** Les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 26). L'écart s'explique par la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie plus élevée que prévue initialement (KCHF 25), par d'autres subventions non budgétées (KCHF 3) partiellement compensées par une sous-utilisation du budget pour les publications des doctorants (KCHF 4).

## Autres informations

## 6.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>932'862</b>	<b>-</b>	<b>932'862</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>308'780</b>	<b>-</b>	<b>308'780</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	97'576	-	97'576		-
	Autres prestations de service et vente	N2	211'204	-	211'204		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>2'790</b>	<b>-</b>	<b>2'790</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>621'292</b>	<b>-</b>	<b>621'292</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>37'988'349</b>	<b>37'291'324</b>	<b>697'025</b>	<b>1.9%</b>	<b>37'167'019</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>36'739'508</b>	<b>36'119'813</b>	<b>619'695</b>	<b>1.7%</b>	<b>35'995'508</b>
	Personnel administratif	N5	3'638'319	3'505'308	133'011	3.8%	3'505'308
	Corps enseignant	N6	26'156'875	25'816'571	340'304	1.3%	25'692'266
	Allocations, indemnités		89'308	55'369	33'939	61.3%	55'369
	Charges sociales		6'841'523	6'729'428	112'095	1.7%	6'729'428
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		13'483	13'137	346	2.6%	13'137
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>787'228</b>	<b>801'511</b>	<b>-14'283</b>	<b>-1.8%</b>	<b>801'511</b>
	310 - Fournitures		155'957	255'500	-99'543	-39.0%	255'500
	311 - Mobilier, machines		31'971	55'000	-23'029	-41.9%	55'000
	313 - Services, honoraires		278'791	218'011	60'780	27.9%	218'011
	314 - Entretien immeubles		-	4'000	-4'000	-100.0%	4'000
	315 - Entretien mobilier		11'049	5'000	6'049	121.0%	5'000
	316 - Loyers, redevances		3'650	16'000	-12'350	-77.2%	16'000
	317 - Dédouement personnel		305'195	248'000	57'195	23.1%	248'000
	319 - Diverses charges		615	-	615	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>317'848</b>	<b>260'000</b>	<b>57'848</b>	<b>22.2%</b>	<b>260'000</b>
	Subventions accordées	N8	317'848	260'000	57'848	22.2%	260'000
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3, N7	<b>143'765</b>	<b>110'000</b>	<b>33'765</b>	<b>30.7%</b>	<b>110'000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>247.9</b>	<b>249.9</b>	<b>-2.0</b>	<b>-0.8%</b>	<b>249.9</b>
	Personnel administratif	N5	36.0	34.9	1.1	3.1%	34.9
	Corps enseignant	N6	211.9	215.0	-3.1	-1.4%	215.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## Autres informations

---

**N2** L'écart s'explique principalement par des remboursements de salaires dans le cadre de la formation universitaire à distance.

**N3** La majeure partie des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 517) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 30). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des prestations de service non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 932), l'objectif de non dépenses est atteint laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 236). Le taux d'utilisation du budget est de 99.4 %.

**N5** En ajustant le montant des dépenses de remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 96), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 37). Cet écart découle d'un dépassement sur les postes en suppléance en lien avec des arrêts maladie ou accident atténué par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 34). Quant aux objectifs de non dépenses (0.7 EPT à laisser vacant), ils ne sont pas atteints avec un dépassement de 1.5 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 155). À relever que la faculté n'a formulé aucune demande de dépassement budgétaire en cours d'année.

**N6** En ajustant le montant des traitements comptabilisés en produit de prestations de services et en imputations internes et en tenant compte du montant de remboursement de prestations concernant le PENS comptabilisé par erreur en imputations internes (KCHF 635), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 295). Cet écart découle d'une sous-utilisation du nombre de postes (KCHF 208), ainsi que du budget pour le personnel auxiliaire (KCHF 30). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (2.9 EPT à laisser vacants), ajustés des postes remboursés (1.9 EPT), ils ne sont pas atteints avec un dépassement (0.4 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 80). Quant aux objectifs de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (1.4 EPT à laisser vacants), ajustés des postes remboursés et de l'équivalent des subsides « égalité » (3.8 EPT), ils sont dépassés de 4.9 EPT. Cela représente une économie théorique (KCHF 495). Globalement, en termes de postes, compte tenu des ajustements (5.7 EPT), une économie est observée (8.9 EPT) en raison d'une sous-utilisation des postes de professeurs (2.5 EPT) et de collaborateurs-trices de l'enseignement (6.4 EPT).

**N7** En ajustant le montant des recettes diverses et des charges / recettes comptabilisées en imputations internes et en tenant compte du montant des remboursements de prestations concernant le PENS comptabilisés par erreur en imputations internes (KCHF 0.4), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 14). Cet écart s'explique principalement par une économie sur les loyers et redevances.

**N8** Les subventions accordées présentent un dépassement budgétaire (KCHF 58) en lien avec la subvention à la Fondation des Archives Piaget. L'écart s'explique principalement par les frais de TVA non budgétés (KCHF 38).

## Autres informations

## 6.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>103'838</b>	<b>-</b>	<b>103'838</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>19'706</b>	<b>-</b>	<b>19'706</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	19'706	-	19'706		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>84'132</b>	<b>-</b>	<b>84'132</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>10'316'762</b>	<b>10'326'735</b>	<b>-9'973</b>	<b>-0.1%</b>	<b>10'291'777</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>10'168'452</b>	<b>10'192'612</b>	<b>-24'160</b>	<b>-0.2%</b>	<b>10'157'654</b>
	Personnel administratif	N4	961'979	951'418	10'561	1.1%	951'418
	Corps enseignant	N5	7'292'689	7'322'271	-29'582	-0.4%	7'287'313
	Allocations, indemnités	N6	33'763	16'371	17'392	106.2%	16'371
	Charges sociales		1'879'213	1'898'847	-19'634	-1.0%	1'898'847
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		808	3'705	-2'897	-78.2%	3'705
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>119'054</b>	<b>99'123</b>	<b>19'931</b>	<b>20.1%</b>	<b>99'123</b>
	310 - Fournitures		13'650	12'000	1'650	13.8%	12'000
	311 - Mobilier, machines		1'387	1'000	387	38.7%	1'000
	313 - Services, honoraires		49'940	27'000	22'940	85.0%	27'000
	314 - Entretien immeubles		1'877	1'000	877	87.7%	1'000
	315 - Entretien mobilier		3'877	1'000	2'877	287.7%	1'000
	316 - Loyers, redevances		850	3'000	-2'150	-71.7%	3'000
	317 - Dédouement personnel		47'202	54'123	-6'921	-12.8%	54'123
	319 - Diverses charges		270	-	270	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2, N7	<b>29'256</b>	<b>35'000</b>	<b>-5'744</b>	<b>-16.4%</b>	<b>35'000</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>70.1</b>	<b>69.0</b>	<b>1.1</b>	<b>1.6%</b>	<b>69.0</b>
	Personnel administratif	N4	9.0	9.1	-0.1	-1.3%	9.1
	Corps enseignant	N5	61.1	59.9	1.2	2.0%	59.9

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Les trois quarts des produits d'imputations internes (KCHF 62) représentent des remboursements provenant uniquement de structures du budget « État », sans impact sur le résultat

## Autres informations

---

net du budget « État ». L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 11). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 104), l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 114). Le taux d'utilisation du budget s'élevé ainsi à 98.9 %.

**N4** En ajustant le montant des dépenses comptabilisées en imputations internes, ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel auxiliaire PENS, comptabilisé par erreur (KCHF 12), les charges de personnel PAT sont en ligne avec le budget.

**N5** En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel auxiliaire PENS, comptabilisé par erreur dans les charges de personnel PAT (KCHF 68), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 97). Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 49) et à des postes vacants (KCHF 48). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral (2.3 EPT à laisser vacants), ils sont atteints en termes de postes et dépassés en termes financiers en raison de postes de professeurs ordinaires vacants remplacés par des professeurs associés et professeurs assistants-es. Cela représente une économie théorique (KCHF 319). Globalement, en termes de postes, un dépassement est observé (1.2 EPT) en raison du dépassement de postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (3.7 EPT) partiellement compensé par une sous-utilisation des postes du corps professoral (2.5 EPT).

**N6** Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 17). Cet écart s'explique principalement par les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

**N7** Ajustés des dépenses / recettes comptabilisées en imputations et budgétées en dépenses générales (KCHF 12), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 8), dû à l'augmentation du nombre de licences informatiques.

## 6.5 Investissements

### 6.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	5'167'653	3'171'795	3'247'149	<b>11'586'597</b>
Matériels informatiques	2'983'133	110'529	1'052'051	<b>4'145'713</b>
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	4'194'833	6'770	301'287	<b>4'502'890</b>
Véhicules	72'671	-	132'471	<b>205'142</b>
Aménagements	1'415'065	-	-	<b>1'415'065</b>
Logiciels	1'922'398	1'298	474'123	<b>2'397'819</b>
<b>Total</b>	<b>15'755'752</b>	<b>3'290'391</b>	<b>5'207'081</b>	<b>24'253'225</b>

### 6.5.2 Investissements « État » par faculté

#### *Crédits de renouvellement :*

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 59'950) pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent pas un renouvellement intégral des équipements obsolètes. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2019 et concrétisées au cours du premier semestre 2020.

Les dépenses d'investissements au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2018 sont les suivantes :

## Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1	12'241'900	13'987'120	-1'745'220	-12.5%	13'987'120
Sciences	N2	2'783'829	3'708'556	-924'727	-24.9%	3'458'556
Médecine	N2	2'624'063	3'148'546	-524'483	-16.7%	2'998'546
Lettres		86'020	85'900	120	0.1%	76'900
Économie et de Management	N2	66'268	75'150	-8'882	-11.8%	68'900
Sciences de la Société	N2	49'868	65'650	-15'782	-24.0%	51'900
Droit	N4	33'745	18'900	14'845	78.5%	18'900
Théologie		12'217	12'100	117	1.0%	9'100
Psychologie et Sciences de l'Éducation		142'439	140'700	1'739	1.2%	120'700
Traduction et Interprétation	N4	30'502	15'500	15'002	96.8%	15'500
Centres interfacultaires	N4	138'724	119'479	19'245	16.1%	119'479
Rectorat et services rattachés	N2,3,4	730'110	1'411'254	-681'143	-48.3%	1'863'254
Services communs	N3	5'544'115	5'185'386	358'729	6.9%	5'185'386

N1 L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des professeurs. Ils expliquent intégralement la variation entre le budget initial et le budget avec transfert.

Par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 36 %, de 29 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et mobilier, de 25 % pour le matériel informatique et de 10 % pour les logiciels. Elle est en correspondance avec la répartition budgétaire, à l'exception de celle des appareils scientifiques dont la part budgétée était de 45 % et dont l'utilisation a été reportée principalement sur le matériel divers et les logiciels.

N2 Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2018 mais non livrées en 2018 (KCHF 1'603), l'économie involontaire s'élève à KCHF 142. Compte tenu des règles de gestion, elle est mutualisée dans un fonds de réallocation inscrit au budget 2019.

N3 L'écart s'explique par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2018. Un report budgétaire équivalent est opéré dans le budget 2019 de chaque fonds d'investissement concerné.

## Autres informations

N4 L'écart s'explique par les demandes d'autorisation de dépassement budgétaire accordées par le Rectorat. L'Université a accordé des dépassements budgétaires (KCHF 684) pour les structures suivantes : Division du système et des technologies de l'information et de la communication (KCHF 539), Division bâtiments, logistique et sécurité (KCHF 80), Centre interfacultaire de gérontologie et études des vulnérabilités (KCHF 25), Faculté de droit (KCHF 16), Faculté de traduction et d'interprétation (KCHF 15) et Global Studies Institute (KCHF 10).

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2018 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédits d'ouvrage</b>		<b>3'800'101</b>	<b>11'966'000</b>	<b>-8'165'899</b>	<b>-68.2%</b>	<b>11'966'000</b>
Loi 9995 CMU 5	N1	1'347'260	5'000'000	-3'652'740	-73.1%	5'000'000
Loi 10822 CMU 6	N1	1'895'440	4'500'000	-2'604'560	-57.9%	4'500'000
Loi 10875 AEM	N2	4'114	1'000'000	-995'886	-99.6%	1'000'000
Loi 12146 HPC	N3	553'286	1'466'000	-912'714	-62.3%	1'466'000

N1 Suite à des retards de chantier, une part importante des commandes prévues en 2018 a été reportée sur 2019 et 2020. Dans l'intervalle l'Office des bâtiments de l'État a récemment stoppé toutes les commandes dans l'attente d'une décision de la commission des travaux. La confirmation du report budgétaire pour les lois (L 9995 et L 10822) (KCHF 7'086), réduit d'une non dépenses sur les CFC 8 et 9 (KCHF 4'200) en faveur de l'Office des bâtiments, reste en attente.

N2 Suite à des retards de chantier, la mise en service de l'Ancienne École de médecine est reportée au mois de janvier 2020. Le report budgétaire pour la loi (L 10875) se poursuit (KCHF 2'180).

N3 L'écart budgétaire s'explique, d'une part, en raison d'une révision du calendrier des dépenses et, d'autre part, de la difficulté de recrutement du personnel spécialisé. Le report budgétaire pour la loi (L 12146) se poursuit (KCHF 14'993).